



DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE L'IMMIGRATION

Porte ouverte sur l'immigration

Portrait diagnostic de l'immigration dans la MRC de Pierre-De
Saurel

Réalisation : LIIDeR · 2026

Auteur : Christian Dooh



CRÉDITS

Réalisation : LIIDeR · 2026

Auteur : Christian Dooh

Conception graphique : Fabienne D'Almeida

Soutien aux travaux : Ruth Mouasso



Résumé exécutif

La MRC de Pierre-De Saurel se trouve aujourd'hui face à un paradoxe structurel que ce diagnostic permet de formuler avec précision : son économie dépend de manière croissante de personnes immigrantes, en particulier des travailleurs temporaires qui soutiennent des secteurs entiers, alors même que les conditions territoriales d'installation, d'intégration et d'enracinement ne sont pas configurées pour les retenir durablement.

Ce n'est pas un déficit de volonté. Les acteurs sont engagés, la concertation existe, les services fonctionnent. C'est un déficit de cohérence, entre ce que le territoire exige économiquement et ce qu'il offre socialement ; entre la présence réelle des personnes immigrantes et leur reconnaissance institutionnelle ; entre les besoins à long terme du territoire et les réponses organisées pour le court terme.

Ce que le territoire vit réellement

La proportion de personnes immigrantes dans la MRC est passée de 0,6 % en 2001 à 2,4 % en 2024. Cette hausse, réelle, demeure insuffisante pour inverser les tendances lourdes : vieillissement démographique accéléré, contraction de la population active, faible natalité. L'immigration permanente est à la fois modeste et vieillissante : 28,9 % des immigrants permanents ont 65 ans ou plus, et seulement 6,1 % ont moins de 18 ans. Le territoire accueille une immigration « adulte », utile au marché du travail, mais peu contributive au renouvellement générationnel.

Parallèlement, les résidents non permanents (RNP) : travailleurs étrangers temporaires, étudiants internationaux, demandeurs d'asile, sont devenus le « visage invisible » de l'immigration dans la MRC. Indispensables à la métallurgie, à l'agroalimentaire, à la santé et aux services essentiels, leur nombre augmente rapidement mais leur statut juridique précaire les maintient dans une « inclusion partielle ». Ils sont présents économiquement, invisibles institutionnellement.

Le diagnostic met en évidence quatre dimensions de la capacité d'accueil qui freinent concrètement l'enracinement :

Le logement est le premier filtre, inégal, discriminant et différencié. Le parc locatif est vieillissant, rare et coûteux. Des pratiques discriminatoires documentées ciblent particulièrement les personnes noires et les immigrants visibles. Ces mécanismes actifs d'exclusion s'ajoutent aux contraintes structurelles du marché.

L'intégration économique est fonctionnelle à court terme mais structurellement déclassante à moyen terme. Les personnes immigrantes sont en moyenne plus scolarisées que la population locale, mais occupent plus souvent des emplois précaires ou en dessous de leurs compétences. Ce déclassement n'est pas une fatalité; c'est le résultat mesurable de l'absence de mécanismes de reconnaissance et de passerelles vers les emplois qualifiés.

Le transport collectif, profondément transformé depuis 2021, couvre désormais l'ensemble des municipalités, les horaires atypiques et inclut une tarification sociale. Il constitue un atout concurrentiel réel, aujourd'hui sous-valorisé. L'enjeu résiduel n'est plus structurel : c'est l'appropriation du service par les nouveaux arrivants.

La gouvernance est mobilisée mais encore peu structurée à l'échelle territoriale. La concertation repose davantage sur des liens interpersonnels que sur une architecture institutionnelle robuste. Il n'existe pas d'instance clairement mandatée pour piloter, coordonner et rendre compte de l'ensemble.

À ces quatre dimensions s'ajoutent des réalités que la consultation de 2026 a nommées avec clarté : discriminations ethnoculturelles persistantes dans le logement, l'emploi et les espaces publics ; exotisation des cultures immigrantes et paternalisme dans les rapports d'aide ; vulnérabilité spécifique des femmes immigrantes, peu documentée et insuffisamment couverte par l'offre de services. Ces dimensions ne sont pas des enjeux « doux » à traiter en marge; elles conditionnent directement la rétention.

Trois écarts structurants

La lecture croisée des données fait ressortir trois écarts fondamentaux qui expliquent pourquoi le territoire agit sans encore avancer à la hauteur de ses besoins.

Premier écart : entre contribution économique et invisibilité institutionnelle. Les résidents non permanents sont devenus indispensables à plusieurs secteurs, mais leur présence

demeure faiblement traduite dans les instruments municipaux. Cette invisibilité prive le territoire d'une base de planification fine et maintient la précarité des parcours.

Deuxième écart : entre surqualification des immigrants permanents et absence de passerelles. Le déclassement professionnel n'est pas inévitable; c'est le résultat mesurable de l'absence de mécanismes structurés de reconnaissance des compétences et de formations passerelles adaptées au contexte local.

Troisième écart : entre mobilisation des acteurs et absence de pilote territorial. Chaque acteur continue d'agir dans son couloir, avec des résultats réels mais fragmentés, et donc insuffisants à moyen terme.

Ce que le diagnostic recommande

Le diagnostic formule 22 recommandations organisées en six axes stratégiques, dans une logique de déblocage progressif.

Axe 1 - Gouvernance : Reconnaître officiellement la MRC comme collectivité chef de file en immigration, créer une Convention territoriale d'action concertée en immigration (COTACI) réunissant la MRC, les municipalités et les organismes clés, et porter un plaidoyer structuré auprès des instances provinciales, notamment pour un permis de travail fermé territorial menant à la résidence permanente.

Axe 2 - Logement et capacité d'accueil : S'appuyer sur les instances de concertation déjà en place en matière d'habitation afin de les consolider et de les arrimer dans une logique de gouvernance territoriale intégrée. Il s'agit de faire évoluer ces espaces vers un mécanisme structuré de pilotage permettant de mieux partager les données, d'anticiper les besoins émergents et de coordonner les interventions en fonction des dynamiques territoriales.

Axe 3 - Mobilité : Déployer un réseau de relais d'information sur les services de transport collectif existants auprès de tous les acteurs en contact avec les personnes immigrantes : l'Orienthèque, le Cégep, le CJE, les municipalités, les employeurs, qui doivent devenir les relais actifs de la STC auprès des personnes qu'ils accompagnent.

Axe 4 - Intégration économique et valorisation des compétences : Accompagner les employeurs dans la reconnaissance des compétences étrangères et créer des passerelles

structurées vers les emplois qualifiés, deux leviers directs contre le déclassement professionnel documenté dans la MRC. Pour les profils dont la maîtrise du français reste un obstacle à l'accès à ces passerelles, faciliter en coordination avec le CFPEAST, l'Ardoise, Groupe populaire en alphabétisation un accompagnement linguistique ciblé et adapté aux contraintes des horaires de travail.

Axe 5 - Cohésion sociale et visibilité de l'accueil : Rendre visible, concrètement et publiquement, que la MRC accueille et reconnaît ses résidents immigrants, parce que la communication est aujourd'hui presque inexistante, comme l'ont nommé des personnes immigrantes lors de la consultation de 2026. Déployer des campagnes de sensibilisation dans l'espace public : affichage, prises de parole d'élus et d'acteurs locaux, qui signalent à tous les résidents que l'inclusion est une priorité territoriale assumée. Appuyer l'Orienthèque dans l'organisation annuelle d'une fête interculturelle comme moment structurant de rencontre et de reconnaissance collective. Développer les compétences interculturelles dans les services municipaux et assurer une meilleure représentativité des personnes immigrantes dans les instances et espaces de décision locaux.

Axe 6 - Attractivité et stabilisation des parcours : Développer une stratégie d'attraction ciblée, intégrer l'immigration dans la planification territoriale à long terme, et accompagner les résidents non permanents (RNP) vers la stabilisation de leur statut juridique.

Ces six axes s'articulent autour de trois impératifs indissociables : Gouverner, pour créer la cohérence sans laquelle aucun autre axe ne peut être efficacement porté. Loger, parce que le logement est le verrou matériel central. Tant qu'il n'est pas levé, les efforts en emploi, francisation et rétention demeurent fragilisés. Relier, pour connecter les personnes aux services, les milieux ruraux au pôle central, les trajectoires temporaires aux perspectives d'enracinement durable.

La question stratégique centrale

Le premier chantier, la gouvernance, ne nécessite pas de ressources supplémentaires. Une résolution du Conseil de la MRC, la mise en place d'un espace de concertation et le lancement des démarches pour la COTACI : trois gestes, zéro budget supplémentaire, douze mois maximum. C'est pourquoi le plaidoyer commence maintenant.

La question qui oriente la suite est celle-ci : *La MRC de Pierre-De Saurel souhaite-t-elle rester un territoire qui utilise l'immigration comme réponse ponctuelle à ses besoins de main-d'œuvre, ou devenir un territoire qui l'intègre pleinement dans son projet collectif de développement, en construisant les conditions durables de l'enracinement ?*

Agir pour de meilleures conditions d'accueil des personnes immigrantes, c'est agir pour l'ensemble des résidents du territoire.

Sommaire

Résumé exécutif	4
Présentation du document	13
1. Objectifs du diagnostic	14
2. Contexte général	14
3. Méthodologie employée et limites	15
Limites de la démarche	17
4. Approche territoriale : principes et posture analytique	18
Abréviations et sigles	20
Liste des figures	23
Liste des graphiques	24
Liste des tableaux	25
Introduction générale	27
1. L'immigration, moteur historique du développement du Québec	27
2. De la régionalisation à la territorialisation : un changement de paradigme	28
3. Contexte régional de la Montérégie et positionnement territorial	30
4. La MRC de Pierre-De Saurel dans un contexte de recomposition démographique et socioéconomique	36
Partie I – Contexte territorial	39
1.0 Cadre d'analyse territorial : la capacité d'accueil comme fil conducteur	39
1.0.1 Définition opérationnelle	39
1.0.2 Dimensions d'analyse	39
1.0.3 Objectifs pour la planification territoriale	41
1.1 Le territoire de Pierre-De Saurel : géographie, économie, dynamiques démographiques	41
1.1.1 Géographie et organisation spatiale du territoire	41
1.1.2 Économie et secteurs structurants	44
1.1.3 Dynamique démographique générale	45
1.2 Le marché de l'emploi : opportunités et limites	49
1.2.1 Caractéristiques et limites du marché dans la MRC de Pierre-De Saurel	49
1.3 Déplacement : accès aux services et aux lieux de vie	51
1.4 Habitat : disponibilité, qualité et tension locative	54
1.4.1 Structure du parc et diversité des logements	54
1.4.2 Accessibilité, adéquation, disponibilité	55
1.5 Services et infrastructures collectives : un territoire de proximité	57
1.5.1 Santé et services sociaux : un maillage essentiel à l'échelle locale	57
1.5.2 Éducation, formation et développement des compétences	57

1.5.3 Services sociaux, communautaires et soutien familial.....	58
1.5.4 Culture, loisirs et identité territoriale	58
1.6 Lecture territoriale intégrée : forces, asymétries et enjeux structurants	58
Partie II – L’immigration à l’épreuve du territoire.....	62
2.0 Comprendre les statuts juridiques d’immigration : un cadre essentiel à l’analyse territoriale	62
2.0.1 Le système canadien et québécois d’immigration : une architecture à statuts multiples	63
2.0.2 Les résidents permanents : la population reconnue comme « immigrante »	63
2.0.3 Les résidents non permanents : une présence croissante mais juridiquement précaire.....	64
2.0.4 Un continuum migratoire : entre temporalité, enracinement et trajectoires de statut	65
2.0.5 Lecture territoriale : pourquoi la distinction des statuts est essentielle	66
2.1 Un phénomène migratoire modeste mais en transformation : de la présence permanente à la dépendance temporaire	66
2.1.1 Une immigration permanente historiquement faible et concentrée : un défi pour le renouvellement démographique	67
2.1.2 Profils et statuts : des caractéristiques qui orientent les besoins en intégration	69
2.1.3 L’essor des résidents non permanents (RNP) : un pilier économique à la légitimité fragile	74
2.2 L’intégration économique : entre contribution essentielle et paradoxes territoriaux	81
2.2.1 Accès à l’emploi et qualité de l’insertion : un marché ouvert, mais une intégration à deux vitesses	81
2.2.2 La surqualification : un gaspillage de capital humain et un frein à la rétention	83
2.2.3 La dépendance sectorielle aux travailleurs étrangers temporaires : une intégration économique à deux vitesses	86
2.3 Le cadre de vie pratique : des obstacles matériels à l’enracinement	88
2.3.1 Le logement : un premier filtre, inégal, discriminant et différencié	89
2.3.2 Mobilité et accès au territoire : une transformation documentée, un enjeu résiduel de connaissance du service	93
2.3.3 L’accès aux services : une offre en déséquilibre face aux besoins émergents	95
2.3.4 Cohésion sociale et vivre-ensemble : entre ouverture progressive et discriminations persistantes.....	99
2.4 Gouvernance locale et coordination : un système mobilisé, mais encore peu structurée.....	101
2.4.1 Un cadre institutionnel fortement centralisé : des marges d’action locales réduites	102
2.4.2 Des leviers locaux réels, mais une concertation fragilisée.....	103
2.4.3 Un écosystème d’accueil riche mais polarisé : centralité forte, périphérie fragile	105
2.4.4 Lecture territoriale intégrée : une gouvernance mobilisée, mais insuffisamment territorialisée	109
Partie III – Synthèse stratégique	112
3.0 L’immigration dans la MRC de Pierre-De Saurel : tensions structurantes et leviers d’action territoriale	112
3.1 Une transformation migratoire réelle mais un modèle d’attraction fragile	112

3.2 Une capacité d'accueil territoriale sous tension : entre absorption économique et limites structurelles.....	113
3.2.1 Une intégration économique fonctionnelle mais incomplète.....	113
3.2.2 Des conditions matérielles d'établissement limitant l'enracinement territorial.....	113
3.2.3 Une dépendance croissante aux statuts migratoires temporaires	114
3.3 Une polarisation territoriale limitant la territorialisation de l'immigration	114
3.4 Une gouvernance mobilisée, mais sans pilote.....	115
3.5 Lecture croisée : trois écarts structurants	115
3.6 Les contradictions structurantes de l'immigration sur le territoire	117
3.7 Analyse SWOT territoriale de l'immigration	118
Forces (S).....	118
Faiblesses (W).....	119
Opportunités (O).....	120
Menaces (T).....	121
3.8 Hiérarchisation stratégique des enjeux territoriaux.....	122
3.9 Trois scénarios pour la MRC de Pierre-De Saurel.....	124
3.10 Principes directeurs pour l'action territoriale	125
3.11 La MRC de Pierre-De Saurel face à son choix stratégique.....	126
Partie IV – Constats et recommandations	129
AXE 1 - Structurer une gouvernance territoriale intégrée et reconnue	130
AXE 2 - Logement et capacité d'accueil	132
AXE 3 - Désenclaver le territoire par une mobilité repensée	135
AXE 4 - Intégration économique et valorisation des compétences	137
AXE 5 - Cohésion sociale et visibilité de l'accueil	139
AXE 6-Attractivité territoriale, renouvellement démographique et stabilisation des parcours migratoires	142
Partie V – Plan d'action territorial	146
5.0 Architecture et principes du plan d'action.....	146
5.1 La décision fondamentale : ce que la MRC doit faire en premier.....	147
5.2 Les neuf chantiers du plan d'action	147
Chantier 1 - Gouvernance et pilotage territorial	148
Chantier 2 - Logement accessible et adapté.....	148
Chantier 3 - Services en milieu rural et équité territoriale.....	148
Chantier 4 - Mobilité et désenclavement	148
Chantier 5 - Intégration économique et valorisation des compétences.....	148
Chantier 6 - Francisation ciblée et ancrée dans le territoire.....	148
Chantier 7 - Visibilité de l'accueil et lutte contre les discriminations.....	149

Chantier 8 - Inclusion, représentativité et besoins spécifiques	149
Chantier 9 - Attractivité, démographie et stabilisation des parcours	149
Tableau synoptique du plan d'action	150
5.3 Le plaidoyer provincial : ce que la MRC doit porter, et comment.....	154
Quatre priorités de plaidoyer	154
Comment porter ce plaidoyer	155
5.4 Le mécanisme de pilotage.....	155
Structure de pilotage	156
Suivi et reddition de comptes	156
5.5 La condition non négociable	157
Bibliographie.....	159
Annexe A : Tableau 2 : Population et superficie des MRC de la Montérégie (2025).....	164
Annexe B : Tableau 3 : Comparaison des principaux indicateurs démographiques et migratoires Montérégie et Québec.....	165
Annexe C : Tableau 5 : Profil agricole et agroalimentaire de la MRC de Pierre-De Saurel	166
Annexe D : Figure 5 : Comparaison de la croissance démographique de la MRC de Pierre-De Saurel (2016-2021 et 2021-2025).....	167
Annexe E : Figure 6 : Taux d'emploi par groupe d'âge à Pierre-De Saurel.....	168
Annexe F : Graphique 2 : Répartition des propriétaires et locataires : Comparaison MRC Pierre-De Saurel et l'ensemble du Québec	169
Annexe G : Tableau 9 : Indicateurs de vulnérabilité du parc locatif (comparaison MRC / Québec).....	170
Annexe H : Graphique 3 : Part des logements locatifs construits avant 1971 : comparaison territoriale	171
Annexe I : Tableau 10 Répartition des personnes immigrantes par municipalité MRC Pierre-De Saurel (2021)	172
Annexe J : Figure 8 : Immigrants admis 2013-2024 et présents en 2024 par MRC	173
Annexe K : Répertoire des services et organismes de la MRC de Pierre-De Saurel	174
Annexe L : Les statuts juridiques d'immigration.....	177
Annexe M : Partenaires clés à mobiliser	180

Présentation du document

Le présent diagnostic est un document stratégique, élaboré à la demande de la MRC de Pierre-De Saurel et de ses acteurs. Il répond à une question centrale, à savoir, comment transformer l'immigration en levier durable de développement territorial, dans un contexte où les conditions de l'enracinement ne sont pas encore pleinement réunies. Construit de manière progressive et cohérente, il guide le lecteur du contexte général vers les enjeux stratégiques propres à la MRC, du portrait à l'action.

Il s'organise en cinq parties distinctes, qui forment ensemble une architecture analytique cohérente :

- L'**Introduction générale** situe le diagnostic dans son contexte québécois et montréalais. Elle retrace l'évolution des politiques migratoires, l'enjeu de la territorialisation et le positionnement spécifique de la MRC de Pierre-De Saurel face aux transformations démographiques, économiques et sociales en cours.
- La **Partie I** dresse le portrait territorial de la MRC : démographie, économie, logement, transport, services de proximité et gouvernance locale. Elle établit les bases factuelles qui rendent possible l'analyse qui suit.
- La **Partie II** examine l'immigration à l'épreuve du territoire : évolution du phénomène migratoire, intégration économique, conditions matérielles d'installation, dynamiques socioculturelles et gouvernance de l'immigration. Elle documente ce que le territoire est réellement capable d'offrir à ceux qui s'y installent.
- La **Partie III** propose une synthèse stratégique transversale : tensions structurantes, trois écarts fondamentaux, analyse SWOT, hiérarchisation des enjeux et trois scénarios pour l'avenir du territoire. Elle formule la question stratégique centrale à laquelle ce diagnostic invite à répondre.
- Les **Parties IV et V** traduisent l'analyse en action : 22 recommandations organisées en six axes stratégiques, un plan d'action territorial articulé en neuf chantiers, un tableau synoptique opérationnel et les priorités de plaidoyer auprès des instances provinciales.

La structure du document ne répond donc pas uniquement à une logique analytique, mais à une exigence : **permettre aux décideurs de passer d'un constat à une action structurée, face aux transformations en cours sur le territoire.**

1. Objectifs du diagnostic

Ce diagnostic territorial répond à un mandat formel adopté par le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel, qui a exprimé le souhait collectif de disposer d'un portrait clair, rigoureux et structurant de la réalité migratoire du territoire.

L'objectif général est de fournir aux élus, décideurs municipaux, organismes communautaires et partenaires socioéconomiques une compréhension complète, intégrée et contextualisée de l'immigration dans la MRC, afin de soutenir les décisions publiques à venir.

Les objectifs spécifiques sont :

- Dresser un portrait statistique actualisé de la population immigrante et des résidents non permanents dans les douze municipalités de la MRC ;
- Identifier les enjeux d'attractivité, d'accueil, d'inclusion et de rétention propres au territoire ;
- Cartographier les ressources existantes et mettre en évidence les écarts de services et zones blanches ;
- Analyser les dynamiques migratoires, linguistiques, économiques et résidentielles ;
- Proposer des recommandations concrètes, réalistes et territorialisées afin de renforcer la capacité d'accueil du territoire et l'enracinement des nouveaux arrivants ;
- Offrir un outil d'aide à la décision aux élus et gestionnaires municipaux dans un contexte de ressources limitées.

2. Contexte général

Ce diagnostic s'inscrit dans un moment de recomposition profonde des politiques migratoires canadiennes et québécoises. Après une période de forte croissance de l'immigration, particulièrement temporaire, sous l'effet conjugué de l'augmentation des permis de travail, des permis d'études et des demandes d'asile, le gouvernement fédéral a

revu ses plafonds d'admission à la baisse, tandis que le Québec a supprimé le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), révisé ses programmes d'immigration économique et réduit ses seuils d'admission.

Bien que ces orientations soient définies aux niveaux national et provincial, leurs effets se manifestent d'abord dans les milieux de vie, là où les municipalités et les MRC doivent accueillir les nouveaux arrivants avec des ressources, des services et des infrastructures dont l'ajustement demeure souvent lent et contraint.

C'est dans ce contexte que se situe la MRC de Pierre-De Saurel, qui doit conjuguer, entre autres, avec une transformation démographique accélérée, des besoins importants en main-d'œuvre, la vitalité de ses communautés rurales et l'inclusion des personnes immigrantes. La question de l'immigration n'est plus seulement un enjeu national : elle constitue désormais un enjeu de développement local majeur, qui influence directement l'avenir économique, social et démographique du territoire. Ce diagnostic vise à en rendre compte avec la précision et l'utilité qu'exige ce niveau de responsabilité.

3. Méthodologie employée et limites

La méthodologie adoptée pour ce diagnostic repose sur une approche pragmatique mobilisant à la fois des données quantitatives, des analyses qualitatives, des outils cartographiques et une lecture stratégique du territoire.

L'analyse repose sur un ensemble structuré de sources officielles, de littérature grise et de données complémentaires, mobilisées de manière croisée. Les données de Statistique Canada (recensements 2001 à 2021) constituent la base statistique centrale. Elles ont été croisées avec les indicateurs les plus récents de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), les statistiques administratives du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), les données publiques d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), ainsi que les informations fournies par l'équipe de surveillance de la Direction de santé publique (DSPu) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Centre.

Ces sources ont été enrichies par une analyse qualitative incluant :

- une analyse des principaux documents organisationnels (rapports annuels,

- documents stratégiques, bilans d'activité, comptes rendus), provenant notamment de la MRC et de certains organismes partenaires ;
- une analyse de contenu des sites Web, d'articles et de publications des médias locaux, permettant de saisir les représentations publiques, les préoccupations locales et les discours territoriaux sur les enjeux migratoires, de logement, de mobilité et de développement.

La collecte qualitative a également inclus une consultation territoriale menée en février-mars 2026, composée d'entretiens et de rencontres de travail conduits auprès d'acteurs représentatifs du territoire : institutions publiques (CISSS, Cégep), organismes communautaires œuvrant en accueil et intégration (l'Orienthèque, le CJE), représentants d'associations de communautés immigrantes, ainsi que des personnes immigrantes elles-mêmes. Ces échanges ont permis d'intégrer les expériences vécues sur le terrain, venant nuancer ou confirmer les constats issus des données quantitatives. Les résultats de cette consultation sont mobilisés tout au long du document, notamment dans les parties II, III et IV.

La démarche a également inclus une cartographie des services et organismes présents sur le territoire. Les organismes retenus l'ont été sur la base d'un ou plusieurs des critères suivants : mandat explicite d'accueil ou d'intégration des personnes immigrantes ; offre de services susceptibles de répondre à des besoins spécifiques des nouveaux arrivants, logement, emploi, francisation, santé, soutien social. Cette liste ne prétend pas à l'exhaustivité des services disponibles sur le territoire, mais à la pertinence des ressources mobilisables dans un parcours d'intégration. Elle est présentée en détail à la section 2.4.3 et en annexe K.

Enfin, divers travaux académiques, rapports ministériels et publications spécialisées ont été mobilisés, incluant des portraits régionaux, des études sectorielles et d'autres documents structurants. Sur le plan opérationnel, la démarche combine :

- l'extraction, le traitement et la visualisation de données ;
- des analyses démographiques, économiques, résidentielles, linguistiques et sociales ;
- des comparaisons territoriales avec la Montérégie et le reste du Québec ;
- une analyse stratégique inspirée des outils de planification territoriale (SWOT,

lecture transversale, hiérarchisation des enjeux).

Cette approche vise à dépasser la simple description statistique pour offrir une lecture territoriale cohérente, utile à la décision et directement opérationnelle pour les élus et les gestionnaires du territoire.

Limites de la démarche

Comme tout exercice de cette nature, cette analyse comporte certaines limites structurelles qu'il importe de nommer avec transparence.

Les données sur les résidents non permanents demeurent partiellement accessibles et peu détaillées à l'échelle des municipalités, limitant l'analyse fine des trajectoires de ces populations. Le décalage inévitable entre le Recensement de 2021 et les réalités de 2025-2026, marquées par la hausse de l'immigration temporaire, la pression sur le logement, les transformations du marché du travail et les changements réglementaires et législatifs, impose par ailleurs une prudence interprétative dans la lecture de certains indicateurs.

L'accès direct aux personnes immigrantes constitue également une limite inhérente à ce type d'exercice. Les contraintes de disponibilité et peut-être de confiance envers les démarches institutionnelles ont réduit mécaniquement la représentativité de leurs voix dans les consultations formelles. Ce diagnostic en tient compte dans ses interprétations et plaide, à ce titre, pour une participation active et structurée des personnes immigrantes dans les étapes qui suivront. Par ailleurs, certains organismes communautaires présents sur le territoire ont manifesté peu d'intérêt pour cet exercice, reflétant un arrimage encore insuffisant entre les enjeux d'accueil des personnes immigrantes. Enfin, la richesse des informations recueillies lors des consultations dépasse ce que ce document pouvait intégralement prendre en charge ; certains matériaux d'intérêt pourront alimenter des travaux ultérieurs.

Ces limites sont reconnues et intégrées dans l'analyse. Elles soulignent l'importance, pour la MRC, de développer à moyen terme des outils locaux de suivi, des mécanismes de collecte qualitative et des données consolidées sur la capacité d'accueil, en cohérence avec une approche de territorialisation de l'immigration.

4. Approche territoriale : principes et posture analytique

L'approche territoriale adoptée dans ce diagnostic repose sur l'idée centrale selon laquelle les politiques d'immigration ne produisent leurs effets qu'à l'échelle du territoire vécu, là où les personnes se logent, travaillent, se déplacent et tissent des liens en français.

Cette posture met l'accent sur la capacité d'action réelle des MRC et des municipalités. Elle s'articule autour de quatre principes directeurs.

1. Comprendre les réalités du territoire à l'échelle du milieu de vie.

L'immigration ne se vit pas à l'échelle provinciale. Elle se vit dans un logement, sur un trajet de travail, dans une école, dans un quartier. Ce diagnostic descend au niveau des réalités locales : les écarts entre Sorel-Tracy et les municipalités rurales, entre les immigrants permanents et les résidents non permanents, entre les services disponibles et les besoins réels. Cette granularité n'est pas un détail technique, c'est le fondement de l'analyse.

2. Partir du terrain pour construire la gouvernance.

Une approche concertée entre municipalités, institutions publiques, organismes et employeurs est la condition d'une gouvernance ancrée dans les priorités réelles du territoire. Ce diagnostic s'inscrit dans cette logique : il vise à outiller les acteurs locaux, non à leur imposer un modèle.

3. Adapter finement les actions aux priorités locales.

Une même politique n'a pas les mêmes effets selon la capacité d'accueil d'un territoire en matière de logement, de services ou de réseaux d'acteurs. C'est pourquoi les recommandations de ce document sont territorialisées, sectorielles et différenciées selon les réalités des municipalités concernées.

4. Inscrire l'immigration dans une vision de développement territorial durable.

L'immigration n'est pas une réponse conjoncturelle à une pénurie de main-d'œuvre. Elle est une composante structurante de l'avenir du territoire. Ce diagnostic propose d'en faire un levier de planification à part entière, intégré à la vision stratégique de la MRC.

Ainsi, l'analyse ne se limite pas à décrire des données. Elle vise à faire passer la MRC d'un portrait descriptif à une planification stratégique ancrée dans son territoire : identifier ses

priorités d'action, structurer son leadership local en immigration, améliorer l'attractivité, l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes, et renforcer la cohésion sociale et la vitalité du territoire.

Abréviations et sigles

ADCPS - Association de la diversité culturelle de Pierre-De Saurel

AFÉAS - Association féminine d'éducation et d'action sociale

ARTM - Autorité régionale de transport métropolitain

AVUCU - Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine

CAB - Centre d'action bénévole

CAQ - Certificats d'acceptation du Québec

CDC - Corporation de développement communautaire

CEPI - candidat(e) à l'exercice de la profession infirmière

CFPEAST - Centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes de Sorel-Tracy

CHSLD - Centre d'hébergement et de soins de longue durée

CISR - Commission de l'immigration et du statut de réfugié

CISSS - Centre intégré de santé et de services sociaux

CJE - Carrefour jeunesse-emploi

CLSC - Centre local de services communautaires

COTACI - Convention territoriale d'action concertée en immigration

CSQ - Certificats de sélection du Québec

CSS - Centre de services scolaires

CTTÉI - Centre de transfert technologique en écologie industrielle

DÉPS - Développement économique Pierre-De Saurel

EIMT - Étude d'impact sur le marché du travail

FADOQ - Fédération de l'âge d'or du Québec

HLM - Habitation à loyer modique

IDHC - Infirmier(-ière) diplômé(e) hors Canada

ISQ - Institut de la statistique du Québec

MAMH - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MIFI - Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

MRC - Municipalité régionale de comté

MTQ - Ministère des Transports du Québec

OMHPS - Office municipal d'habitation Pierre-De Saurel (*dénomination officielle aussi appelé OH PDS- Office d'habitation Pierre-De Saurel*)

OSBL - Organisme sans but lucratif

OSBL-T - Organisme sans but lucratif en habitation (type)

PAB - préposé(e) aux bénéficiaires

PAD - **Programme d'adaptation de domicile**

PEA - **Petits établissements accessibles**

PEQ - Programme de l'expérience québécoise

PFSI - Programme fédéral de santé intérimaire

PMI - Programme de mobilité internationale

PSL - Programme de supplément au loyer

PTAS - Programme des travailleurs agricoles saisonniers

PTET - Programme des travailleurs étrangers temporaires

PVT - Programme Vacances-Travail

RAMQ - Régie de l'assurance maladie du Québec

RMR - Région métropolitaine de recensement

RNP - Résident non permanent

RP - Résidence permanente / résident permanent

SADC - Société d'aide au développement des collectivités

SAE - Service aux entreprises

SARL - Service d'aide à la recherche de logement

STC - Société de transport collectif

Liste des figures

Figure 1 - Carte de localisation de la Région Montérégie (2025)

Figure 2 - Solde migratoire interrégional annuel (en nombre de personnes)

Figure 3 - Carte de localisation de la MRC de Pierre-De Saurel (2025)

Figure 4 - Évolution de la population de la MRC de Pierre-De Saurel (2016-2025)

Figure 5 - Comparaison de la croissance démographique de la MRC de Pierre-De Saurel (2016-2021 et 2021-2025) (annexe D)

Figure 6 - Taux d'emploi par groupe d'âge à Pierre-De Saurel (annexe E)

Figure 7 - Évolution de la part des immigrants dans la population de la MRC de Pierre-De Saurel

Figure 8 - Immigrants admis 2013-2024 et présents en 2024 par MRC (annexe J)

Liste des graphiques

Graphique 1 - Taux d'emploi des 15 ans et plus (2021)

Graphique 2 - Répartition des propriétaires et locataires : Comparaison MRC Pierre-De Saurel et l'ensemble du Québec (annexe F)

Graphique 3 - Part des logements locatifs construits avant 1971 : comparaison territoriale (annexe H)

Graphique 4 - Structure d'âge de la population immigrante : comparaison entre la MRC de Pierre-De Saurel et Sorel-Tracy (2021)

Graphique 5 - Origine géographique des personnes immigrantes : comparaison entre la MRC de Pierre-De Saurel et la Montérégie (2021)

Graphique 6 - Insertion professionnelle des personnes immigrantes et des personnes nées au Canada dans la MRC de Pierre-De Saurel (2021)

Graphique 7 - Niveau de scolarité des personnes immigrantes et des personnes nées au Canada dans la MRC de Pierre-De Saurel (2021)

Graphique 8 - Conditions de logement des personnes immigrantes et des personnes nées au Canada dans la MRC de Pierre-De Saurel (2021)

Graphique 9 - Répartition des organismes selon la municipalité dans la MRC de Pierre-De Saurel

Liste des tableaux

Tableau 1 - Répartition des personnes immigrantes admises au Québec (2013-2022) et présentes en janvier 2024, selon la région administrative

Tableau 2 - Population et superficie des MRC de la Montérégie (2025) (annexe A)

Tableau 3 - Comparaison des principaux indicateurs démographiques et migratoires Montérégie et Québec (annexe B)

Tableau 4 - Distribution de la population et répartition des personnes immigrantes admises (2013-2022) présentes en 2024 par MRC en Montérégie

Tableau 5 - Profil agricole et agroalimentaire de la MRC de Pierre-De Saurel (annexe C)

Tableau 6 - Évolution de la population de la MRC de Pierre-De Saurel (2016–2025)

Tableau 7 - Structure d'âge comparée (MRC Pierre-De Saurel)

Tableau 8 - Structure du parc de logements : comparaison MRC / Québec

Tableau 9 - Indicateurs de vulnérabilité du parc locatif (comparaison MRC / Québec) (annexe G)

Tableau 10 - Répartition des personnes immigrantes par municipalité MRC Pierre-De Saurel (2021) (annexe I)

Tableau 11 - Répartition des catégories d'immigration MRC de Pierre-De Saurel et Montérégie



Introduction générale

Introduction générale

1. L'immigration, moteur historique du développement du Québec

La question de l'immigration au Québec est indissociable de son histoire. Elle s'inscrit au cœur même du récit collectif de la province, depuis les débuts de la colonisation française, puis au fil des grandes vagues migratoires des XIX^e et XX^e siècles. Elle a contribué à façonner la composition sociale, économique et culturelle de la province, et a participé à son peuplement, à son développement économique et à la diversité de son tissu social.

Toutefois, au-delà de la simple croissance démographique, l'immigration au Québec s'est toujours accompagnée d'un questionnement identitaire sur l'accueil de l'autre et la préservation de ce qui fonde la spécificité québécoise. Cette tension entre ouverture et affirmation, est devenue le fil conducteur des politiques publiques d'immigration, orientées à la fois vers la prospérité économique et la pérennité du fait français. C'est dans cette perspective que sont intervenues les ententes successives conclues entre le Québec et le gouvernement fédéral, marquant les jalons d'une prise en charge graduelle des compétences québécoises en matière d'immigration et d'intégration¹.

Le 5 février 1991, la signature de *l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, encore connu sous le nom d'*Accord Gagnon-Tremblay-McDougall*, marque un aboutissement historique. Il confère au Québec des compétences étendues en matière de sélection, de planification et d'intégration des immigrants, avec un double objectif : préserver le poids démographique du Québec au sein du Canada et assurer l'intégration des nouveaux arrivants dans le respect du caractère distinct de la société québécoise.

Forte de ces pouvoirs, la province a fait de l'immigration un véritable levier de développement; à la fois moteur de prospérité économique et sociale, et instrument d'affirmation de la singularité du Québec au sein de la fédération canadienne.

¹ L'Entente Cloutier-Lang (1971) donne au Québec un premier rôle en immigration. L'Entente Bienvenue-Andras (1975) renforce cette présence. L'Entente Couture-Cullen (1978) marque un tournant en accordant un pouvoir réel de sélection. Enfin, l'Entente complémentaire de 1990 consolide ces pouvoirs et précise la sélection économique.

Ainsi, au moment où le Québec consolidait ses pouvoirs en matière d'immigration, une réalité s'est imposée : la nécessité de régionaliser une immigration largement concentrée à Montréal, puis, plus récemment, de la territorialiser pour mieux répondre aux besoins propres à chaque milieu.

2. De la régionalisation à la territorialisation : un changement de paradigme

Au début des années 1990, le gouvernement du Québec a instauré la politique de régionalisation de l'immigration afin que l'ensemble des régions puisse bénéficier pleinement de l'apport humain, culturel et économique des nouveaux arrivants, dans une perspective de développement territorial plus équilibré et durable.

L'intention était claire : répartir plus équitablement les personnes immigrantes sur l'ensemble du territoire et soutenir la vitalité des collectivités locales.

Cependant, plus de trente ans après la mise en œuvre de cette politique, les résultats demeurent contrastés.

La politique de régionalisation avait été conçue à la suite du Recensement de 1986, qui montrait que 87,2 % des personnes immigrantes au Québec vivaient dans la région métropolitaine de Montréal (le taux de concentration le plus élevé au Canada à l'époque²). Aujourd'hui encore, cette dynamique reste largement inchangée. Selon le Recensement de 2021, 84,4 % des personnes immigrantes vivant au Québec résident toujours dans la région métropolitaine de Montréal (RMM)³. Par ailleurs, le rapport 2024 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) indique que près de la moitié (47,8 %) des personnes immigrantes admises au Québec entre 2013 et 2022 et présentes en janvier 2024 (Voir tableau 1 suivant), résident dans la région administrative de Montréal, tandis que 16,8 % habitent la Montérégie⁴. Ce déséquilibre persistant met en lumière les

² Statistics Canada. *The Daily: Immigrants in Canada, 1986 Census*. 20 Apr. 1988.

https://publications.gc.ca/collections/collection_2022/statcan/11-001/CS11-001-1988-4-20-eng.pdf (consulté le 13 novembre 2025)

³ Statistique Canada. 2023. (tableau). *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021*, produit n° 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 15 novembre 2023.

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (consulté le 13 novembre 2025).

⁴ Robitaille, Annie, et al. *Présence et portraits régionaux en 2024 des personnes immigrantes admises au Québec de 2013 à 2022*. Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 2024. PDF. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Presence_portraits_regionaux_2024_personnes_immigrantes_admises_2013-2022.pdf (consulté le 13 novembre 2025)

Tableau 1 : Répartition des personnes immigrantes admises au Québec (2013-2022) et présentes en janvier 2024, selon la région administrative

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Portrait statistique de l'immigration permanente 2024 - Profil régional des personnes immigrantes admises entre 2013 et 2022 et présentes au 1er janvier 2024. Gouvernement du Québec, 2024.

Ainsi, adopter une lecture territoriale de l'immigration, c'est reconnaître que les dynamiques migratoires ne sont ni uniformes ni homogènes à l'échelle du Québec. C'est

aussi comprendre que la réussite de l'accueil, de l'intégration et de l'enracinement se joue à l'échelle des territoires vécus (MRC, Villes, Métropoles, quartiers) où se croisent les parcours de vie, les services publics, les dynamiques économiques, les réseaux communautaires et les initiatives citoyennes. C'est à cette échelle, proche du quotidien, que se construit réellement l'enracinement durable des personnes immigrantes.

Dans cette perspective, l'analyse de l'immigration et de l'intégration ne peut se limiter à des généralités provinciales. Elle doit se déployer à l'échelle des réalités locales, là où se donnent à voir les effets différenciés des politiques, des ressources disponibles et des dynamiques territoriales.

C'est pourquoi, avant d'examiner en détail la situation de la MRC de Pierre-De Saurel, il est essentiel de la situer dans le cadre plus vaste de la Montérégie, dont elle partage certaines dynamiques régionales tout en affirmant ses propres caractéristiques.

3. Contexte régional de la Montérégie et positionnement territorial

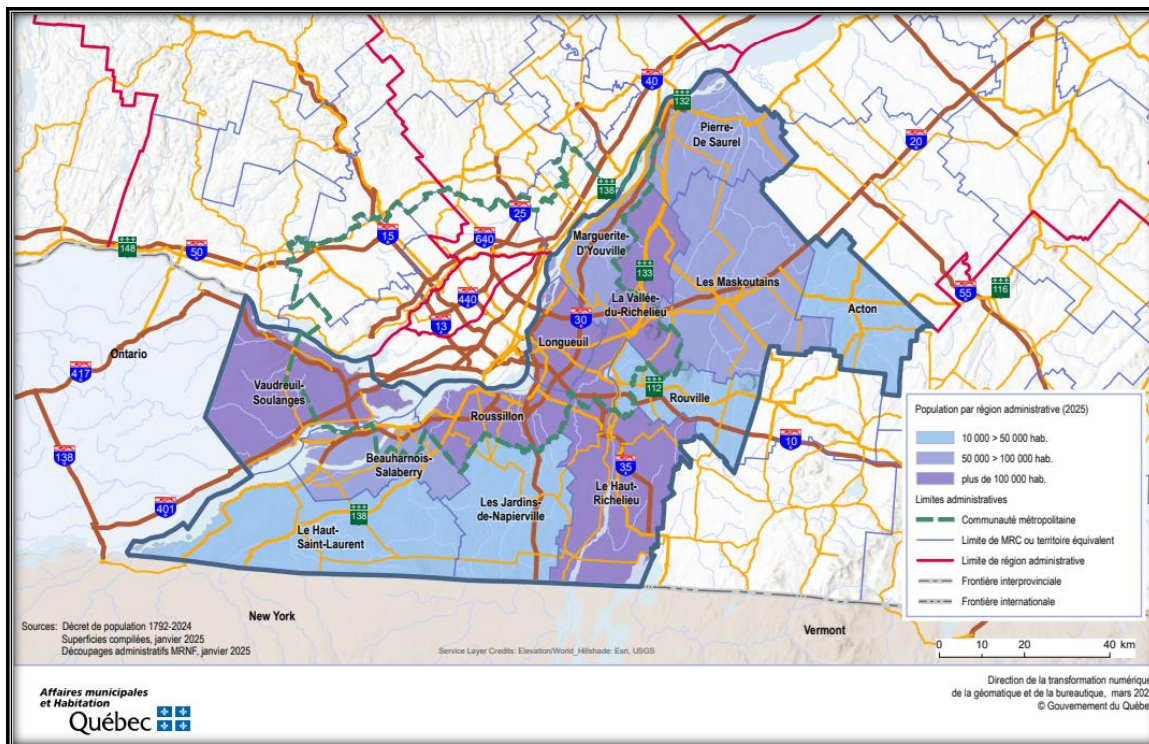
Aperçu général de la région

La Montérégie (code 16) est l'une des 17 régions administratives du Québec (voir carte suivante). Située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, elle couvre un territoire d'environ 8821 km² et constitue la deuxième région la plus peuplée de la province, derrière Montréal.

Sa population en avril 2025 est estimée à 1,517 million d'habitants, soit environ 16,8 % de la population québécoise⁵.

⁵ Gouvernement du Québec. *Occupation du territoire : Portrait régional-Montérégie*. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, 11 avril 2025, www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/monteregie/portrait-regional/occupation-du-territoire (consulté le 14 nov. 2025).

Figure 1 : Carte de localisation de la Région Montérégie (2025)



Source : Direction de la transformation numérique, géomatique et bureautique - Gouvernement du Québec, mars 2025

Elle comprend 13 municipalités régionales de comté (MRC) et une agglomération (Longueuil) dont la population, la distribution et la superficie sont représentées dans le tableau 2 en annexe (annexe A).

Sa densité de population est de 171,9 habitants par km² et environ 14,7 % de sa population vit en milieu rural.

Dynamique démographique

La Montérégie se caractérise par une structure démographique relativement jeune, distincte de celles de l'ensemble du Québec. En 2024, 22,3 % de sa population a moins de 20 ans, tandis que 20,6 %, a 65 ans ou plus⁶. L'âge moyen (42,5 ans) est légèrement inférieur à la moyenne québécoise. Malgré cette vitalité, la croissance naturelle (naissances moins décès) est presque nulle.

⁶ Gouvernement du Québec. Occupation du territoire : Portrait régional-Montérégie. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, op. cit.

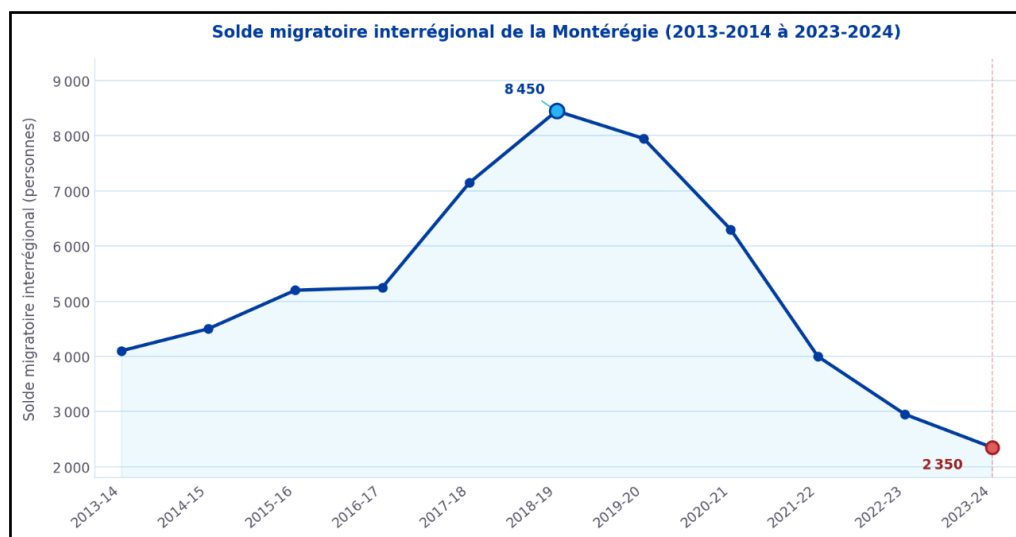
En effet la région continue d'enregistrer plus de naissances que de décès, mais l'écart est devenu très faible. En 2023-2024, elle n'a ajouté qu'environ 550 personnes⁷, malgré une fécondité supérieure à la moyenne québécoise, avec un indice synthétique de fécondité de 1,52 enfant par femme en 2023.

Migration interrégionale et dynamiques territoriales en Montérégie

En 2023-2024, la région a accueilli 29 358 entrants et enregistré 26 989 sortants, pour un solde migratoire interrégional de 2 369 personnes. Cette tendance s'inscrit dans une dynamique de diminution. Alors que le solde net atteignait près de 8 000 personnes en 2018-2019, il se situe désormais autour de 2 300 personnes⁸.

La figure 2 illustre cette tendance, soulignant l'érosion progressive des gains nets d'année en année.

FIGURE 2 : Solde migratoire interrégional de la Montérégie (2013-2024)



Source : Institut de la statistique du Québec. Fiches démographiques - Les régions administratives du Québec, 2024. Gouvernement du Québec, 2024, p. 38.

<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/fiches-demographiques-regions-administratives-quebec-2024.pdf>

La section suivante examinera comment ces mouvements migratoires s'articulent avec les autres facteurs de croissance de la population régionale.

Facteurs de croissance démographique

⁷ Gouvernement du Québec. Occupation du territoire : Portrait régional-Montérégie. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, op. cit.

⁸ Institut de la statistique du Québec. Fiches démographiques-Les régions administratives du Québec, 2024. Gouvernement du Québec, 2024, <https://statistique.quebec.ca/en/fichier/fiches-demographiques-regions-administratives-quebec-2024.pdf> p.38

Si la Montérégie attire toujours des résidents en provenance d'autres régions du Québec, sa croissance démographique repose avant tout sur la migration internationale, qu'il s'agisse de personnes immigrantes permanentes ou de résidents non permanents.

En effet, les données du tableau 3 (annexe B), montrent que, malgré un solde interprovincial légèrement négatif, la croissance démographique de la Montérégie est principalement alimentée par l'immigration internationale et la hausse du nombre de résidents non permanents. Au cours de l'année 2023-2024, les gains nets liés à l'immigration ont atteint 21 339 personnes.

Ce faible apport, combiné à une croissance naturelle quasi nulle dans l'ensemble du Québec, renforce l'importance cruciale des flux migratoires internationaux.

À l'échelle provinciale, ce sont désormais les immigrants temporaires qui expliquent une grande partie de la croissance démographique, une tendance également observable en Montérégie. Reste à comprendre comment cette croissance inégale se répartit sur le territoire montréalais, un enjeu abordé dans la section suivante.

Polarisation territoriale de la population et de l'immigration

Les facteurs de croissance évoqués précédemment n'affectent pas la Montérégie de manière homogène. Au contraire, la région est marquée par une forte polarisation territoriale tant au niveau de la distribution de sa population que de celle de sa population immigrante.

Concrètement, la grande majorité des habitants se concentre dans les couloirs urbains et périurbains proches de Montréal, tandis que des portions étendues du territoire, plus éloignées des axes métropolitains, demeurent faiblement peuplées. Cette disparité centre-périphérie s'est accentuée au fil des ans, sous l'effet combiné de l'étalement urbain et de la migration sélective des ménages en fonction de leurs ressources (économiques, sociales, professionnelles).

Trois territoires dont l'Agglomération de Longueuil, la MRC de Roussillon et la MRC de Vaudreuil-Soulanges, concentrent à eux seuls plus de 830 000 habitants, tandis que des MRC plus rurales comme Acton ou Le Haut-Saint-Laurent n'en regroupent que quelques

dizaines de milliers. Cette polarisation se reflète également dans la répartition des personnes immigrantes.

Selon le recensement de 2021, près de 80 % des personnes immigrantes établies en Montérégie résident dans ces trois mêmes territoires. À l'inverse, des MRC plus rurales notamment Pierre-De Saurel, Acton, ou Le Haut-Saint-Laurent, accueillent un nombre beaucoup plus restreint d'immigrants.

Le tableau 4 suivant illustre cette fracture territoriale.

Tableau 4- Distribution de la population et répartition des personnes immigrantes admises (2013-2022) présentes en 2024 par MRC en Montérégie

MRC / Agglomération	Pop. 2025	% Pop.	Immigrants 2013-2022	% Imm.	Taux de présence
Acton <i>rural</i>	16 434	1,1 %	31	0,1 %	0,19 %
Beauharnois-Salaberry	74 141	4,9 %	1 274	2,1 %	1,72 %
La Vallée-du-Richelieu	136 601	9,0 %	3 235	5,4 %	2,37 %
Le Haut-Richelieu	125 139	8,3 %	2 241	3,8 %	1,79 %
Le Haut-Saint-Laurent <i>rural</i>	26 166	1,7 %	152	0,3 %	0,58 %
Les Jardins-de-Napierville <i>rural</i>	32 443	2,1 %	189	0,3 %	0,58 %
Les Maskoutains	94 329	6,2 %	2 434	4,1 %	2,58 %
Aggl. de Longueuil	456 912	30,2 %	31 494	52,8 %	6,89 %
Marguerite-D'Youville	83 532	5,5 %	2 033	3,4 %	2,43 %
Pierre-De Saurel	53 531	3,5 %	652	1,1 %	1,22 %
Roussillon	206 028	13,6 %	10 193	17,1 %	4,95 %
Rouville	39 422	2,6 %	384	0,6 %	0,97 %
Vaudreuil-Soulanges	169 873	11,2 %	5 305	8,9 %	3,12 %
Total Montérégie	1 514 551	100,0 %	59 617	100,0 %	3,94 %

Source : Gouvernement du Québec. Région administrative de la Montérégie (16). Données MIFI 2024 (immigrants admis 2013-2022, présents en janvier 2024) ; Statistique Québec, Décret de population 2025.

Note : Le taux de présence correspond au nombre de personnes immigrantes admises entre 2013 et 2022 et présentes en 2024, rapporté à la population totale de la MRC en 2025. Il indique la densité relative de présence immigrante sur chaque territoire.

Il n'est pas rare de traverser certaines MRC à prédominance agricole ou forestière sans y trouver de véritables communautés immigrantes établies. Cette situation pose la question de l'égalité territoriale face aux enjeux démographiques et migratoires.

Dès lors, les défis auxquels font face les collectivités varient considérablement d'un bout à l'autre de la région. La section suivante aborde ces enjeux différenciés selon les territoires, découlant directement de la polarisation constatée.

Enjeux différenciés selon les territoires

La concentration géographique entraîne des enjeux distincts selon le type de territoire.

Dans les secteurs urbains et périurbains en forte croissance, proches de Montréal, l'enjeu principal tourne autour de l'accueil et de l'intégration. Les défis touchent surtout l'accès au logement, la reconnaissance des compétences et la capacité des services publics à accueillir un nombre croissant de nouveaux arrivants. Il s'agit essentiellement de gérer un afflux important, dans des contextes où l'attractivité est déjà forte.

À l'opposé, dans les MRC plus rurales et éloignées, les défis de francisation, d'accès au logement, de reconnaissance des compétences et de capacité des services publics sont tout aussi présents, mais ils s'ajoutent à un autre type de contrainte : l'attractivité et la rétention. Ces territoires, confrontés à un risque réel de déclin démographique et économique, luttent simultanément contre des problèmes d'attractivité, de mobilité intermunicipale et d'intégration sociocommunautaire.

Pour eux, le défi prioritaire consiste à attirer puis à enraciner de nouveaux résidents. Or, l'intégration en contexte rural comporte ses propres obstacles : absence de transport en commun, isolement relatif et, surtout, faible présence de communautés immigrantes capables d'offrir un soutien et un réseau d'entraide.

Ainsi, pour la MRC de Pierre-De Saurel, ces réalités se traduisent par un double enjeu : d'une part, attirer des personnes immigrantes pour compenser le vieillissement et soutenir le développement économique ; d'autre part, créer les conditions de leur enracinement durable.

Toutefois, pour agir de manière efficace, encore faut-il bien connaître le territoire, ses dynamiques migratoires, sa capacité d'accueil et les leviers qu'il peut mobiliser. C'est pourquoi le présent diagnostic propose une lecture fine et actualisée de la situation migratoire dans la MRC de Pierre-De Saurel.

4. La MRC de Pierre-De Saurel dans un contexte de recomposition démographique et socioéconomique

La MRC de Pierre-De Saurel évolue aujourd'hui dans un contexte où plusieurs transformations silencieuses, mais structurantes, redéfinissent son avenir démographique, économique et communautaire. Le territoire accueille une population vieillissante, un renouvellement naturel en recul et une base de population active qui se rétrécit progressivement. Ces tendances, bien documentées dans l'ensemble du Québec, prennent ici une forme particulièrement marquée et fragilisent la capacité du territoire à maintenir son dynamisme économique et social.

La pression croissante sur la main-d'œuvre vient accentuer cette vulnérabilité. Dans les secteurs manufacturier, agroalimentaire ou des services essentiels, la disponibilité limitée de travailleurs locaux oblige de plus en plus d'entreprises à compter sur des personnes immigrantes, notamment des résidents non permanents. Leur contribution est désormais indispensable au fonctionnement de plusieurs maillons économiques, révélant à la fois leur importance stratégique et la fragilité du modèle de développement reposant sur un bassin local en décroissance.

Ces transformations influencent directement la vitalité des communautés. À l'échelle locale, le maintien des services, la fréquentation des écoles, la survie des commerces de proximité ou la continuité des activités communautaires dépendent de plus en plus de l'arrivée et de l'enracinement de nouveaux résidents. La MRC possède des atouts, mais ceux-ci se heurtent à des contraintes persistantes comme la faiblesse des réseaux d'accueil et les risques d'isolement dans certains milieux.

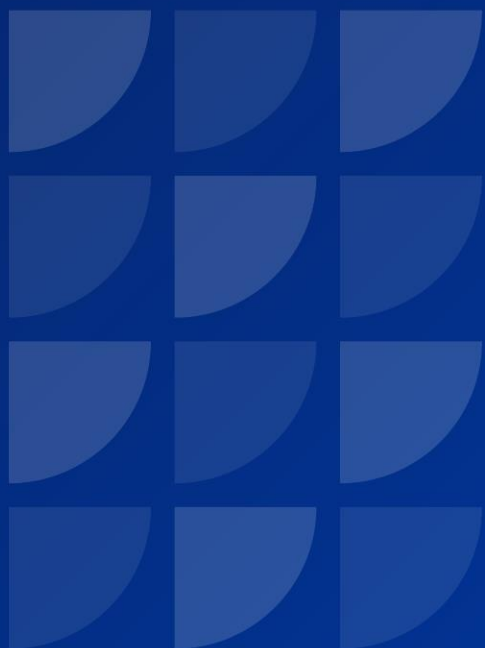
Dans ce contexte, l'inclusion des personnes immigrantes devient un levier essentiel de développement territorial. Leur capacité à accéder à un logement adéquat, à se déplacer sur le territoire, aux services publics et à un réseau sociocommunautaire soutenant, conditionne

non seulement leur intégration, mais aussi la résilience démographique et économique du territoire. Leur inclusion n'est plus un enjeu social périphérique : elle est devenue un déterminant majeur de durabilité et de cohésion pour les collectivités locales.

Ainsi, la MRC de Pierre-De Saurel se trouve aujourd'hui au croisement de quatre dynamiques déterminantes ; la transformation démographique, les pressions sur la main-d'œuvre, la reconfiguration de la vitalité communautaire et les enjeux d'inclusion. Ces tendances imbriquées façonnent l'environnement dans lequel doit s'inscrire toute stratégie d'accueil, d'intégration et d'enracinement.

Pour dépasser un simple constat et comprendre concrètement dans quelle mesure le territoire est en capacité de répondre à ces enjeux, il devient nécessaire de disposer d'un cadre d'analyse permettant d'évaluer les conditions réelles d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes.

C'est à partir de cette exigence analytique que s'ouvre la Partie I, consacrée à une lecture territoriale fine des atouts, des contraintes et des capacités de la MRC de Pierre-De Saurel.



PARTIE I

Contexte territorial

Comprendre l'écosystème d'accueil de la MRC de
Pierre-De Saurel

Partie I – Contexte territorial

1.0 Cadre d'analyse territorial : la capacité d'accueil comme fil conducteur

1.0.1 Définition opérationnelle

Dans le présent diagnostic, la capacité d'accueil d'un territoire désigne sa faculté à attirer, intégrer et retenir des personnes immigrantes sur le long terme. Autrement dit, c'est le cadre dans lequel la MRC de Pierre-De Saurel est capable d'offrir aux nouveaux arrivants un contexte de vie leur permettant non seulement de s'installer, mais aussi de participer pleinement à la communauté et d'y demeurer. **Cette notion est envisagée de façon opérationnelle. Elle ne se limite pas à un chiffre abstrait de personnes pouvant être accueillies, mais renvoie concrètement aux conditions à réunir pour qu'une installation soit un succès, tant pour les individus que pour le territoire.** La capacité d'accueil devient ainsi un fil conducteur de l'analyse territoriale, en cohérence avec l'approche de territorialisation de l'immigration, où chaque milieu local évalue et mobilise ses ressources propres pour favoriser une immigration harmonieuse et durable.

1.0.2 Dimensions d'analyse

La capacité d'accueil repose sur trois dimensions clés étroitement liées, qui constituent la grille d'analyse de ce diagnostic :

a. Le cadre de vie pratique

Il s'agit des conditions matérielles de la vie quotidienne, principalement la possibilité de se loger de façon décente et abordable, et de se déplacer aisément pour accéder aux emplois et aux services. Cette dimension évalue notamment la disponibilité et la qualité du logement sur le territoire, le coût et l'accessibilité de celui-ci, ainsi que l'existence de moyens de transport efficaces (transports collectifs) permettant aux nouveaux arrivants, y compris ceux sans voiture, de se déplacer. Un cadre de vie pratique satisfaisant est essentiel pour attirer des familles et travailleurs. Ainsi, un logement adéquat, combiné à une bonne mobilité, constituent le socle d'un accueil réussi.

b. Intégration économique

Cette dimension renvoie à la capacité pour les nouveaux arrivants de trouver un emploi stable et à la hauteur de leurs compétences, et plus largement de subvenir à leurs besoins

grâce au marché du travail local. Concrètement, on examine si le territoire offre des débouchés professionnels variés et suffisants (postes qualifiés, emplois dans les secteurs en croissance, opportunités entrepreneuriales, etc.) et si ces offres correspondent aux profils des personnes que la MRC souhaite attirer. Une bonne intégration économique signifie que l'économie locale peut absorber de nouveaux talents en comblant des pénuries de main-d'œuvre, tout en offrant à ces derniers des perspectives d'évolution et de revenu convenable. C'est un facteur d'attractivité majeur. Un territoire où l'on peut travailler dans son domaine et bâtir une stabilité financière retiendra plus facilement les personnes immigrantes sur le long terme.

c. Intégration sociale et culturelle

Au-delà de l'emploi et du logement, la capacité d'accueil se mesure enfin à l'aune de l'inclusion dans la communauté. Cette troisième dimension évalue la facilité avec laquelle les personnes immigrantes accèdent aux services publics essentiels (soins de santé, éducation, services sociaux, cours de francisation, etc.), participent à la vie collective (loisirs, culture, engagement citoyen) et se sentent acceptées et soutenues par le milieu. Un territoire accueillant dispose d'infrastructures éducatives et sanitaires de proximité, d'organismes communautaires dynamiques, d'une offre culturelle et sportive ouverte à tous, ainsi que d'initiatives favorisant les échanges interculturels. Le sentiment d'appartenance qui en découle est déterminant.

Se sentir chez soi dans la MRC, tisser des liens sociaux et s'identifier au milieu local constituent des éléments cruciaux pour encourager les nouveaux arrivants à s'enraciner durablement.

Ces trois dimensions de la capacité d'accueil sont interdépendantes. Des lacunes dans l'une peuvent compromettre les progrès dans les autres. Par exemple, un emploi ne suffira pas à fixer une famille si le logement est introuvable, tout comme une communauté accueillante ne compensera pas l'absence d'opportunités économiques. Il est donc nécessaire d'aborder ces aspects de façon globale afin de dresser un portrait fidèle des atouts et limites du territoire en matière d'accueil des populations immigrantes.

1.0.3 Objectifs pour la planification territoriale

L'analyse de la capacité d'accueil poursuit un objectif pragmatique : fournir aux décideurs locaux un outil d'aide à la décision pour orienter l'action territoriale.

En structurant le portrait du territoire autour des dimensions précédentes, on dépasse la simple description géo-démographique pour faire ressortir les leviers d'attractivité du milieu ainsi que ses fragilités en termes d'accueil et d'intégration. Il devient alors possible de cibler concrètement les enjeux à adresser dans le cadre de la planification et de la concertation locales.

En somme, ce cadre d'analyse opérationnel permet d'ancrer le concept de capacité d'accueil dans la réalité territoriale de la MRC de Pierre-De Saurel. Il offre une base factuelle solide pour élaborer des réponses adaptées aux défis locaux.

Rappelons que pour un territoire semi-rural confronté à un double enjeu démographique et économique, **la capacité d'accueil n'est pas une donnée figée, mais bien une marge de progression**. Ce diagnostic doit ainsi éclairer les choix à faire *ensemble* (élus, administration de la MRC, municipalités, organismes communautaires, acteurs économiques) pour renforcer cette capacité.

1.1 Le territoire de Pierre-De Saurel : géographie, économie, dynamiques démographiques

1.1.1 Géographie et organisation spatiale du territoire

Située sur la rive sud du fleuve Saint Laurent, à l'embouchure des rivières Richelieu et Yamaska, la MRC de Pierre-De Saurel (voir carte suivante) couvre près de 595 km² et regroupe douze municipalités dont dix rurales et deux urbaines, à savoir Sorel-Tracy et Saint Joseph de Sorel. Ces dernières concentrent près de 71 % de la population sur 10 % du territoire, alors que les communes rurales occupent 90 % de la superficie pour 29 % des habitants⁹. La densité est donc contrastée : 86 hab./km² en moyenne, avec une centralité dense et des secteurs périphériques à faible densité.

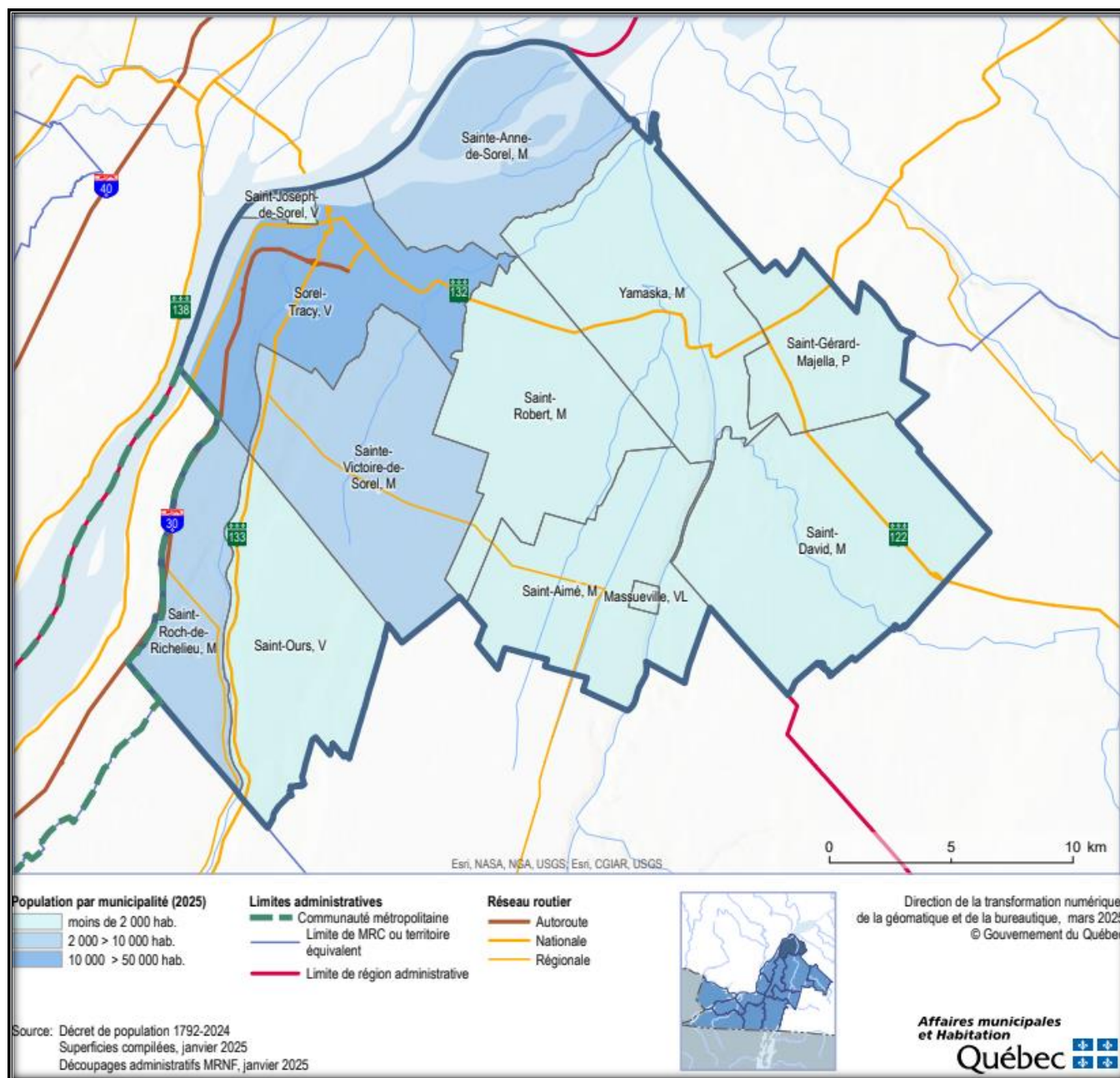
⁹ MRC de Pierre-de Saurel. *Planification stratégique 2017-2022 : Rapport final*. 2022. <https://www.mrcpierredesaurel.com/wp-content/uploads/2022/02/Rapport-final-Planification-strategique-2017-2022.pdf>

La confluence du Saint Laurent et du Richelieu a façonné l'implantation de la ville-centre et la vocation portuaire. Les axes routiers (autoroutes 20 et 30, route 132), le port fluvial accessible à l'année et le traversier vers la Rive Nord, structurent les déplacements et ouvrent l'accès aux marchés de Montréal et de Québec. En matière de paysage urbain et rural, Sorel-Tracy concentre services publics, hôpital, enseignement (cégep), commerces et équipements culturels, tandis que les municipalités rurales sont dominées par l'agriculture et un tissu social de proximité.

La MRC comprend plusieurs îles de l'archipel du lac Saint Pierre, une réserve de biosphère reconnue par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et des marais protégés.

Ces éléments donnent au territoire une identité à la fois portuaire, rurale et écologique, où s'insèrent les dynamiques qui structurent l'activité économique et sociale.

Figure 3 : Carte de localisation de la MRC de Pierre-De Saurel (2025)



Source : Décret de population 1792-2024, superficies complétées, janvier 2025

Réalisée par la Direction de la transformation numérique, géomatique et bureautique - Gouvernement du Québec, mars 2025

1.1.2 Économie et secteurs structurants

L'économie de la MRC de Pierre-De Saurel repose sur un noyau manufacturier fortement ancré dans la métallurgie et la transformation. La région de Sorel-Tracy, située au cœur de « l'autoroute de l'Acier », constitue un pôle industriel majeur où plus d'une centaine de sous-traitants offrent des compétences spécialisées. Le savoir-faire local permet de fabriquer aussi bien des panneaux satellites que des turbines hydroélectriques, soutenu par une concentration d'équipements industriels qui génère des gains de qualité et de productivité¹⁰.

Autour de ce noyau industriel, se déploient d'autres secteurs structurants, notamment l'agriculture et l'agroalimentaire (voir tableau 5 en annexe C) la construction navale; l'écologie industrielle autour du Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI), affilié au cégep de Sorel-Tracy, qui développe des technologies de valorisation des matières résiduelles et anime un réseau d'entreprises dans une logique d'économie circulaire; ainsi qu'un secteur des technologies de l'information en croissance, regroupant développement web, solutions SaaS¹¹, infonuagique et studios de jeux vidéo. Ces activités innovantes, dont certaines ont une portée internationale, contribuent à positionner la MRC comme un territoire offrant des opportunités variées¹².

Grâce à cette diversification, l'économie locale propose un éventail d'emplois variés, allant des métiers spécialisés aux postes professionnels, en passant par les emplois saisonniers. Le secteur manufacturier et métallurgique demeure le plus important bassin de main-d'œuvre, avec plus de 4 600 travailleurs¹³, et recrute régulièrement des soudeurs, machinistes, ingénieurs, techniciens en métallurgie, spécialistes en maintenance, ainsi que des employés en logistique et en gestion. L'agriculture et l'agroalimentaire offrent également des emplois stables et saisonniers en transformation, emballage et manutention, en plus des postes agricoles traditionnels. L'écologie industrielle ouvre des débouchés en ingénierie environnementale, valorisation des matières, Recherche et Développement et

¹⁰ Développement économique de la région de Sorel-Tracy. « Métallurgie et nouveaux matériaux. » Investir, depsregion.com, 2024, <https://depsregion.com/investir/metallurgie-et-nouveaux-materiaux>

¹¹ Saas signifie Software as a Service (logiciel en tant que service)

¹² Développement économique de la région de Sorel-Tracy. « Technologie de l'information. » Investir, 2023, <https://depsregion.com/investir/technologie-de-l-informations>

¹³ MRC de Pierre-de Saurel. *Planification stratégique 2017-2022 : Rapport final. 2022.op. cit.*

gestion de projets¹⁴. Enfin, le secteur des technologies de l'information attire des développeurs et des professionnels du marketing numérique.

Plusieurs secteurs signalent toutefois des difficultés de recrutement liées au vieillissement de la main-d'œuvre et à la concurrence exercée par les centres urbains de la région métropolitaine, ce qui contribue à ouvrir des espaces d'intégration pour les nouveaux arrivants.

Enfin, afin de répondre aux pénuries persistantes dans la métallurgie, l'agroalimentaire, les services de santé, le commerce et les technologies, le DÉPS a lancé en 2025 la **plateforme Talents Région Sorel-Tracy**. Cet outil vise à renforcer l'attractivité territoriale et à faciliter le recrutement de travailleurs provenant du Québec, du reste du Canada et de l'international¹⁵.

1.1.3 Dynamique démographique générale

La population totale de la MRC de Pierre-De Saurel est passée de 51 843 habitants lors du recensement de 2021¹⁶ à 53 531 habitants en 2025, selon les estimations fondées sur le Décret de population 1792-2024 du gouvernement du Québec¹⁷. Cela représente une hausse d'environ 1 688 personnes, soit +3,3 % en quatre ans. Cette augmentation confirme une croissance démographique modérée mais constante du territoire¹⁸. Entre 2016 et 2021, Pierre-De Saurel affichait déjà une hausse modeste (+1,6 %)¹⁹, hausse désormais amplifiée dans la période 2021-2025 (Voir tableau 6 suivant).

¹⁴ Développement économique de la région de Sorel-Tracy. « Écologie industrielle. » Investir, [depsregion.com](https://depsregion.com/investir/ecologie-industrielle), <https://depsregion.com/investir/ecologie-industrielle>

¹⁵ Fortin, Mario. « Une plateforme d'attraction de main-d'œuvre pour accueillir et enraciner les talents ici. » Les 2 Rives, 15 avril 2025, <https://les2rives.com/une-plateforme-dattraction-de-main-doeuvre-pour-accueillir-et-enraciner-les-talents-ici/>

¹⁶ Statistique Canada. « Profil du recensement - Subdivision de recensement (DGUID : 2021A00032453). » Recensement de la population 2021, Gouvernement du Canada, 2022, www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/Page.cfm?Dguid=2021A00032453&Lang=f&topic=1.

¹⁷ Ministère des Affaires municipales. *Décret de population 2025 : Population des organisations municipales* (fichier Excel). Gouvernement du Québec, 2025, https://cdn-contentu.quebec.ca/cdn-contentu/adm/min/affaires-municipales/publications/organisation_municipale/decret_population/decret_population.xlsx (consulté le 13 déc. 2025).

¹⁸ Les données présentées reposent sur les estimations issues du Décret de population 1792-2024. Toutefois, l'addition des populations municipales figurant dans le décret de population publié en décembre 2025, fondé sur les estimations démographiques au 1er juillet 2025 de l'Institut de la statistique du Québec, permet d'estimer la population de la MRC de Pierre-De Saurel à environ 53 972 habitants en 2026. Cette estimation doit être interprétée avec prudence, puisqu'elle repose sur des données administratives actualisées annuellement et susceptibles de varier selon la méthodologie d'estimation utilisée.

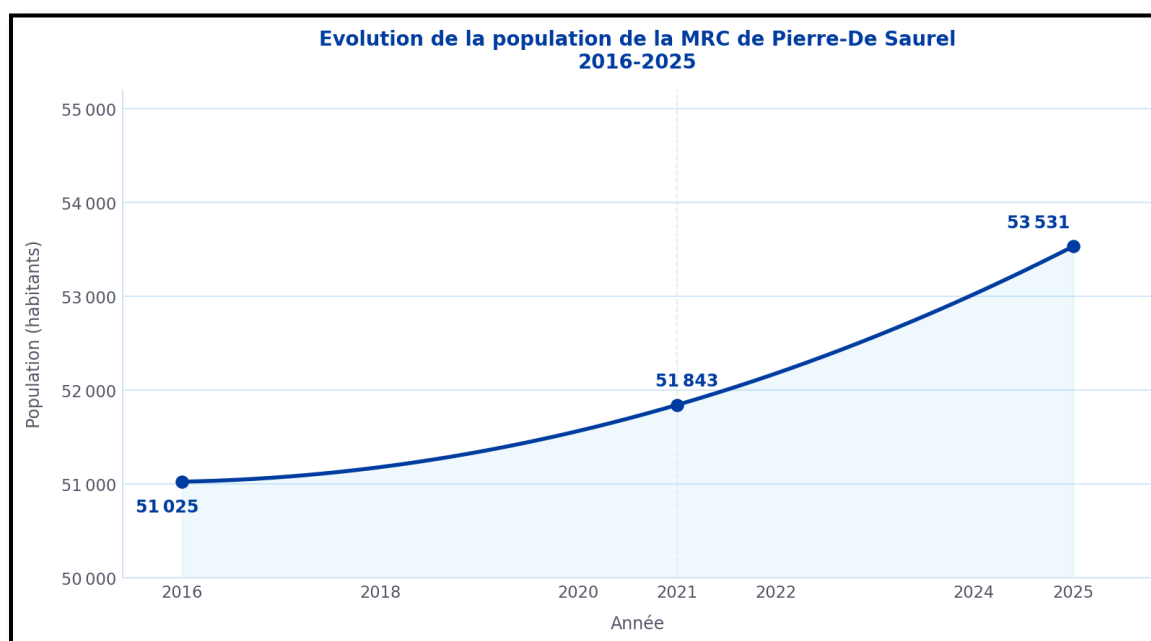
¹⁹ Statistics Canada. « Profile of Census Subdivision – Reaction of the Data for DGUID 2021A00032453 ». Census of Population, 2021 – Statistics Canada, Government of Canada, 2022, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/Page.cfm?Dguid=2021A00032453&Lang=F&topic=1&utm>

Tableau 6- Évolution de la population de la MRC de Pierre-De Saurel (2016-2025)

Période	Population	Croissance	Taux
2016	51 025	-	-
2021	51 843	+816	+1,6 %
2025	53 531	+1 688	+3,3 %
Total 2016-2025	-	+2 504	+4,9 %

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016 et 2021 ; Gouvernement du Québec, Décret de population 2025 (population légale des municipalités et des MRC).

Cette évolution est également illustrée par la **Figure 4 suivante**, qui met en évidence la progression continue de la population de la MRC sur la période 2016-2025.



Source : LIIDeR. Adapté de Statistique Canada, Recensement de la population, 2016 et 2021 ; Gouvernement du Québec, Décret de population 2025 (population légale des municipalités et des MRC). Les données de 2016 et 2021 proviennent des recensements. La population de 2025 correspond à la population légale décrétée par le gouvernement du Québec.

Quant à la Figure 5 (annexe D), elle met en évidence une accélération de la croissance démographique entre 2021 et 2025, tant en proportion qu'en valeur absolue, comparativement à la période 2016-2021.

Une croissance reposant principalement sur les migrations

Sur le plan des mécanismes démographiques toutefois, tout indique que cette croissance repose très largement sur les migrations, plus que sur l'accroissement naturel (naissances-décès).

La MRC bénéficie en effet d'un solde migratoire interrégional légèrement positif, ce qui signifie que plus de personnes s'y installent qu'il n'en part vers d'autres régions administratives. Ce phénomène s'est accentué après la pandémie, alors que de nombreux ménages ont quitté les régions fortement urbanisées de Montréal et de Laval, à la recherche d'un milieu de vie plus abordable, sécuritaire et à échelle humaine. La dynamique migratoire de Pierre-De Saurel s'inscrit ainsi dans la reconfiguration démographique observée à l'échelle de la Montérégie depuis 2020²⁰, où plusieurs MRC périphériques ont enregistré un gain net important de résidents provenant de Montréal, Laval et de certaines parties de l'Estrie. Néanmoins, l'attraction de Pierre-De Saurel reste faible comparée aux MRC proches de Montréal.

Un vieillissement démographique structurel et durable

Malgré cette croissance démographique, la structure d'âge de la population révèle une transformation démographique profonde caractérisée par un vieillissement accéléré et durable.

Les données disponibles montrent une progression marquée de l'âge médian et de la proportion des personnes âgées au cours des dernières décennies. L'âge médian est passé d'environ 43 ans au début des années 2000 à 51 ans en 2016, soit un niveau nettement supérieur à la moyenne québécoise. Cette tendance s'est maintenue depuis.

La part des personnes âgées de 65 ans et plus constitue l'un des indicateurs les plus révélateurs de cette transformation, comme le montre le tableau 7.

²⁰ Ministère de l'Économie et de l'Innovation. « Démographie - Portrait régional de la Montérégie. » Économie Québec, 2024, <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/monteregie/portrait-regional/demographie>

Tableau 7 : Structure d'âge comparée (MRC Pierre-De Saurel)

Indicateur	Pierre-De Saurel	Montérégie	Québec
Part des personnes âgées			
65 ans et plus (2021) → +8,4 pts vs Montérégie	28,6 %	20,2 %	21,4 %
65 ans et plus (2023, estimation) → tendance maintenue	29,0 %	20,2 %	21,4 %
Population d'âge actif			
15-64 ans (2021) → -5,7 pts vs Montérégie	58,2 %	63,9 %	64,8 %
Natalité			
Taux de natalité (2018-2022) → -1,8 ‰ vs Montérégie	8,0 ‰	9,8 ‰	9,7 ‰

Source : LIIDeR, données croisées de la Direction de santé publique de la Montérégie, ISQ, Statistique Canada

Ces données indiquent que la MRC présente une proportion de personnes âgées significativement plus élevée que les moyennes régionale et provinciale, combinée à une part plus faible de population d'âge actif et à un niveau de natalité inférieur aux références québécoises.

Une dynamique naturelle déficitaire

Cette structure d'âge exerce une influence directe sur la dynamique naturelle de la population. Les estimations démographiques démontrent que le territoire enregistre depuis plusieurs années un accroissement naturel négatif, caractérisé par un nombre de décès supérieur aux naissances.

Les données subprovinciales illustrent clairement cette tendance. Par exemple :

- 2015-2016 : accroissement naturel -156
- 2016-2017 : accroissement naturel - 290²¹

Durant ces mêmes périodes, la croissance démographique dépendait principalement des soldes migratoires positifs, sans toutefois suffire systématiquement à compenser le déficit naturel.

²¹ Study: Immigrant Population by Age and Sex in Canada. Government of Canada, Statistics Canada, Catalogue no. 91-214-X, 2017, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/91-214-x/91-214-x2017000-eng.pdf>, p.63

Une transformation démographique caractérisée par un changement des moteurs de croissance

L'ensemble de ces indicateurs montre que la MRC connaît une transformation démographique qui dépasse la simple variation du volume de population²² : vieillissement prononcé et durable, affaiblissement du renouvellement naturel, dépendance croissante aux migrations et diversification ethnoculturelle encore limitée en proportion.

Ces réalités démographiques influencent directement la dynamique économique du territoire, notamment en matière de main-d'œuvre, d'attractivité et de vitalité des secteurs clés. La section suivante examine ces dimensions.

1.2 Le marché de l'emploi : opportunités et limites

1.2.1 Caractéristiques et limites du marché dans la MRC de Pierre-De Saurel

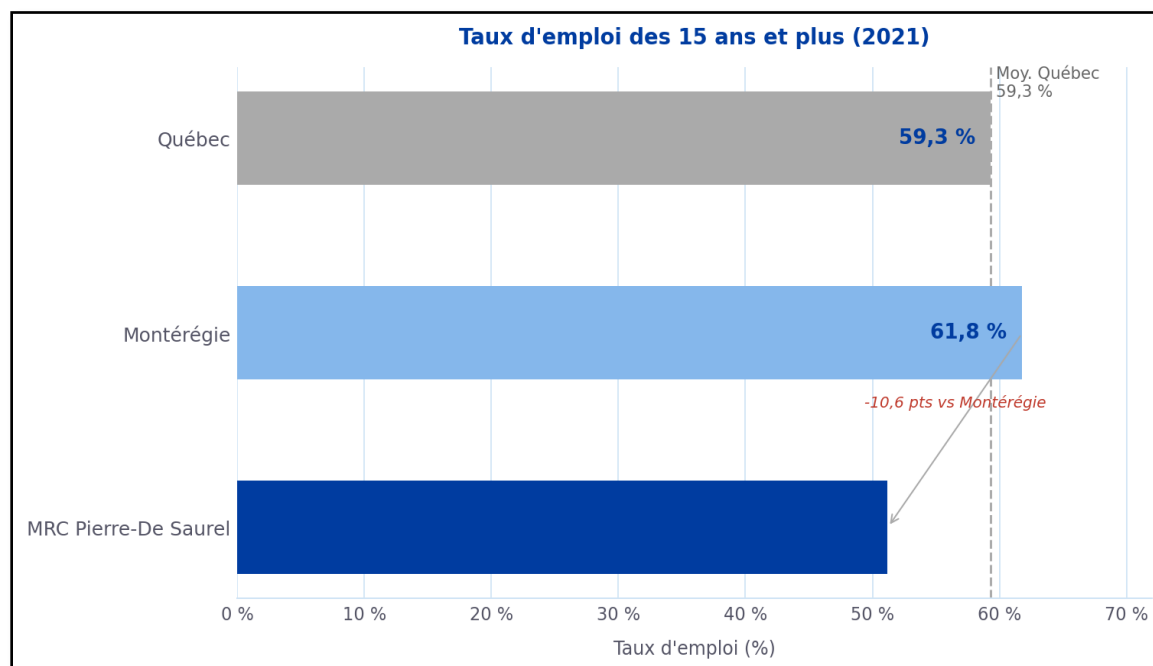
Selon les données les plus récentes issues du Recensement de 2021, des portraits socioéconomiques actualisés de la Direction de santé publique de la Montérégie, ainsi que des informations économiques publiées en 2024-2025 par Développement économique Pierre-De Saurel (DÉPS), le marché du travail de la MRC demeure relativement stable. Toutefois, il reste marqué par plusieurs écarts structurels et par une dynamique de croissance modérée, en cohérence avec les tendances des territoires semi-périphériques du Québec.

En 2021, 51,2 % des résidents de 15 ans et plus occupaient un emploi, un taux inférieur à celui du Québec (59,3 %)²³ et de la Montérégie (61,8 %), comme le montre le graphique 1 suivant.

²² *Politique familiale de la MRC de Pierre-De Saurel*. MRC de Pierre-De Saurel, févr. 2022, https://www.mrcpierredesaurel.com/wp-content/uploads/2022/02/Politique_Familiale.pdf

²³ Binate, F. E. *Profil de la population et des familles de la MRC de Pierre-De Saurel*. Longueuil, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique-Équipe Surveillance, 2023. <https://extranet.santemonteregie.qc.ca/app/uploads/2024/03/pf-mrc-de-pierre-de-saurel-2024.pdf>

Graphique 1 : Taux d'emploi des 15 ans et plus (2021)



Comparaison du taux d'emploi des personnes âgées de 15 ans et plus dans la MRC de Pierre-De Saurel, en Montérégie et dans l'ensemble du Québec en 2021. La ligne pointillée représente la moyenne québécoise.

Source : LIIDeR. Tiré des données de Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

La distribution du taux d'emploi suit une tendance classique. Il augmente jusqu'à la tranche des 35-44 ans, correspondant au pic d'activité économique, puis décroît graduellement à partir de 55 ans, en raison du vieillissement accéléré de la population locale, tel que confirmé par les estimations démographiques du Décret de population²⁴, qui montrent une croissance plus rapide des groupes de 55 ans et plus dans la MRC de Pierre-De Saurel (voir Figure 6 - annexe E).

La structure de l'emploi reflète fidèlement la composition sectorielle du territoire où près de 89 % des travailleurs sont des salariés; une proportion stable depuis 2016²⁵. Les pôles employeurs majeurs restent la métallurgie, la transformation agroalimentaire, le commerce de détail, le réseau de la santé, les services publics, ainsi que plusieurs industries manufacturières de niche.

Bien que les données de chômage pour 2025 ne soient pas ventilées par MRC, les inventaires récents de postes vacants publiés par Emploi-Québec (2024-2025) indiquent

²⁴ Ministère des Affaires municipales. *Décret de population 2025 : Population des organisations municipales*. Op. cit.

²⁵ Binat, F. E. *Profil de la population et des familles de la MRC de Pierre-De Saurel*. op. cit.

que plusieurs de ces mêmes secteurs font face à des besoins de main-d'œuvre persistants, particulièrement dans les métiers spécialisés, les services de santé, la construction et les emplois techniques liés à l'entretien d'infrastructures. Ces tensions témoignent d'un marché du travail encore sous pression.

Ces tensions coexistent avec un tissu entrepreneurial soutenu activement à travers plusieurs leviers de développement : les Fonds locaux d'investissement, le Fonds Jeunes Promoteurs, les services d'accompagnement à l'innovation, l'appui structuré aux commerces de proximité, ainsi qu'un soutien constant aux entreprises en démarrage²⁶. Cette orientation reflète une volonté affirmée de diversifier la base économique locale, de stimuler l'innovation et d'accroître l'attractivité du territoire auprès des travailleurs qualifiés et des investisseurs.

En somme, le marché du travail de la MRC de Pierre-De Saurel présente un ensemble d'opportunités réelles, portées par une base industrielle solide et par des instruments robustes de développement local. Cependant, il demeure caractérisé par une croissance de l'emploi limitée, un taux d'activité inférieur aux moyennes régionale et provinciale, et des pénuries persistantes dans plusieurs secteurs spécialisés qui définissent les besoins actuels du territoire.

Ainsi, si le marché du travail constitue un levier important d'attractivité et de développement, il ne suffit pas à lui seul à assurer l'installation et l'enracinement durable des nouveaux arrivants. Ces derniers dépendent tout autant des conditions matérielles de la vie quotidienne, au premier rang desquelles figurent les possibilités de déplacement et l'accès effectif aux services.

1.3 Déplacement : accès aux services et aux lieux de vie

La mobilité constitue un élément central de la capacité d'accueil d'un territoire. Dans la MRC de Pierre-De Saurel, marquée par une géographie étendue et une faible densité, la question du transport a profondément évolué depuis 2021. La situation décrite par l'Enquête Origine-Destination de

²⁶ Développement économique de la région de Sorel-Tracy. <https://depsregion.com/financement/fonds-locaux-d-investissement>

l'ARTM de 2018 : dépendance automobile à 82,2 %, transport collectif à 1,5 % des déplacements, ne correspond plus à la réalité du territoire.

Depuis 2021, la MRC est responsable du transport collectif sur son territoire. Elle en délègue l'exploitation à la Société de transport collectif (STC) de Pierre-De Saurel, organisme spécialisé qui propose un service régulier desservant Sorel-Tracy et Saint-Joseph-de-Sorel avec trajet et horaire fixes²⁷ (Circuits urbains).

Une gamme de services complémentaires comprend :

- La liaison express Sorel-Longueuil : un parcours rapide reliant le terminus de Sorel-Tracy à celui de Longueuil, avec des arrêts à Saint-Roch-de-Richelieu, au campus du cégep à Varennes et à Sainte-Julie;
- Le taxibus régional : un service sur réservation couvrant l'ensemble du territoire de la MRC;
- Le transport adapté : offert aux personnes en situation de handicap, accessible sur tout le territoire et également à Contrecoeur.

Ces services desservent aujourd'hui l'ensemble des municipalités de la MRC. En 2024, la STC a enregistré 592 020 déplacements annuels, soit 50 000 par mois, contre moins de 10 000 en 2018. Trente pour cent des déplacements s'effectuent en dehors de Sorel-Tracy, et 10 300 trajets ont été réalisés directement entre municipalités rurales. Le nombre d'usagers du taxibus régional est passé de 536 en 2021 à 4 901 en 2025, représentant 8,6 % de la population. La plage horaire, de 4h00 à 1h15, couvre la quasi-totalité des quarts de travail atypiques des secteurs industriels et de services. Les horaires ont été adaptés aux besoins des entreprises dès 2021, et une tarification sociale

²⁷ Société de transport de la MRC de Pierre-de-Saurel. « *Circuits urbains*. », <https://stcpierredesaurel.ca/nos-services/circuits-urbains/>

en partenariat avec le Centre d'action bénévole améliore l'accessibilité financière du service.

Cette transformation est confirmée par la consultation territoriale de 2026 : personnes immigrantes et non immigrantes n'identifient pas le transport comme un obstacle à leur installation. L'enjeu résiduel n'est pas l'offre, c'est son appropriation par les nouveaux arrivants, notamment ceux qui ne maîtrisent pas les codes d'utilisation du service.

La limite persistante : la zone rurale profonde

Cette amélioration générale ne doit pas masquer une réalité que la consultation a également permis de nommer. Une participante vivant elle-même en milieu rural l'a formulé avec clarté :

« [...] Vivant moi-même en milieu rural, je vois mal ce qui pourrait attirer une personne immigrante qui vient juste d'arriver : peu de logements locatifs disponibles, une difficulté de déplacement sans voiture, surtout avec des enfants, une plus faible proportion de personnes racisées. En gros, pour vivre en campagne, il faut pouvoir acheter son bien immobilier et avoir au moins une voiture. »

Ce témoignage pointe une réalité que les données agrégées tendent à lisser. Pour les personnes établies à Sorel-Tracy ou dans les municipalités bien desservies, le transport collectif ne constitue plus un frein structurel. Mais pour celles établies ou susceptibles de s'établir en zone rurale profonde, la voiture demeure une condition pratique d'autonomie que les nouveaux arrivants ne possèdent pas nécessairement, surtout en début d'installation. À cela s'ajoutent la rareté du parc locatif en milieu rural, la concentration des emplois et des services dans la ville-centre, et une moindre présence de communautés de pairs susceptibles d'offrir un réseau d'entraide.

La participante identifie également des leviers concrets pour améliorer l'attractivité

rurale : mieux faire connaître les écoles et leurs aménagements, l'offre de loisirs, les coûts de l'habitation, les taxes moins élevées, l'espace et la tranquillité; autant d'atouts réels pour les familles, à condition qu'ils soient visibles et accessibles. Elle souligne aussi l'importance de mettre en lumière des personnes issues de l'immigration qui vivent elles-mêmes en milieu rural, comme vecteur d'identification et de réassurance pour les nouveaux arrivants.

L'enjeu de la mobilité en zone rurale profonde ne se résout donc pas uniquement par une meilleure offre de transport. La capacité d'un territoire à accueillir et retenir sa population repose tout autant sur la disponibilité, la qualité et l'accessibilité du logement. C'est pourquoi il importe maintenant d'examiner plus en détail la situation de l'habitat et du marché immobilier dans la MRC.

1.4 Habitat : disponibilité, qualité et tension locative

1.4.1 Structure du parc et diversité des logements

Le marché de l'habitation dans la MRC de Pierre-De Saurel se structure autour d'un parc largement résidentiel, marqué par l'importance de la maison individuelle et par l'ancienneté des bâtiments. Selon le Portrait du logement locatif 2025 du réseau de la santé et des services sociaux de la Montérégie²⁸, la MRC compte près de 24 725 logements privés occupés, dont 8 590 sont loués et 16 140 possédés.

Comme le montre le tableau 8 suivant, et le graphique 2 en annexe (annexe F), les ménages locataires représentent ainsi 34,7 % des ménages, une proportion légèrement inférieure à celle observée à l'échelle du Québec (39,9 %).

²⁸ Équipes Surveillance et Municipalités et Communautés en santé (MeC), DSPu Montérégie. *Fiche logement : MRC de Pierre-de-Saurel*. Juillet 2025. <https://extranet.santemonteregie.qc.ca/app/uploads/2025/07/fiche-logement-mrc-pierre-de-saurel.pdf>

Cette structure traduit un territoire où la propriété demeure la norme, en particulier dans les secteurs ruraux, tandis que le parc locatif est davantage concentré dans les noyaux urbains de Sorel-Tracy et de Saint-Joseph-de-Sorel.

Tableau 8 Structure du parc de logements : comparaison MRC / Québec

Indicateur	MRC Pierre-De Saurel	Québec	Écart
Logements privés occupés	24 725	-	-
Ménages propriétaires	16 140 (65,3 %)	60,1 %	+5,2 pts
Ménages locataires	8 590 (34,7 %)	39,9 %	-5,2 pts
Concentration du parc locatif	Sorel-Tracy et Saint-Joseph-de-Sorel		

Source : CISSS de la Montérégie. Fiche logement : MRC de Pierre-de-Saurel. Juillet 2025.

L'ancienneté du parc locatif constitue un élément central pour comprendre les enjeux de qualité. Toujours selon le CISSS de la Montérégie Centre, 48,6 % des logements locatifs de la MRC sont considérés comme de « vieux logements », construits avant 1971, alors que la moyenne québécoise se situe à 42,8 %²⁹. Dans certaines petites municipalités, comme Massueville, les trois quarts des logements locatifs ont été construits avant 1971, ce qui renforce le risque de vétusté et de coûts d'entretien élevés. De plus, comme l'illustrent le tableau 9 et le graphique 3 en annexe (annexe G et H), 7,9 % des logements locatifs nécessitent des réparations majeures, une proportion légèrement supérieure à la moyenne du Québec (7,2 %)³⁰. La combinaison d'un parc vieillissant et de besoins de rénovation significatifs crée un environnement où l'offre semble exister sur le plan quantitatif, mais où la qualité demeure inégale et parfois précaire.

1.4.2 Accessibilité, adéquation, disponibilité

Sur le plan de l'accessibilité financière, les indicateurs confirment une pression réelle sur les ménages les plus fragiles. **Les frais mensuels médians de logement pour les ménages locataires atteignent 810 \$ dans la MRC, contre 695 \$ pour l'ensemble du Québec, ce qui signifie que se loger à Pierre-De Saurel coûte, en moyenne, plus cher que dans plusieurs autres régions, en dépit d'une image de territoire « plus abordable »³¹.** En

²⁹ Équipes Surveillance et Municipalités et Communautés en santé (MeC), DSPu Montérégie. *Fiche logement : MRC de Pierre-de-Saurel*.op. cit.

³⁰ Idem

³¹ Idem

2020, 23 % des ménages locataires vivaient dans un logement jugé inabordable, c'est-à-dire y consacrant 30 % ou plus de leur revenu, une proportion légèrement inférieure à la moyenne provinciale (25,2 %), mais qui devient préoccupante lorsqu'on regarde la situation des ménages en situation de pauvreté³².

En effet, 77 % des ménages en situation de pauvreté sont locataires, et 70,7 % d'entre eux consacrent au moins 30 % de leur revenu au logement³³. Près de la moitié (45,8 %) des ménages locataires pauvres sont considérés comme ayant des besoins impérieux en matière de logement, c'est-à-dire qu'ils vivent à la fois dans un logement inadéquat (vieux, de taille non convenable ou nécessitant des réparations majeures) et inabordable³⁴. En 2020, on estimait qu'environ 1 025 ménages locataires en situation de pauvreté vivaient dans un logement inabordable, alors que seulement 589 ménages bénéficiaient d'un logement social ou d'un supplément au loyer³⁵. Cet écart met en lumière un déficit structurel de l'offre sociale par rapport aux besoins exprimés.

À cette pression financière s'ajoute une tension sur la disponibilité même des logements. Le taux d'inoccupation locatif sur le territoire a longtemps été l'un des plus bas de la Montérégie. Les analyses régionales et les données reprises par l'Office d'habitation Pierre-De Saurel (OH PDS) indiquent qu'il s'est situé autour de 0,4% en 2023, pour ensuite remonter à environ 1,9% en octobre 2024, ce qui demeure nettement en dessous du seuil d'équilibre généralement fixé à 3 %³⁶. Cette situation de rareté se traduit concrètement par une augmentation des demandes au Service d'aide à la recherche de logement (SARL) de l'OH PDS. Pour la seule année 2024, l'Office rapporte 299 demandes, 242 ménages accompagnés et 296 personnes suivies activement dans leurs démarches de relogement³⁷.

Le parc de logements sociaux et communautaires, bien que structuré, ne suffit pas à absorber la pression. Selon la fiche logement et le rapport annuel 2024 de l'OH PDS, la MRC compte environ 828 logements sociaux et communautaires, répartis entre HLM, coopératives, OSBL et OSBL-T, et 122 unités de supplément au loyer (PSL) en fin d'année

³² Équipes Surveillance et Municipalités et Communautés en santé (MeC), DSPu Montérégie. Fiche logement : MRC de Pierre-de-Saurel. Juillet 2025.op. cit.

³³ Idem

³⁴ Idem

³⁵ Idem.

³⁶ Fortier, Stéphane. « Sombres jours à venir pour la recherche de logements à Sorel-Tracy ». Les 2 Rives, 5 févr. 2025, <https://www.les2rives.com/sombres-jours-a-venir-pour-la-recherche-de-logements-a-sorel-tracy/>

³⁷ Office d'Habitation Pierre-de-Saurel. Rapport annuel 2024. Version finale, mars 2025

<https://ohpierredesaurel.com/wp-content/uploads/2025/03/rapport-annuel-2024-Version-finale.pdf>

2024, après l'ajout de 42 nouvelles unités d'urgence et de violence conjugale³⁸. Malgré ces bonifications, 136 ménages étaient toujours en attente d'un logement à loyer modique ou abordable au 31 décembre 2024, soit 178 personnes, majoritairement des personnes seules³⁹. Le message est clair : les mécanismes de soutien existants jouent un rôle crucial, mais ils ne parviennent pas à rattraper la hausse de la demande.

Ces éléments font du logement un enjeu structurant du développement territorial, qui affecte la capacité de la MRC à maintenir et à attirer des ménages, à lutter contre la pauvreté et, plus largement, à soutenir ses ambitions de développement social et économique.

1.5 Services et infrastructures collectives : un territoire de proximité

1.5.1 Santé et services sociaux : un maillage essentiel à l'échelle locale

Le territoire dispose d'un pôle hospitalier régional (Hôtel-Dieu de Sorel) offrant les principaux services de première ligne. La population peut donc accéder localement aux soins essentiels, même si certaines spécialités demeurent centralisées à Longueuil ou Montréal, comme dans la plupart des MRC intermédiaires.

L'offre est complétée par des services de CLSC, des CHSLD et un réseau d'organismes communautaires actifs en santé mentale, soutien à domicile et prévention. Toutefois, la dispersion géographique du territoire complique l'accès à certains services, particulièrement pour les ménages ruraux, les personnes vulnérables.

1.5.2 Éducation, formation et développement des compétences

L'offre éducative de Pierre-De Saurel couvre l'ensemble du parcours scolaire, du primaire au collégial. Le territoire compte plusieurs écoles primaires et secondaires réparties dans les municipalités rurales et urbaines, tandis que le cégep de Sorel-Tracy constitue un pôle régional d'enseignement supérieur. L'établissement propose des programmes techniques et préuniversitaires, dont plusieurs axés sur les forces économiques du territoire : technologie de l'usinage, maintenance industrielle, environnement, administration et informatique.

³⁸ Équipes Surveillance et Municipalités et Communautés en santé (MeC), DSPu Montérégie. Fiche logement : MRC de Pierre-de-Saurel. Juillet 2025.op.cit

³⁹ Office d'Habitation Pierre-de-Saurel. *Rapport annuel 2024*. Version finale, mars 2025.Op.cit

L'offre de formation continue et de reconversion, portée par le cégep et le CFPEAST, permettent également de répondre partiellement aux besoins de main-d'œuvre du secteur manufacturier et agroalimentaire.

1.5.3 Services sociaux, communautaires et soutien familial

Le territoire s'appuie sur un réseau communautaire actif qui offre des services variés : soutien aux familles, activités jeunesse, aide alimentaire, intégration socioprofessionnelle, accompagnement psychosocial et animation culturelle. Le Carrefour naissance-famille, les maisons des jeunes et plusieurs organismes en santé mentale participent à cette vitalité sociale.

La Table de développement social de la MRC agit comme structure de coordination. Elle rassemble les partenaires communautaires, le CISSS, les centres de services scolaires, la Ville et la MRC afin de mieux structurer les interventions en logement, inclusion, santé mentale, sécurité alimentaire et participation citoyenne. Ce travail de concertation est essentiel dans une MRC où la ruralité, la dispersion des services et les déplacements peuvent accentuer certaines vulnérabilités socioéconomiques.

1.5.4 Culture, loisirs et identité territoriale

La MRC de Pierre-De Saurel dispose d'une offre culturelle et récréative qui contribue fortement à la qualité de vie. Sorel-Tracy accueille une saison culturelle riche, un musée maritime, une bibliothèque moderne, ainsi qu'un réseau d'installations sportives comprenant aréna, piscine intérieure, terrains sportifs et infrastructures extérieures.

L'accès au fleuve Saint-Laurent (pêche, kayak, plaisance) renforce l'identité portuaire et récréative du territoire, tandis que les municipalités rurales proposent des marchés publics, fêtes de village, circuits agrotouristiques et activités saisonnières. L'ensemble contribue à créer un milieu de vie où la proximité et la vie communautaire jouent un rôle central, soutenant l'attractivité du territoire pour les familles comme pour les travailleurs.

1.6 Lecture territoriale intégrée : forces, asymétries et enjeux structurants

Le fonctionnement territorial de Pierre-De Saurel repose sur un équilibre particulier:

1. Une centralité forte à Sorel-Tracy, où se concentrent les principaux services publics, l'hôpital, le cégep, les activités culturelles et une partie importante de l'offre commerciale,
2. et, autour, un ensemble de municipalités rurales où les services de proximité existent, mais demeurent plus dispersés et parfois difficiles d'accès pour les personnes non motorisées.

Cette organisation répond globalement aux besoins essentiels de la population, mais elle crée aussi une expérience territoriale inégale selon l'endroit où l'on habite. Vivre au centre ou en périphérie ne donne pas accès aux mêmes possibilités, aux mêmes services, ni à la même facilité de déplacement.

Cet équilibre est façonné par les forces qui caractérisent la MRC. Ces éléments contribuent à maintenir une qualité de vie appréciable et à soutenir un milieu de vie dynamique, capable d'offrir des perspectives professionnelles variées et un environnement naturel valorisé.

Mais ces atouts coexistent avec des fragilités réelles. La croissance démographique demeure modeste et repose presque exclusivement sur les mouvements migratoires, dans un contexte de vieillissement marqué qui fragilise la relève citoyenne et entrepreneuriale. Le marché du travail, malgré des pôles économiques forts, continue d'afficher des taux d'activité plus faibles que les moyennes régionale et provinciale, avec des difficultés persistantes de recrutement dans plusieurs secteurs clés. À cela s'ajoutent un marché du logement sous tension, marqué par un parc locatif ancien, une faible vacance et un déficit de logements sociaux ou abordables.

L'ensemble dessine un territoire qui possède un potentiel d'attractivité bien réel, mais où la capacité d'accueil n'est pas uniforme. S'installer, se loger, se déplacer, accéder aux services de base ou entrer sur le marché du travail n'y sont pas des expériences équivalentes pour tous, particulièrement pour les personnes nouvellement arrivées, souvent sans réseau, sans véhicule et avec des ressources limitées.

C'est précisément à l'intersection de ces forces et de ces contraintes que se situe la question de l'immigration, car, si elle peut constituer un levier de vitalité démographique, économique et sociale, elle agit également comme un révélateur des conditions réelles d'accueil, d'intégration et d'enracinement offertes par le territoire. Comprendre comment

ces dynamiques s'articulent devient alors essentiel pour saisir la place que peut occuper l'immigration, qu'elle soit temporaire ou permanente, dans l'évolution territoriale de la MRC de Pierre-De Saurel.

Ce portrait territorial constitue le socle à partir duquel la Partie II examine l'immigration elle-même : qui sont les personnes immigrantes présentes sur le territoire, comment s'intègrent-elles, et dans quelle mesure les conditions documentées en Partie I tel le logement, l'emploi, le transport, les services et la gouvernance, leur permettent-elles réellement de s'installer et de s'enraciner durablement.



PARTIE II

L'immigration à l'épreuve du territoire

Dynamiques, intégration et capacité d'accueil

Partie II – L'immigration à l'épreuve du territoire

Le portrait territorial dressé en Partie I a permis de mettre en évidence une réalité centrale: la capacité d'accueil d'un territoire ne se mesure pas à des intentions ou à des volumes théoriques, mais à la combinaison concrète de ses ressources en logements, transport, services, vitalité socioéconomique, et à la manière dont celles-ci soutiennent, ou freinent, les parcours de celles et ceux qui s'y installent.

Dans ce cadre, **l'immigration ne peut être appréhendée comme un simple apport démographique et/ou économique. Elle constitue un fait social et territorial, dont les formes, les statuts et les trajectoires traduisent directement les besoins du territoire, ses contraintes structurelles et ses marges d'action réelles.** Autrement dit, les profils d'immigration présents sur le territoire disent quelque chose de la façon dont celui-ci fonctionne, attire, utilise et retient les populations.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la Partie II. En s'appuyant sur les trois dimensions de la capacité d'accueil définies en section 1.0.2 (conditions matérielles d'installation, intégration économique, intégration sociale et culturelle), elle examine chacune d'elles non pas comme un service rendu aux personnes immigrantes, mais comme un révélateur de ce que le territoire est réellement capable d'offrir pour que l'installation devienne enracinement. Cette lecture permet de comprendre comment l'évolution des statuts d'immigration, notamment la montée en puissance des résidents non permanents, s'articule avec les réalités démographiques, économiques et sociales mises en lumière précédemment.

2.0 Comprendre les statuts juridiques d'immigration : un cadre essentiel à l'analyse territoriale

L'analyse des dynamiques d'immigration dans la MRC de Pierre-De Saurel exige, en amont, de clarifier une confusion fréquente dans les représentations sociales et institutionnelles, à savoir que toutes les personnes issues de l'immigration ne possèdent pas le même statut juridique, ni les mêmes droits, ni les mêmes trajectoires d'installation. Dans le langage courant, le terme « immigrant » est souvent utilisé pour désigner l'ensemble des personnes nées à l'étranger, et parfois leurs enfants, surtout quand ils

appartiennent à une minorité dite visible. Or, sur le plan juridique et statistique, cette appellation renvoie principalement aux personnes admises à titre de résidents permanents, même devenues citoyennes, et non à l'ensemble des personnes étrangères présentes sur le territoire.

Cette distinction est fondamentale dans une lecture territoriale de l'immigration, puisqu'elle détermine la stabilité des parcours, l'accès aux droits, les possibilités d'enracinement et, ultimement, la capacité réelle du territoire à retenir les populations immigrantes.

2.0.1 Le système canadien et québécois d'immigration : une architecture à statuts multiples

Le système d'immigration canadien, dont le cadre législatif et le partage de compétences entre le fédéral et le Québec ont été présentés en introduction, repose sur deux grandes catégories de statuts : la résidence permanente et la résidence temporaire.

Dans ce cadre, la présence des personnes étrangères sur le territoire québécois s'inscrit dans un continuum juridique et administratif comprenant : les résidents permanents ; et les résidents non permanents⁴⁰.

Ces catégories ne renvoient pas seulement à des réalités administratives. Elles structurent également les conditions d'accès au marché du travail, aux services publics, au logement, à la francisation et aux programmes d'intégration.

2.0.2 Les résidents permanents : la population reconnue comme « immigrante »

Au Canada et au Québec, les personnes officiellement reconnues comme immigrantes sont celles qui ont obtenu le statut de résident permanent. Ce statut confère à la personne étrangère le droit de vivre, travailler et étudier au Canada de façon durable, tout en lui permettant d'accéder à la majorité des services publics et programmes sociaux. Il constitue également la principale voie vers l'obtention éventuelle de la citoyenneté canadienne⁴¹.

⁴⁰ Le seul statut pouvant être considéré comme intermédiaire est celui de personne protégée. Ce statut, reconnu par la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, accorde à la personne un droit à la protection internationale et ouvre la voie à l'obtention ultérieure de la résidence permanente, sans toutefois constituer en soi un statut permanent.

⁴¹ Il convient de préciser que, sur le plan statistique, les personnes ayant obtenu la citoyenneté canadienne après avoir été résidentes permanentes, demeurent classifiées comme immigrants. Dans les données de Statistique Canada, la notion d'« immigrante » renvoie au lieu de naissance et au processus d'admission initial au Canada, et non au statut juridique actuel. Ainsi, une personne naturalisée

La résidence permanente peut être obtenue par différentes voies, généralement regroupées en trois grandes catégories :

- l'immigration économique, qui vise à répondre aux besoins du marché du travail ;
- le regroupement familial, qui permet aux citoyens et résidents permanents de parrainer certains membres de leur famille ;
- l'immigration humanitaire, incluant les personnes réfugiées et protégées.

Sur le plan statistique, Statistique Canada définit les personnes immigrantes comme celles qui ont obtenu le statut de résident permanent au Canada, indépendamment de leur durée de présence sur le territoire ou de leur trajectoire ultérieure vers la citoyenneté. **Cette définition explique pourquoi les données officielles sur l'immigration excluent généralement les personnes présentes temporairement, même lorsque leur contribution économique et sociale est significative.**

Dans un territoire comme la MRC de Pierre-De Saurel, cette distinction est particulièrement importante, puisque la population immigrante permanente demeure relativement faible, alors même que la présence de personnes étrangères temporaires augmente rapidement.

2.0.3 Les résidents non permanents : une présence croissante mais juridiquement précaire

Les résidents non permanents regroupent l'ensemble des personnes étrangères autorisées à séjourner au Canada pour une durée limitée, sans bénéficier des droits associés à la résidence permanente. Cette catégorie inclut principalement : les travailleurs étrangers temporaires ; les titulaires de permis de mobilité internationale ; les étudiants internationaux ; et les demandeurs d'asile.

Contrairement aux résidents permanents, ces personnes voient leur droit de séjour conditionné à la validité de leur permis, à leur inscription dans un programme d'études ou à leur relation contractuelle avec un employeur. Cette situation crée une instabilité

canadienne continue d'être comptabilisée dans la population immigrante, bien qu'elle possède les mêmes droits civiques et politiques que toute autre personne citoyenne née au Canada.

juridique qui influence fortement leurs trajectoires d'intégration et leur capacité à s'enraciner durablement dans le territoire.

Malgré leur statut temporaire, les résidents non permanents participent activement à la vie économique et sociale. Ils occupent des logements, fréquentent les services publics, contribuent au financement des institutions éducatives et soutiennent plusieurs secteurs en pénurie de main-d'œuvre. À l'échelle québécoise, leur croissance rapide au cours des dernières années constitue l'un des phénomènes migratoires les plus structurants du système actuel.

Cette évolution transforme profondément la manière dont les territoires vivent l'immigration. **Dans plusieurs territoires, dont la MRC de Pierre-De Saurel, la présence des résidents non permanents dépasse désormais, en termes de croissance, celle de l'immigration permanente, modifiant ainsi la structure démographique, économique et sociale locale.**

2.0.4 Un continuum migratoire : entre temporalité, enracinement et trajectoires de statut

Plutôt que d'opposer résidence permanente et résidence temporaire, plusieurs analyses contemporaines considèrent l'immigration comme un continuum de trajectoires statutaires. De nombreuses personnes passent successivement par différents statuts, par exemple en arrivant comme étudiants internationaux, puis comme travailleurs temporaires, avant d'obtenir éventuellement la résidence permanente.

Cette dynamique transforme les processus d'intégration territoriale. Elle implique que l'accueil, la francisation, l'accès au logement ou à l'emploi doivent souvent être pensés dès la phase temporaire, puisqu'elle constitue désormais une étape structurante des parcours migratoires.

Cependant, ce continuum demeure fragile. Les changements législatifs, les plafonds d'admission ou les modifications aux programmes d'accès à la résidence permanente peuvent interrompre ces trajectoires et limiter la capacité des territoires à retenir les populations qu'ils ont contribué à former et intégrer.

2.0.5 Lecture territoriale : pourquoi la distinction des statuts est essentielle

Pour un territoire comme la MRC de Pierre-De Saurel, comprendre la diversité des statuts migratoires est indispensable pour plusieurs raisons.

Premièrement, elle permet de mieux interpréter les données démographiques. **Se limiter à la population immigrante permanente peut sous-estimer l'ampleur réelle de la présence internationale sur le territoire.**

Deuxièmement, elle éclaire les besoins différenciés en matière d'intégration. Les résidents permanents s'inscrivent généralement dans une logique d'établissement durable, tandis que les résidents non permanents doivent composer avec des enjeux liés à la précarité statutaire, à l'accès partiel aux services et à l'incertitude quant à leur avenir.

Troisièmement, elle permet d'évaluer plus finement la capacité d'accueil réelle du territoire. **Un territoire capable d'attirer une main-d'œuvre temporaire n'est pas nécessairement en mesure de la retenir à long terme, ce qui pose la question du passage de la contribution économique immédiate à l'enracinement durable.**

Dans cette perspective, l'analyse des dynamiques d'immigration dans la MRC ne peut se limiter aux volumes d'admissions permanentes. Elle doit intégrer l'ensemble des trajectoires migratoires présentes sur le territoire et examiner la manière dont celles-ci s'articulent aux réalités démographiques, économiques et sociales locales.

C'est à partir de ce cadre conceptuel que la section suivante examine l'évolution récente de l'immigration dans la MRC de Pierre-De Saurel, marquée par une transformation progressive de la présence immigrante, passant d'une immigration permanente historiquement limitée à une dépendance croissante envers des formes d'immigration temporaire.

2.1 Un phénomène migratoire modeste mais en transformation : de la présence permanente à la dépendance temporaire

La MRC de Pierre-De Saurel accueille historiquement une proportion limitée de personnes immigrantes. Si leur poids démographique demeure modeste à l'échelle du territoire, la composition du phénomène migratoire s'est profondément transformée au cours de la dernière décennie. Alors que l'immigration permanente progresse lentement, la croissance rapide et soutenue des résidents non permanents (RNP), à savoir les travailleurs étrangers

temporaires, les étudiants internationaux et demandeurs d'asile, est devenue l'un des marqueurs les plus significatifs du paysage migratoire local.

Cette évolution s'inscrit dans le contexte démographique documenté en section 1.1.3 : vieillissement accéléré, contraction de la population active et besoins persistants dans les secteurs manufacturier, agroalimentaire et de santé. Elle agit comme un révélateur de la capacité d'accueil réelle du territoire : ses atouts et ses fragilités se donnent à voir dans les trajectoires mêmes des personnes qui s'y installent.

Pour comprendre la portée réelle de cette transformation, il convient d'examiner en premier lieu la composante historique du phénomène migratoire local, soit l'immigration permanente, afin d'en mesurer l'ampleur, les limites et les effets sur le renouvellement démographique du territoire.

2.1.1 Une immigration permanente historiquement faible et concentrée : un défi pour le renouvellement démographique

a. Une croissance lente et structurellement insuffisante

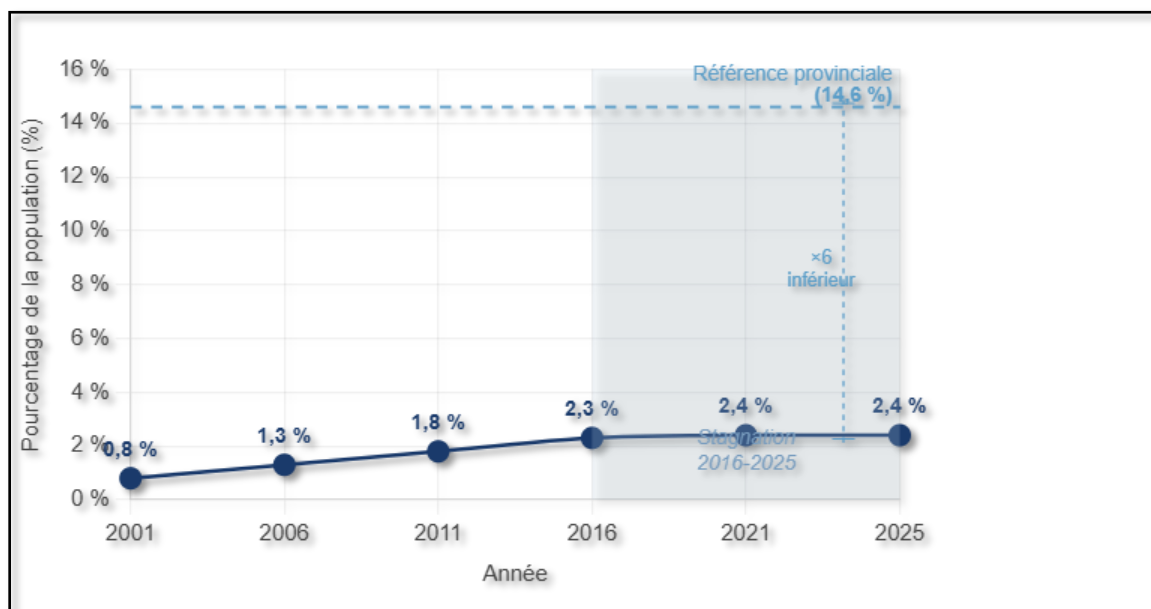
Depuis les années 2000, l'immigration permanente progresse, mais à un rythme trop limité pour compenser les déséquilibres démographiques de la MRC.

La proportion de personnes immigrantes est passée d'environ 0,6 % de la population en 2001 à 2,4 % en 2024⁴² une hausse réelle, mais insuffisante pour inverser les tendances lourdes (vieillissement, faible natalité, décroissance de la population active).

Comme l'illustre la figure 7, malgré une légère progression entre 2001 et 2016, la part des immigrants dans la MRC de Pierre-De Saurel stagne autour de 2,4 % depuis près d'une décennie, un niveau près de cinq fois inférieur à la moyenne québécoise. Cette situation révèle une attractivité limitée du territoire et confirme que l'immigration permanente, dans son état actuel, ne contribue pas significativement au renouvellement démographique ni à la dynamique économique locale.

⁴² Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. *Portrait de l'immigration-Région de la Montérégie*. Gouvernement du Québec, 2024
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-action-regionaux/Portrait-Immigration_Monteregie.pdf

Figure 7 : Évolution de la part des immigrants dans la population de la MRC de Pierre-De Saurel.



Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. *Portrait de l'immigration - Région de la Montérégie*. Gouvernement du Québec, 2024 ; Statistique Canada, *Recensements de la population 2001, 2006, 2011, 2016, 2021* ; Gouvernement du Québec, *Décret de population 2025*.

Note : La référence provinciale (14,6 %) correspond à la part des immigrants dans la population du Québec selon le Recensement de 2021. La zone grisée illustre la période de stagnation 2016-2025.

Lecture territoriale:

Malgré une progression graduelle, le volume demeure trop faible pour soutenir le renouvellement démographique, revitaliser le réseau scolaire ou renforcer la vigueur communautaire. En l'état, l'immigration permanente contribue, mais ne compense pas les contraintes structurelles identifiées en Partie I, notamment la contraction de la base de travailleurs et la fragilité de certains milieux ruraux.

b. Une hyper-concentration à Sorel-Tracy : un déséquilibre territorial confirmé

Selon les données du Recensement 2021, environ 72 % des personnes immigrantes de la MRC résident dans la ville de Sorel-Tracy, et près de 83 % dans l'agglomération immédiate. À l'inverse, la ruralité peine à attirer et à retenir des personnes immigrantes. Cette hyper-concentration urbaine ne relève ni du hasard ni d'un simple « choix individuel » des personnes immigrantes. Elle s'explique par plusieurs facteurs structurants :

- La disponibilité de logements locatifs, même anciens ou nécessitant des réparations;
- La présence de services de transport collectif, concentrés dans le périmètre urbain;
- La proximité des services essentiels (écoles, santé, francisation, organismes d'accueil);
- L'existence d'un noyau communautaire qui facilite l'accueil des nouveaux arrivants.

Lecture territoriale :

Cette hyperpolarisation renforce les fractures centre-périphérie décrites en 1.6.

Elle limite :

- la revitalisation des municipalités rurales ;
- la répartition équilibrée des nouveaux résidents ;
- la capacité du territoire à appliquer pleinement une logique où toutes les municipalités bénéficient de l'apport de l'immigration.

Dans un contexte de territorialisation de l'immigration, cette réalité pose la question suivante: *comment faire en sorte que l'ensemble de la MRC, et pas seulement son centre urbain, bénéficie de l'apport des personnes immigrantes ?*

Le tableau 10 (annexe I) présente la distribution des personnes immigrantes dans chacune des municipalités de la MRC Pierre-De Saurel. Il permet de visualiser la forte concentration à Sorel-Tracy et la faible présence en milieu rural, éléments essentiels pour comprendre la structure territoriale de l'accueil et les capacités différenciées d'intégration dans la MRC.

2.1.2 Profils et statuts : des caractéristiques qui orientent les besoins en intégration

L'analyse des profils sociodémographiques montre que la population immigrante permanente de la MRC présente des caractéristiques spécifiques qui influencent directement les besoins d'accueil.

a. Une immigration majoritairement adulte et vieillissante

Selon le Recensement de 2021 :

- 65,4 % des personnes immigrantes ont entre 18 et 64 ans ;
- 6,1 % sont âgées de moins de 18 ans ;
- 28,9 % ont 65 ans ou plus.

La MRC accueille donc une immigration « adulte », utile au marché du travail, mais peu contributive à la revitalisation scolaire et démographique.

Autrement dit, les enfants immigreront relativement peu directement dans le territoire ; ce sont plutôt les enfants nés ici, de parents nés à l'étranger, qui assurent progressivement la relève. En comparaison, la population non immigrante compte 16,6 % de jeunes de moins de 18 ans et une proportion plus faible de 65 ans et plus⁴³.

Lecture territoriale :

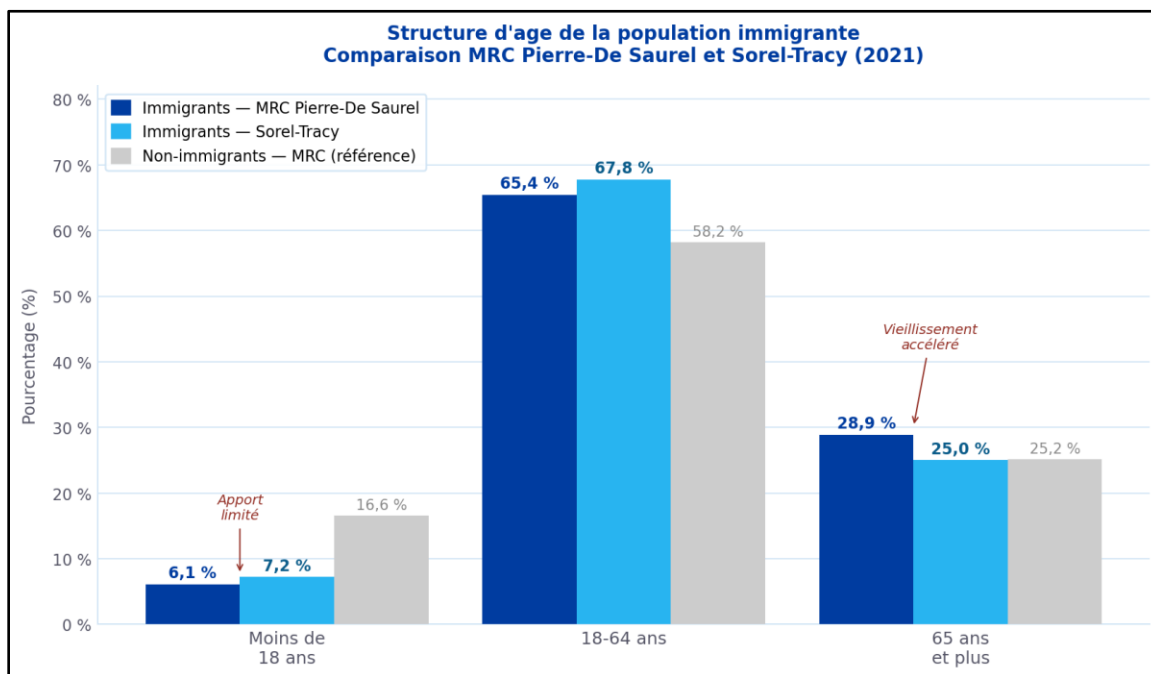
- L'atout : un réservoir de main-d'œuvre potentiellement mobilisable.
- La limite : une proportion faible d'enfants, ce qui n'allège pas les pressions sur les écoles et la démographie en déclin.
- Le défi : une part élevée d'ainés immigrés, dans un CISSS déjà sous tension (voir 1.5.1).

Le graphique 4 suivant illustre la structure d'âge de la population immigrante dans la MRC de Pierre-De Saurel, en la comparant avec celle de Sorel-Tracy.

Cette visualisation permet de saisir immédiatement deux éléments structurants pour le développement du territoire : un apport très limité de familles immigrantes avec enfants et un vieillissement accéléré des personnes immigrantes, deux facteurs qui influencent directement les capacités de renouvellement démographique et d'enracinement.

⁴³ Boulais, Julie. *Profil des personnes immigrantes : MRC de Pierre-De Saurel*. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, Équipe Surveillance, 2024
<https://extranet.santemonteregie.qc.ca/app/uploads/2025/09/mrc-pds-personnes-issues-immigration-2025.pdf>

Graphique 4 : Structure d'âge de la population immigrante : comparaison entre la MRC de Pierre-De Saurel et Sorel-Tracy (2021)



La structure d'âge des personnes immigrantes dans la MRC Pierre-De Saurel révèle une population fortement adulte et vieillissante, avec une très faible proportion de jeunes. Cette configuration confirme que les trajectoires migratoires locales sont peu diversifiées et que l'immigration permanente actuelle n'assure ni renouvellement démographique, ni rajeunissement du territoire.

Source : LIIDeR. Tiré des données de Statistique Canada, et du CISSS de la Montérégie.

b. Statuts d'admission et langues : un profil francophone favorable, mais diversifié

D'après les données du MIFI (admissions 2013-2022) :

- environ 40 % des nouveaux résidents permanents déclarent le français comme langue d'usage;
- les admissions se répartissent entre catégorie économique et catégorie du regroupement familial, avec une hausse notable des parrainages de parents et grands-parents.

Le tableau 11 ci-dessous résume la répartition des statuts d'admission et permet de situer la MRC par rapport à Sorel-Tracy et à l'ensemble de la Montérégie. Il met en évidence une structure locale où les catégories économiques et familiales occupent des proportions quasi équivalentes, tandis que la région, elle, demeure majoritairement propulsée par l'immigration économique.

Tableau 11 : Répartition des catégories d'immigration MRC de Pierre-De Saurel et Montérégie

Catégorie	MRC Pierre-De Saurel	Montérégie	Écart	Analyse stratégique
Immigration économique	46,6 %	59,6 %	-13,0 pts	<i>Déficit d'attraction des travailleurs qualifiés</i>
Regroupement familial	40,9 %	24,4 %	+16,5 pts	<i>Réseaux familiaux solides favorisant la rétention</i>
Réfugiés et personnes protégées	11,4 %	14,8 %	-3,4 pts	<i>Capacité d'accueil modeste mais réelle</i>

Source : Données croisées issues de Statistique Canada, Profil de recensement 2021 ; Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), admissions 2013-2022.

Cette structure révèle un territoire où l'immigration repose moins qu'ailleurs sur l'attraction de travailleurs qualifiés, et davantage sur les réseaux familiaux.

Sur le plan linguistique, la quasi-totalité des personnes immigrantes présentes sur le territoire connaissent le français.

Selon le recensement de 2021, seulement 6,1 % d'entre elles déclarent avoir comme langue officielle parlée l'anglais ou une autre langue⁴⁴. Cette proportion très faible s'explique par le fait que plusieurs d'entre elles proviennent de pays francophones (France, Algérie, Maroc, Tunisie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Haïti, Cameroun), ou ont choisi le Québec précisément pour l'usage du français. Parmi les langues maternelles autres que le français et l'anglais, on retrouve principalement l'espagnol, l'arabe, l'italien, le portugais, l'allemand, le créole haïtien, le vietnamien, le mandarin ou encore le russe; un éventail limité, mais révélateur des dynamiques migratoires dominantes⁴⁵.

Ces données confirment qu'en matière linguistique, la MRC bénéficie d'un contexte favorable au vivre-ensemble et à l'intégration, mais doit aussi composer avec un pluralisme discret, qui gagnerait à être reconnu et soutenu dans une perspective territoriale inclusive.

⁴⁴ Boulais, Julie. *Profil des personnes immigrantes : MRC de Pierre-De Saurel*. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, Équipe Surveillance, 2024.op. cit.

⁴⁵ MRC de Pierre-de-Saurel. Immigration : État de la situation-MRC de Pierre-de-Saurel. 2022, <https://www.mrcpierredesaurel.com/wp-content/uploads/2022/04/IMMIGRATION.pdf>

Lecture territoriale :

- Le profil francophone facilite une intégration sociale rapide.
- Le poids croissant de l'immigration familiale accentue les besoins en soutien social et en services de proximité.
- La faible présence d'enfants réduit l'effet de relance démographique dans les écoles primaires et secondaires.

c. Origines géographiques : une diversité émergente et structurante

À l'image de l'évolution historique, la composition géographique de la population immigrante de la MRC de Pierre-De Saurel reflète une diversité réelle, mais inscrite dans un bassin démographique de petite taille. Les données disponibles montrent que les trajectoires migratoires sont variées, mais qu'elles demeurent concentrées autour de quelques pôles régionaux.

L'Europe constitue l'origine la plus représentée, avec 36,6 % des personnes immigrantes établies dans la MRC⁴⁶. S'ajoutent ensuite des présences significatives en provenance de l'Afrique (21,5 %), de l'Amérique centrale et du Sud (14,2 %), et de l'Asie (13,8 %)⁴⁷. Les Antilles représentent à elles seules 9,3 % de la population immigrante. Ces proportions traduisent un ancrage historique francophone, ainsi qu'un effet d'attractivité lié à la langue, à la proximité culturelle et aux réseaux familiaux déjà existants dans le territoire. En témoigne la présence d'une communauté camerounaise estimée entre 300 et 350 personnes, l'une des plus organisées du territoire. Ce groupe constitue un levier d'intégration sociale et interculturelle, soutenu par l'Association de la diversité culturelle de Pierre-De Saurel (ADCPS)⁴⁸.

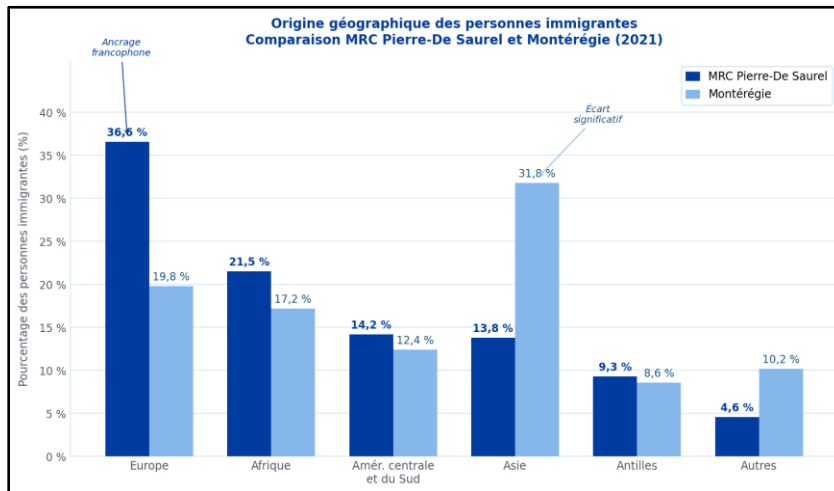
Le graphique 5 compare l'origine géographique des personnes immigrantes de la MRC avec celle de la Montérégie, faisant ressortir visuellement le contraste entre l'ancrage local francophone et la diversité beaucoup plus grande observée à l'échelle régionale.

⁴⁶ Boulais, Julie. Profil des personnes immigrantes : MRC de Pierre-De Saurel. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, Équipe Surveillance, 2024, Op.cit.

⁴⁷ Idem

⁴⁸ Fortier, Stéphane. « La diversité culturelle, un gros plus pour la communauté soreloise. » Les 2 Rives, 6 mai 2025, <https://les2rives.com/la-diversite-culturelle-un-gros-plus-pour-la-communaute-soreloise/>

Graphique 5 : Origine géographique des personnes immigrantes : comparaison entre la MRC de Pierre-De Saurel et la Montérégie (2021).



Répartition des personnes immigrantes selon leur région d'origine géographique dans la MRC de Pierre-De Saurel et dans l'ensemble de la Montérégie.

Source : LIIDeR. Données tirées de Statistique Canada, Recensement de la population de 2021 ; Boulais, Julie. Profil des personnes immigrantes : MRC de Pierre-De Saurel. CISSS de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, Équipe Surveillance, 2024.

Face à la faiblesse de l'immigration permanente et à l'incapacité de celle-ci à répondre aux besoins démographiques et économiques, la présence des résidents non permanents prend une importance structurante. Leur rôle croissant éclaire une transformation profonde des trajectoires migratoires dans la MRC.

2.1.3 L'essor des résidents non permanents (RNP) : un pilier économique à la légitimité fragile

Dans les portraits territoriaux, les résidents non permanents apparaissent souvent comme une catégorie secondaire, parce qu'ils ne sont pas reconnus statistiquement comme des personnes immigrantes. Pourtant, dans un territoire comme la MRC de Pierre-De Saurel, leur présence, leur croissance récente et la nature de leurs trajectoires, jouent un rôle essentiel dans les dynamiques démographiques, économiques et sociales. Comprendre l'immigration dans la MRC exige donc d'intégrer cette réalité dans l'analyse.

a. Une catégorie absente des statistiques d'immigration, mais bien présente dans le territoire

Comme nous l'avons vu, les résidents non permanents (RNP) réunissent les titulaires de permis d'études, de permis de travail temporaires (PTET, PMI, permis travailleurs agricoles saisonniers), ainsi que les demandeurs d'asile.

Ces personnes ne sont pas comptabilisées dans la population immigrante, mais elles résident physiquement dans la MRC, parfois plusieurs années :

- elles occupent des logements ;
- travaillent dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre ;

- fréquentent les services publics et communautaires
- et, pour plusieurs, envisagent de demeurer au Québec à long terme.

Les résidents non permanents constituent le « visage invisible » de l'immigration dans la MRC de Pierre-De Saurel. Leur nombre augmente rapidement, leurs trajectoires sont essentielles à l'économie locale, mais leur position juridique demeure fragile. Cette réalité impose de dépasser les frontières statistiques traditionnelles pour saisir l'ensemble du phénomène migratoire et adapter les politiques territoriales en conséquence.

En 2021, le recensement dénombrait 215 résidents non permanents dans la MRC⁴⁹. Ce chiffre, modeste en apparence, constitue un point de départ. Dès 2022, les données du ministère de l'Immigration montrent une hausse notable d'environ 325 RNP⁵⁰, soit une croissance de +51 % par rapport à 2021. On compte alors :

- 115 titulaires de permis d'études,
- 160 travailleurs étrangers temporaires,
- 50 titulaires de permis de mobilité internationale.

b. Un phénomène qui suit les tendances provinciales

Cette augmentation s'inscrit dans une dynamique provinciale marquée. Entre 2021 et 2024, le Québec passe de 205 770 à 560 174 RNP⁵¹, soit une croissance multipliée par 2,7.

Si les données fines par MRC ne sont pas encore disponibles pour 2024-2025, et 2025-2026, le profil local laisse supposer une hausse similaire, portée par trois facteurs :

1. Le recrutement international dans la santé

En 2023-2024, le CISSS de la Montérégie-Centre a accueilli 78 infirmiers et infirmières recrutés à l'étranger⁵², dont 18 et leurs familles (10 conjoints et 21 enfants), ont été installés avec l'aide de

⁴⁹ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. *Portrait de l'immigration en Montérégie*. Gouvernement du Québec, 2023,

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-action-regionaux/Portrait-Immigration_Monteregie.pdf

⁵⁰ Idem

⁵¹ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. *Portrait de l'immigration en Estrie*. Gouvernement du Québec.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-action-regionaux/Portrait-Immigration_Estrie.pdf (Les données provinciales sur la croissance des résidents non permanents au Québec (205 770 en 2021 ; 560 174 en 2024) sont issues des statistiques administratives du MIFI et de l'ISQ, compilées dans plusieurs portraits régionaux publiés en 2024-2025. En l'absence d'une publication provinciale unique et consolidée sur cette période, ces données ont été reconstituées à partir de sources régionales croisées, dont le Portrait de l'immigration en Estrie (MIFI), qui reproduit les séries provinciales de référence. Les ordres de grandeur sont confirmés par les Fiches démographiques de l'ISQ (2024).

⁵² CISSS de la Montérégie-Centre. *Rapport annuel 2023-2024*.

https://www.santemonteregie.qc.ca/sites/default/files/2024/11/rag_ci/ssmc_2023_2024.pdf

L'Orienthèque⁵³ à Sorel-Tracy, l'organisme mandaté pour assurer leur accompagnement à l'intégration. Une seconde cohorte accueillie en 2024-2025 comprenait 18 étudiants et 6 conjoints⁵⁴. Au total, ces deux cohortes représentaient 36 professionnels de la santé en formation, accompagnés d'au moins 16 conjoints et de 45 d'enfants, ce qui a directement augmenté le volume de RNP dans la MRC. Ces personnes sont d'abord arrivées avec un permis d'études, dans le cadre de programmes collégiaux ou d'attestations d'études collégiales (AEC) en soins infirmiers, qui combinent formation théorique et stages en milieu clinique⁵⁵. Une fois leur diplôme ou leur formation d'appoint complété et leur permis d'exercice obtenu, plusieurs de ces étudiantes et étudiants internationaux ont intégré le réseau de la santé et sont alors devenus des travailleuses et travailleurs qualifiés au moyen de nouveaux permis de travail. Les données les plus récentes confirment la rétention de cette main-d'œuvre sur le territoire : sur les 18 étudiantes et étudiants IDHC accueillis en 2025, 17 occupent aujourd'hui un poste au CISSS de la Montérégie-Est, à titre de candidat(e) à l'exercice de la profession infirmière (CEPI) ou de préposé(e) aux bénéficiaires (PAB). Installés directement dans la MRC dès leur arrivée, puis intégrés au réseau local de la santé au terme de leurs études, ces parcours illustrent concrètement, à l'échelle d'un territoire, le potentiel de rétention que ce diagnostic associe à une logique de territorialisation plutôt que de régionalisation de l'immigration. Ce mouvement d'abord étudiant, puis professionnel, contribue à la fois à la catégorie des permis d'études et, à terme, à la main-d'œuvre disponible dans la région, y compris pour les établissements desservant la population de la MRC de Pierre-De Saurel.

2. Un recours structurel aux travailleurs agricoles saisonniers dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre

L'agriculture et l'agroalimentaire constituent l'un des principaux moteurs économiques de la MRC (près de 400 entreprises sur un territoire dont 90 % est en zone agricole), mais ce secteur fait face à un manque de main-d'œuvre récurrent⁵⁶. À l'échelle de la Montérégie, les diagnostics sectoriels montrent que près de la moitié des emplois agricoles sont saisonniers et que les entreprises prévoient maintenir ou augmenter leur recours aux travailleurs étrangers temporaires, au point que la francisation et l'intégration de ces derniers sont devenues un enjeu prioritaire⁵⁷. Dans la MRC de Pierre-De Saurel, plusieurs exploitations recourent déjà à des travailleurs mexicains ou guatémaltèques pour les récoltes.

Faute de données statistiques publiées par secteur pour la MRC, on ne peut pas quantifier

⁵³ Orienthèque inc. Rapport annuel AGA 2023-2024. Orienthèque, 2024.
<https://www.orientheque.ca/assets/Uploads/Rapports-annuels/e5769cc680/Rapport-annuel-AGA-2023-2024.pdf>

[https://www.orientheque.ca/assets/Uploads/Rapports-](https://www.orientheque.ca/assets/Uploads/Rapports-annuels/e5769cc680/Rapport-annuel-AGA-2023-2024.pdf)

⁵⁴ Orienthèque inc. Rapport annuel AGA 2024-2025. Orienthèque, 2025.
[https://www.orientheque.ca/assets/f32e0ec3fd/VF-](https://www.orientheque.ca/assets/f32e0ec3fd/VF-Rapport-annuel-AGA-2024-2025-v2.pdf)

[Rapport-annuel-AGA-2024-2025-v2.pdf](https://www.orientheque.ca/assets/f32e0ec3fd/VF-Rapport-annuel-AGA-2024-2025-v2.pdf)

⁵⁵ CISSS de la Montérégie-Ouest. *Des infirmières et infirmiers internationaux pour nous prêter main-forte*.

CISSS de la Montérégie-Ouest, 2024,

<https://www.santemonteregie.qc.ca/ouest/nouvelles/des-infirmieres-et-infirmiers-internationaux-pour-nous-preter-main-forte>

⁵⁶ MRC de Pierre-De Saurel. *Développement de la zone agricole*. MRC de Pierre-De Saurel, 2023,

<https://www.mrcpierredesaurel.com/services/gestion-du-territoire/zone-agricole/developpement-de-la-zone-agricole/>

⁵⁷ AGRICarrières; RCGT. *Diagnostic sectoriel de la production agricole au Québec - Volet main-d'œuvre : Fiche régionale Montérégie*. Bioalimentaire Montérégie, févr. 2025,

https://bioalimentairemonteregie.ca/wp-content/uploads/2025/02/AgriC_Fiche_DIAGNOSTIQUE_Régionale_Monteregie_v2-2.pdf

précisément la part de cette main-d'œuvre dans l'ensemble des emplois agricoles. Toutefois, les éléments combinés, à savoir l'importance du secteur, la pénurie documentée de main-d'œuvre, les campagnes régionales centrées sur les TET en agriculture, etc., permettent de considérer que le recours aux travailleurs étrangers saisonniers constitue un levier structurant pour soutenir le secteur agricole local, plutôt qu'un phénomène marginal.

3. Les trajectoires études-emploi et l'accueil des ressortissants ukrainiens

Au-delà du recrutement international en santé et du recours structurel aux travailleurs agricoles saisonniers, la croissance des résidents non permanents dans la MRC de Pierre-De Saurel s'explique également par l'émergence progressive de trajectoires migratoires associées aux parcours études-emploi et par l'arrivée exceptionnelle de ressortissants ukrainiens depuis 2022. Ces deux phénomènes, bien que distincts dans leurs logiques, participent conjointement à la diversification des profils d'immigration présents sur le territoire et à l'augmentation du volume de population en statut temporaire.

En effet, ces dernières années, le nombre de résidents non permanents titulaires de permis d'études a connu une croissance marquée, s'inscrivant dans une transformation progressive du système d'immigration québécois où la formation est devenue une porte d'entrée vers le marché du travail et, pour certains, vers la résidence permanente, notamment par l'entremise du PEQ.

Dans la MRC de Pierre-De Saurel, cette trajectoire demeure encore limitée en volume comparativement aux grands centres urbains, mais elle se manifeste néanmoins dans certains secteurs spécialisés. Ces parcours suivent généralement une logique séquentielle : inscription dans un programme de formation, insertion progressive sur le marché du travail, puis tentative d'accès à un statut migratoire plus stable. Bien que leur présence ne constitue pas encore un levier démographique majeur pour le territoire, ces trajectoires participent à la diversification des profils professionnels disponibles et traduisent une évolution graduelle des modes d'attraction migratoire à l'échelle locale.

Parallèlement, la croissance récente des résidents non permanents dans la MRC s'explique également par l'arrivée de ressortissants ukrainiens à la suite du déclenchement du conflit armé en Ukraine en 2022. Ces personnes ont majoritairement été admises au Canada dans le cadre de l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU), un programme fédéral exceptionnel permettant aux ressortissants ukrainiens et à leurs familles de séjourner temporairement au pays, généralement avec un permis de travail ouvert. Bien que ces personnes soient fréquemment perçues localement comme des réfugiés, elles relèvent juridiquement de la catégorie des résidents temporaires et contribuent donc directement à la croissance des résidents non permanents.

Même si aucune donnée officielle ne permet de quantifier précisément leur présence à l'échelle de la MRC, plusieurs initiatives locales d'accueil, de mise en relation avec des employeurs et

d'accompagnement à l'installation témoignent de leur intégration progressive dans le tissu économique et social du territoire.

Ainsi, qu'elle repose sur des besoins sectoriels, sur des trajectoires de formation ou sur des mouvements migratoires exceptionnels comme l'arrivée des ressortissants ukrainiens, la croissance des résidents non permanents s'inscrit désormais comme une composante structurante des dynamiques démographiques et économiques de la MRC de Pierre-De Saurel. Toutefois, cette contribution croissante au développement territorial repose majoritairement sur des statuts migratoires temporaires, dont la stabilité dépend largement des cadres législatifs et réglementaires fédéraux et provinciaux. Dans ce contexte, l'analyse de la présence des résidents non permanents ne peut se limiter à leur volume ou à leur rôle économique : elle doit également prendre en compte la fragilité juridique qui caractérise leurs trajectoires et qui influence directement leur capacité d'enracinement dans le territoire.

c. Des trajectoires fragilisées par les changements législatifs récents

Contrairement aux résidents permanents dont l'installation est stable, les résidents non permanents évoluent dans un cadre juridique marqué par la précarité. Deux décisions majeures annoncées en 2025, sont d'ailleurs venues transformer de manière directe leur présence future dans la MRC de Pierre-De Saurel et plus largement, les dynamiques d'ancrage des RNP dans les territoires.

1. Suspension puis abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ).

Depuis 2010, le PEQ représentait la principale voie d'accès rapide à la résidence permanente pour les étudiants étrangers diplômés au Québec et pour les travailleurs étrangers qualifiés en emploi. Après une série de réformes restrictives en 2023-2024, le gouvernement du Québec a annoncé, entre janvier et mars 2025, la suspension de toute nouvelle demande. Puis, en novembre 2025, le gouvernement a complètement aboli le PEQ. Ce changement, prive désormais les territoires, dont la MRC, d'une voie essentielle de stabilisation à long terme pour les étudiants et travailleurs déjà en emploi local⁵⁸.

La conséquence est une diminution prévisible de la rétention, et de l'augmentation de la proportion de travailleurs « de passage » sans perspective durable d'établissement.

2. Imposition d'un plafond de 10 % de travailleurs étrangers temporaires (TET) dans les entreprises.

Relevant du gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), cette mesure s'inscrit dans un resserrement majeur, après trois années d'assouplissements post-pandémie. Depuis le 26 septembre 2024, un plafond obligatoire limite la proportion de TET à 10 % de

⁵⁸ Mise à jour : Le 10 juin 2026, le gouvernement du Québec a annoncé une réouverture temporaire du PEQ pour deux ans, du 2 juillet 2026 au 2 juillet 2028. Une première période de réception des demandes, du 2 juillet au 31 octobre 2026, est réservée aux personnes déjà admissibles au 19 novembre 2025. La poursuite dépendra du gouvernement issu des élections d'octobre 2026. Cette réouverture ne modifie pas le constat, car le territoire demeure tributaire de décisions provinciales qu'il ne maîtrise pas.

l'effectif dans la plupart des entreprises, à l'exception de secteurs identifiés comme essentiels (agriculture saisonnière, santé, transformation alimentaire).

Au printemps 2025, un mécanisme renforcé de vérification des Études d'impact sur le marché du travail (EIMT) oblige désormais les employeurs à démontrer qu'ils respectent ce plafond. Les entreprises dépassant ce seuil doivent réduire progressivement leurs effectifs étrangers, sinon s'exposent à des sanctions.

Dans la MRC où des secteurs structurants comme l'agroalimentaire, la métallurgie, la transformation, l'agriculture et même certains services de santé reposent sur une forte proportion de TET, cette nouvelle contrainte risque d'entraîner des départs non anticipés, une aggravation des difficultés de recrutement et une pression accrue sur une main-d'œuvre locale déjà insuffisante. Elle pourrait également renforcer la dépendance au Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS), un dispositif qui, par définition, n'encourage pas l'établissement durable.

Au total, ces transformations réglementaires pourraient fragiliser les parcours de personnes déjà installées dans la MRC, réduire la rétention, et compliquer la capacité du territoire à attirer et stabiliser une main-d'œuvre immigrante dans les secteurs actuellement en tension.

Dans cette perspective, il importe également de reconnaître l'existence d'une autre réalité migratoire encore plus difficile à documenter : celle des personnes en situation migratoire irrégulière, souvent désignées comme des personnes « sans statut ».

3. Quid des personnes dites « sans statut ».

Il s'agit notamment de personnes dont le permis de séjour est arrivé à échéance, de travailleurs ayant perdu le lien d'emploi leur permettant de maintenir leur statut, ou encore de demandeurs d'asile déboutés demeurant sur le territoire.

Par définition, cette population échappe aux statistiques officielles et demeure largement invisible dans les portraits démographiques traditionnels. **Dans un territoire comme la MRC de Pierre-De Saurel, aucune donnée quantitative ne permet d'en estimer l'ampleur réelle.** Toutefois, lors d'une rencontre avec les membres de la Table en immigration de la MRC le 28 janvier 2026, plusieurs acteurs locaux ont mentionné être régulièrement en contact avec cette population, notamment dans le cadre d'interventions communautaires, ou encore d'accompagnements ponctuels en matière d'accès aux services.

Ces observations constituent des indicateurs importants. Elles suggèrent que cette population, bien que difficile à quantifier, fait partie des réalités migratoires présentes sur le territoire et participe, de manière souvent discrète, aux dynamiques sociales et économiques locales.

Leur présence rappelle que les dynamiques migratoires territoriales dépassent largement les catégories administratives officielles et que certaines contributions économiques et sociales demeurent difficilement visibles dans les cadres statistiques traditionnels.

Dans cette perspective, la prise en compte de cette réalité, même de manière indirecte, contribue à enrichir la compréhension globale des parcours migratoires présents dans la MRC et des défis liés à la capacité d'accueil territoriale.

4. Des parcours d'« inclusion partielle » et un enracinement freiné

Si les résidents non permanents jouent un rôle décisif dans le fonctionnement de plusieurs secteurs économiques de la MRC, leur intégration sociale et territoriale demeure limitée par la combinaison de leur statut temporaire et d'un accès partiel aux services. Plusieurs programmes structurants en matière de logement social, de soutien financier ou d'aide à l'emploi, sont prioritairement conçus pour les résidents permanents, ce qui laisse les TET, certains titulaires de permis de mobilité internationale ou des étudiants internationaux, en marge des dispositifs classiques. **De la même manière, l'offre de francisation et de services d'intégration a longtemps été pensée pour des personnes disponibles en journée, avec des horaires réguliers, peu compatibles avec les quarts de travail en agriculture, en transformation alimentaire ou dans le réseau de la santé.** Cette inadéquation entre l'organisation des services et les contraintes professionnelles limite l'accès effectif aux ressources d'intégration et ralentit les processus d'enracinement.

Cette logique s'applique avec encore plus de force aux personnes « sans statut », dont l'accès aux services et aux réseaux institutionnels est encore plus restreint, renforçant leur invisibilité sociale et leur vulnérabilité socioéconomique. Enfin, le statut temporaire lui-même pèse sur le sentiment d'appartenance.

Savoir que son droit de séjour dépend du renouvellement d'un permis, de la décision d'un employeur ou de l'évolution d'un programme gouvernemental, réduit la capacité à se projeter dans le territoire.

Les RNP restent, de fait, en situation d'« **inclusion partielle** » : présents dans l'économie, parfois très appréciés au travail, mais peu visibles dans l'espace public, sous-représentés dans les lieux de décision et rarement considérés comme des acteurs à long terme du développement territorial. Cette tension entre contribution centrale et reconnaissance limitée constitue un enjeu majeur pour la compréhension des dynamiques d'enracinement dans la MRC de Pierre-De Saurel.

Dans cette perspective, la dépendance croissante à une main-d'œuvre temporaire ne constitue pas uniquement un enjeu économique, mais également une vulnérabilité territoriale structurelle. Elle soulève une question centrale pour le développement de la MRC de Pierre-De Saurel : comment transformer une contribution économique essentielle en un véritable ancrage humain et social durable ?

À la lumière de ces constats, l'analyse de la présence des résidents non permanents ne peut se limiter à leur volume ou à leur statut administratif. Elle doit s'intéresser aux conditions concrètes de leur participation à la vie économique, sociale et communautaire du territoire, ainsi qu'aux mécanismes susceptibles de favoriser leur enracinement et leur contribution à long terme au développement territorial.

2.2 L'intégration économique : entre contribution essentielle et paradoxes territoriaux

L'intégration économique constitue l'une des dimensions les plus révélatrices de la capacité d'accueil d'un territoire. Dans la MRC de Pierre-De Saurel, le marché du travail se caractérise par un paradoxe bien identifié en Partie I, à savoir un bassin d'emploi diversifié, mais confronté à un déficit de main-d'œuvre structurel.

Dans ce contexte, les résidents permanents comme temporaires, occupent une place déterminante, tout en faisant face à des obstacles révélateurs des limites du territoire en matière d'arrimage entre compétences disponibles et besoins des entreprises.

L'analyse qui suit ne se limite donc pas à décrire les taux d'emploi ou les secteurs d'activité. Elle interroge comment les profils des nouveaux arrivants rencontrent les réalités du marché local, et ce que ces interactions révèlent des forces et fragilités de la MRC en matière d'intégration économique durable.

2.2.1 Accès à l'emploi et qualité de l'insertion : un marché ouvert, mais une intégration à deux vitesses

Les données du Recensement 2021 montrent que les personnes immigrantes en âge de travailler (18-64 ans) affichent un taux d'emploi légèrement supérieur à celui de la population née au Québec⁵⁹. Ce constat pourrait laisser croire à une intégration économique réussie. Pourtant, une analyse plus fine révèle une réalité contrastée.

- **Surreprésentation dans l'emploi précaire et atypique**

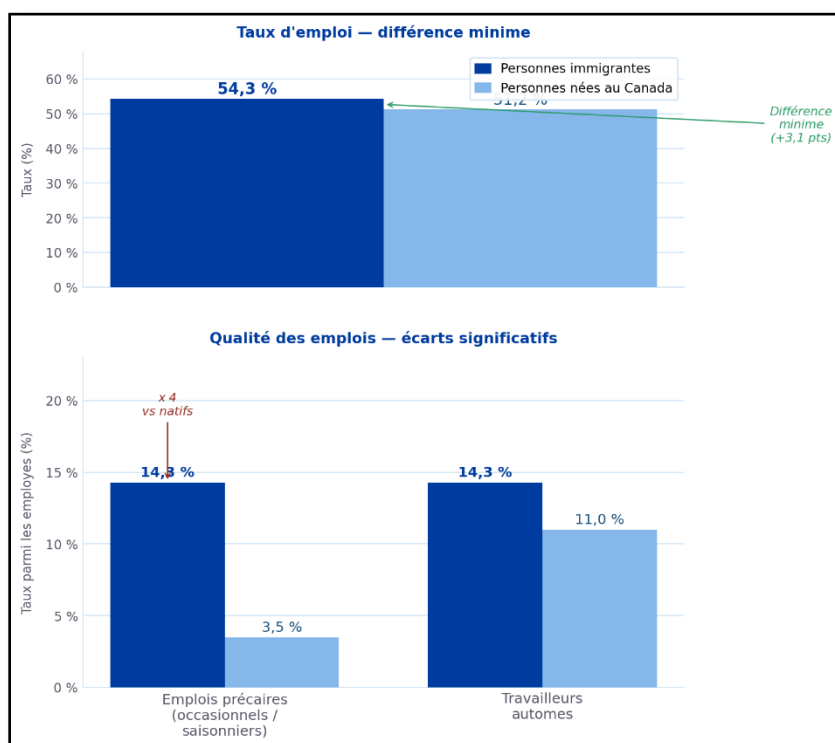
Dans la MRC de Pierre-De Saurel, les personnes immigrantes sont proportionnellement plus nombreuses à occuper des postes occasionnels, saisonniers ou à court terme (14,3 %

⁵⁹ Boulais, Julie. *Profil des personnes immigrantes : MRC de Pierre-De Saurel*. Op.cit.

contre 3,5 %) et à être travailleuses autonomes (14,3 % contre 11 %) ⁶⁰. Autrement dit, l'accès à l'emploi ne signifie pas nécessairement accès à un emploi stable, protégé et correspondant aux compétences.

Le graphique 6 suivant compare le taux d'emploi global et la qualité des emplois occupés par les personnes immigrantes et les personnes nées au Canada dans la MRC. Il montre que, **malgré une participation au marché du travail similaire, les personnes immigrantes demeurent nettement plus exposées aux emplois précaires et saisonniers**, un enjeu central pour comprendre leur intégration économique et leurs vulnérabilités structurelles.

Graphique 6 : Insertion professionnelle des personnes immigrantes et des personnes nées au Canada dans la MRC de Pierre-De Saurel (2021).



On constate avec ce graphique, que l'accès au marché du travail est comparable, mais la qualité et la stabilité des emplois demeurent moins favorables pour les personnes immigrantes.

Source : LIIDeR. Données tirées de Statistique Canada/Boulais, Julie. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre

- les personnes immigrantes sont presque deux fois plus nombreuses que les natifs à occuper des emplois temporaires, occasionnels ou sur appel ;
- elles sont aussi surreprésentées dans les **postes à temps partiel involontaire** ;

⁶⁰ Idem

- une proportion significative recourt au travail autonome non par choix entrepreneurial, mais faute d'opportunités stables.

Au total, le marché du travail absorbe bien les nouveaux arrivants, mais sans leur offrir un parcours d'intégration ascendant, élément essentiel à l'enracinement.

Au-delà toutefois de la précarité contractuelle et de la stabilité des emplois occupés, un autre phénomène permet d'expliquer la nature de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes dans la MRC : le décalage entre leur niveau réel de qualification et les emplois auxquels elles accèdent.

En effet, plusieurs indicateurs montrent que les difficultés d'intégration économique ne relèvent pas uniquement d'un accès limité au marché du travail, mais aussi d'un sous-emploi des compétences disponibles sur le territoire. L'analyse du niveau de scolarité des personnes immigrantes permet ainsi de mieux comprendre les mécanismes structurels qui contribuent à cette insertion professionnelle différenciée.

2.2.2 La surqualification : un gaspillage de capital humain et un frein à la rétention

La surqualification est l'un des marqueurs les plus importants des limites de la capacité d'accueil économique.

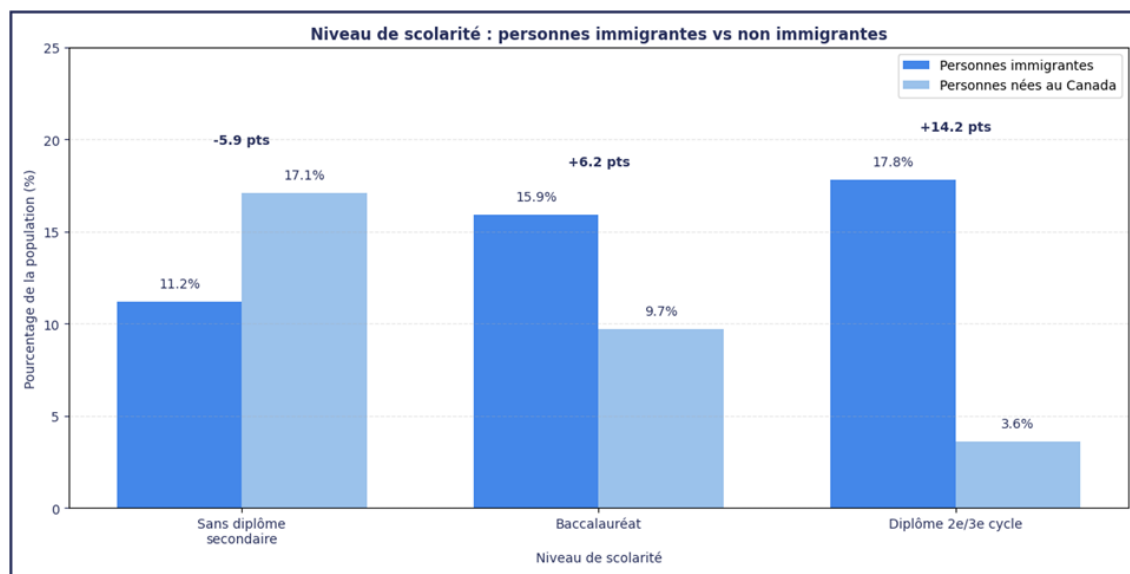
Les données de scolarité confirment ce que de nombreux intervenants constatent sur le terrain, comme l'a confirmé la consultation de 2026; à savoir que les personnes immigrantes de la MRC sont, en moyenne, plus scolarisées que la population non immigrante. Comme l'illustre le graphique 7 suivant, elles sont moins nombreuses à n'avoir pas terminé leurs études secondaires (11,2 % contre 17,1 %) et davantage à détenir un baccalauréat (15,9 % contre 9,7 %) ou un diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle (17,8 % contre 3,6 %)⁶¹.

La MRC attire peu d'immigrants, mais elle attire des profils à fort capital scolaire, ce qui constitue un levier crucial pour répondre aux besoins du marché du travail et soutenir des secteurs en tension. Pourtant, cette surqualification ne se traduit pas automatiquement par une meilleure insertion professionnelle.

Ce déclassement concerne autant les admissions économiques que les admissions familiales.

⁶¹ Boulais, Julie. *Profil des personnes immigrantes : MRC de Pierre-De Saurel*. Op.cit.

Graphique 7 : Niveau de scolarité des personnes immigrantes et des personnes nées au Canada dans la MRC de Pierre-De Saurel (2021)



Comparaison de la répartition des niveaux de scolarité entre les personnes immigrantes et les personnes nées au Canada dans la MRC de Pierre-De Saurel. Les écarts en points de pourcentage indiquent les différences relatives entre les deux groupes pour chaque niveau de scolarité. Les personnes immigrantes sont nettement plus scolarisées, surtout aux niveaux universitaires : +6,2 points pour le baccalauréat et +14,2 points pour les diplômes de 2e/3e cycle. Elles sont moins nombreuses à ne pas détenir de diplôme secondaire (-5,9 points), ce qui confirme un profil qualifié malgré leur faible poids démographique dans la MRC.

Source : LIIDeR. Données tirées de Statistique Canada/Boulais, Julie. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre.

a. Causes structurelles : reconnaissance des compétences, réseaux faibles et pratiques d'embauche

Plusieurs facteurs expliquent le phénomène du déclassement professionnel :

- Lenteur ou non-reconnaissance des diplômes et des expériences acquises à l'étranger ;
- La difficulté d'accès aux réseaux professionnels locaux dans une région où les liens de confiance se construisent souvent sur le long terme ;
- Le manque de dispositifs structurés de mise en relation entre employeurs et candidats qualifiés d'origine immigrante ;
- Discrimination à l'embauche, directe ou indirecte ;
- Difficulté d'accès à des formations passerelles en région ;
- Absence d'adéquation entre profils et emplois disponibles.

À ces facteurs structurels s'ajoute un constat plus difficile à quantifier, mais clairement identifié dans la consultation et les entretiens complémentaires sur le terrain. Les pratiques d'embauche elles-mêmes

constituent un obstacle systémique. Les personnes immigrantes doivent, dans de nombreuses situations, surpasser les attentes imposées à leurs homologues québécois pour accéder aux mêmes postes. **Plusieurs répondants ont témoigné d'un phénomène de double standard implicite, les immigrants étant plus souvent soumis à des critères supplémentaires de validation, de références locales ou d'expérience québécoise préalable.** Ce n'est pas un hasard : c'est le reflet d'un marché du travail local qui n'a pas encore pleinement intégré la diversité comme une valeur opérationnelle.

Un répondant institutionnel identifie une dimension supplémentaire : un plafond de verre professionnel. Même lorsqu'une personne immigrante possède les compétences et l'expérience nécessaires, la perspective de la voir progresser dans la hiérarchie d'une organisation est souvent perçue négativement par le milieu. Ce plafond n'est pas toujours conscient, il est le produit de représentations implicites sur la place des immigrants dans les structures locales. Il se traduit concrètement par des trajectoires professionnelles bloquées, des promotions différées, et un sentiment d'injustice qui fragilise l'ancrage territorial.

- **L'expérience québécoise préalable : condition non dite, mais déterminante**

Les entretiens complémentaires sur le terrain apportent une nuance importante au constat général du déclassement. Des placements dans des emplois correspondant aux compétences réelles des personnes immigrantes sont possibles, et sont réalisés régulièrement par certains organismes comme le Carrefour Jeunesse Emploi (CJE). Mais une condition revient de façon constante : la personne immigrante doit avoir soit étudié au Québec, soit déjà occupé un emploi dans son domaine ici. **L'expérience québécoise, académique ou professionnelle, agit comme un signal de crédibilité que les employeurs locaux reconnaissent, et qui déverrouille l'accès à des postes qualifiés.**

Ce constat affine la lecture des données : le déclassement est réel et documenté en moyenne, mais il est significativement atténué dès lors que la personne immigrante a pu acquérir une première référence locale, à savoir un diplôme, un stage, un emploi dans son domaine. **C'est le signe que le marché du travail local valorise moins les compétences en elles-mêmes que leur validation dans un contexte québécois.** Et c'est précisément un levier d'action : les formations passerelles, les stages en entreprise et les programmes de reconnaissance des acquis sont les points d'entrée les plus efficaces vers une intégration professionnelle qualifiée et durable.

- **La fuite vers Montréal : le déclassement comme facteur de départ**

Les entretiens complémentaires révèlent un phénomène que les données statistiques ne capturent pas directement : une part des immigrants qualifiés qui arrivent dans la MRC en repartent vers Montréal non pas par préférence pour la métropole, mais parce que les opportunités de reconnaissance professionnelle y sont structurellement plus accessibles. Pour un médecin devenu préposé, pour un

ingénieur affecté à des tâches d'exécution, pour un professionnel dont les compétences ne trouvent pas de passerelle locale, Montréal représente la voie de sortie du déclassement.

Cette dynamique a un coût territorial direct. Chaque départ représente une perte de capital humain que le territoire a contribué à accueillir sans avoir pu le retenir. Elle signale également que le déclassement n'est pas seulement un enjeu de justice individuelle. Il peut être un frein à la rétention et, par extension, au renouvellement démographique durable.

- **Lecture territoriale : Impact sur la rétention**

La surqualification mine directement la capacité d'attraction et de rétention du territoire. Les entreprises perdent un capital humain stratégique qui aurait pu renforcer l'innovation locale. Le territoire voit s'accroître sa dépendance aux postes peu qualifiés, au détriment d'un repositionnement économique plus durable. Et les personnes immigrantes hautement qualifiées, celles dont la contribution au développement territorial serait la plus structurante, sont précisément celles qui ont le plus de raisons de partir.

La catégorie du regroupement familial représente 40,9 % de la population immigrante de la MRC, et cette catégorie est historiquement celle qui s'installe le plus durablement (**83,7%**⁶² **de taux de rétention à l'échelle provinciale**). C'est une force. Mais elle ne peut jouer pleinement son rôle stabilisateur que si les conditions économiques d'installation, (emplois qualifiés, reconnaissance des compétences, absence de plafond de verre), permettent aux familles de se projeter dans le territoire sur le long terme.

Cette sous-utilisation du capital humain immigré ne constitue toutefois qu'une facette des dynamiques d'intégration économique observées dans la MRC.

Parallèlement au déclassement professionnel de certaines personnes immigrantes, plusieurs secteurs économiques du territoire font face à des pénuries chroniques de main-d'œuvre et ont recours de manière croissante aux travailleurs étrangers temporaires pour maintenir leurs activités.

2.2.3 La dépendance sectorielle aux travailleurs étrangers temporaires : une intégration économique à deux vitesses

La montée des TET est l'un des changements les plus structurants du territoire.

a. Un pilier indispensable au fonctionnement de secteurs clés

Les données disponibles à l'échelle régionale montrent que plusieurs secteurs économiques structurants de la Montérégie reposent de manière croissante sur la main-d'œuvre étrangère temporaire,

⁶² Robitaille, Annie, et al. *Présence et portraits régionaux en 2024 des personnes immigrantes admises au Québec de 2013 à 2022.op. cit.*

particulièrement dans l'agriculture, l'agroalimentaire et certains segments du manufacturier. En 2025, les statistiques régionales indiquent que les manœuvres en transformation des aliments constituent le poste vacant le plus fréquent dans la région, tandis que les bouchers industriels, ouvriers d'abattoir et manœuvres généraux figurent parmi les métiers les plus recherchés⁶³. Ces tendances témoignent d'un recours important à la main-d'œuvre étrangère temporaire pour maintenir la production et assurer la continuité des opérations dans plusieurs filières économiques régionales.

À l'échelle spécifique de la MRC de Pierre-De Saurel, les données statistiques détaillées sur l'utilisation des travailleurs étrangers temporaires par secteur ne sont pas disponibles publiquement. Toutefois, plusieurs indicateurs territoriaux permettent de considérer que ces dynamiques régionales se répercutent vraisemblablement à l'échelle locale. La MRC possède en effet un tissu économique caractérisé par la présence d'entreprises agricoles, agroalimentaires et manufacturières, soit des secteurs reconnus à l'échelle provinciale pour leur recours important à la main-d'œuvre étrangère temporaire.

Dans cette perspective, il apparaît raisonnable de considérer que la dépendance observée à l'échelle régionale à la main-d'œuvre étrangère temporaire constitue également un facteur structurant du fonctionnement de certains secteurs économiques de la MRC, tout en reconnaissant **la nécessité de développer des données locales plus précises afin d'en mesurer pleinement l'ampleur.**

b. Une dépendance économique source de rigidités internes et de vulnérabilités externes

Si cette main-d'œuvre permet de soutenir l'activité à court terme, elle contribue également à rigidifier le modèle productif. La planification des opérations devient étroitement liée aux délais administratifs et aux autorisations de travail, réduisant la capacité des entreprises à ajuster rapidement leurs effectifs en fonction des variations de la demande ou des aléas économiques.

Ainsi, le recours structurel aux TET expose le territoire à des risques économiques exogènes, largement hors de son contrôle. Les changements réglementaires, les ajustements de quotas, les retards administratifs peuvent entraîner des pénuries soudaines de main-d'œuvre, avec des impacts immédiats sur la production, les revenus des entreprises et la stabilité de certains secteurs.

Dans un territoire où plusieurs filières économiques reposent simultanément sur ce type de main-d'œuvre, ces chocs peuvent se cumuler et fragiliser l'ensemble du tissu productif local. La capacité de résilience économique de la MRC dépend ainsi, non seulement de l'attractivité du territoire, mais aussi

⁶³ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Bulletin mensuel IMT – Région 16 (Montérégie)*, mai 2025. Gouvernement du Québec, 2025. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/imt/bulletins-mensuels/16-monteregie/2025/BUL_IMT_16_MTG_2025-05.pdf

de sa faculté à diversifier ses sources de main-d'œuvre, à anticiper les ruptures et à adapter ses modèles de production.

Lecture territoriale : Un modèle économique vulnérable

La dépendance aux TET crée une vulnérabilité territoriale majeure qui place la MRC dans un modèle économiquement efficace à court terme, mais structurellement contraint à moyen et long terme

- Les secteurs clés reposent sur une main-d'œuvre dont la présence dépend de décisions fédérales (quotas, plafonds) et des choix provinciaux (PEQ).
- Le territoire ne maîtrise ni l'arrivée, ni la durée de séjour, ni la rétention éventuelle.
- La difficulté d'intégrer cette main-d'œuvre dans la vie communautaire empêche toute transformation en immigration permanente stabilisatrice.

En somme, la MRC se trouve face à une intégration à deux vitesses :

- essentielle économiquement,
- mais fragile humainement et institutionnellement.

La capacité d'accueil économique du territoire dépend donc autant de sa capacité à attirer des talents que de sa faculté à lever les obstacles structurels, afin d'assurer une participation durable des travailleurs immigrés et temporaires à l'économie locale.

Ces constats montrent que l'intégration économique, bien qu'essentielle, ne suffit pas à elle seule à garantir l'enracinement durable des personnes immigrantes. Même lorsque l'accès à l'emploi est possible, celui-ci demeure étroitement conditionné par des facteurs matériels comme le logement, la mobilité et l'accès aux services, qui façonnent concrètement les conditions de vie et la capacité de se projeter dans le territoire. C'est à l'examen de ces conditions pratiques d'accueil que se consacre la section suivante.

2.3 Le cadre de vie pratique : des obstacles matériels à l'enracinement

Si l'accès à l'emploi constitue une condition essentielle de l'intégration, il ne garantit pas à lui seul l'enracinement durable des personnes immigrantes. Celui-ci dépend tout autant des conditions matérielles de la vie quotidienne, à commencer par la possibilité de se loger adéquatement, de se déplacer de manière autonome et d'accéder aux services de base. Ces éléments, souvent considérés comme allant de soi pour les résidents établis, prennent une importance déterminante pour les nouveaux arrivants, en particulier lorsqu'ils arrivent sans réseau, sans véhicule et avec des ressources limitées.

Dans la MRC de Pierre-De Saurel, les contraintes structurelles du logement, de la mobilité et de l'accès aux services agissent comme des filtres puissants de l'installation. Elles influencent directement les trajectoires résidentielles, les choix d'emploi, la capacité à maintenir une stabilité familiale et, ultimement, la décision de demeurer ou non sur le

territoire. L'analyse qui suit montre comment ces obstacles matériels, loin d'être secondaires, conditionnent concrètement la capacité d'accueil et d'enracinement du territoire.

2.3.1 Le logement : un premier filtre, inégal, discriminant et différencié

a. Une surreprésentation dans les logements locatifs

Le marché locatif de la MRC est caractérisé par les contraintes structurelles détaillées en section 1.4 : parc vieillissant, disponibilité limitée et pression croissante sur les loyers. Pour les personnes immigrantes, ces contraintes se traduisent par des inégalités d'accès bien documentées.

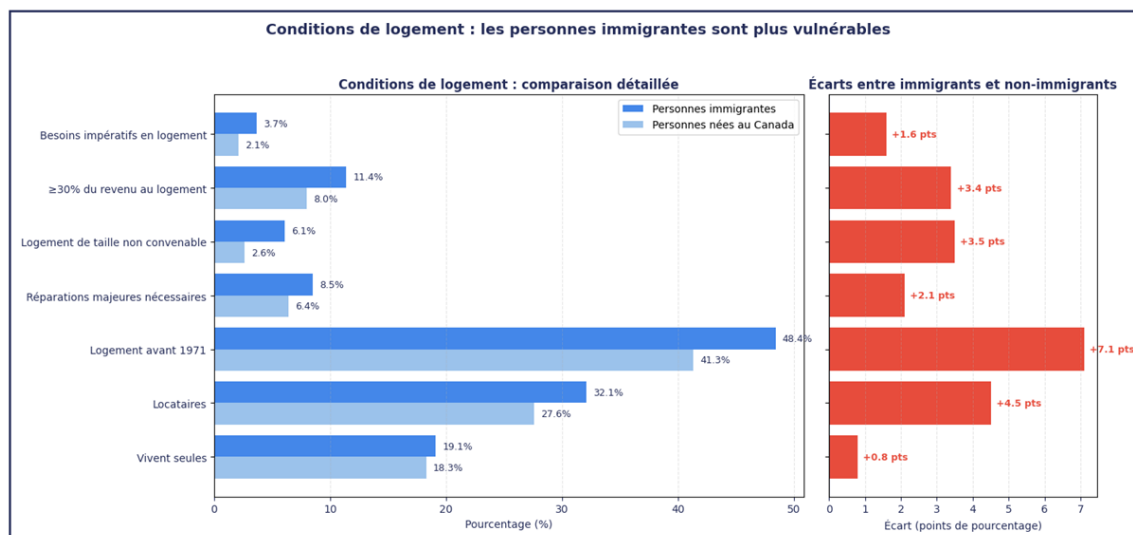
Ainsi, pour les personnes immigrantes, il s'agit d'un nœud central de leurs conditions de vie. Les données⁶⁴ montrent que comparativement aux non-immigrants, elles sont plus nombreuses à vivre seules (19,1 % contre 18,3 %) ; plus souvent locataires (32,1 % contre 27,6 %) ; plus fréquemment installées dans un logement construit avant 1971 (48,4 % contre 41,3 %) ; davantage touchées par des logements nécessitant des réparations majeures (8,5 % contre 6,4 %) ; plus souvent confrontées à des logements de taille non convenable (6,1 % contre 2,6 %) ; plus fortement représentées parmi celles qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement (11,4 % contre 8,0 %) ; et plus nombreuses à connaître des besoins impérieux en matière de logement (3,7 % contre 2,1 %).

Ces écarts, notamment la forte proportion de logements construits avant 1971, constituent des indicateurs convergents d'un parc locatif ancien et peu renouvelé. Dans un contexte de pénurie marquée, ce parc devient le principal point d'entrée résidentielle pour les personnes immigrantes.

Le graphique suivant compare les conditions de logement des personnes immigrantes et des personnes nées au Canada dans la MRC. Il révèle des vulnérabilités significatives chez les personnes immigrantes, particulièrement en matière de qualité du logement, de coût résidentiel et de statut locatif, autant de facteurs qui influencent directement leur stabilité et leur capacité d'enracinement.

⁶⁴ Boulais, Julie. *Profil des personnes immigrantes : MRC de Pierre-De Saurel*, Op.cit.

Graphique 8 : Conditions de logement des personnes immigrantes et des personnes nées au Canada dans la MRC de Pierre-De Saurel (2021)



Source : LIIDeR. Données tirées de Statistique Canada/Boulais, Julie. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre.

b. Discrimination, abus et obstacles non officiels : ce que les données ne disent pas

Les données statistiques documentent les conditions de logement des personnes immigrantes. Elles ne documentent pas ce qui se passe avant l'accès au logement, notamment les refus, les obstacles implicites, les abus. C'est la consultation de 2026 et les entretiens complémentaires sur le terrain qui permettent de nommer cette réalité avec précision.

• La discrimination à la location : un obstacle direct et rapporté

Les entretiens complémentaires menés sur le terrain révèlent une réalité que plusieurs acteurs ont soit vécue personnellement, soit observée directement : la discrimination dans l'accès au logement locatif. Elle ne se manifeste pas toujours ouvertement, elle opère souvent de manière implicite, par des refus non motivés, des délais inexpliqués, des critères qui changent selon le profil du demandeur.

Mais elle peut aussi être explicite. Un cas rapporté lors des entretiens est particulièrement révélateur. Un chercheur de logement s'est vu signifier par un propriétaire, dès lors qu'il a appris qu'il était immigrant : « *Je ne loue pas aux immigrants* ». Ce type de refus direct,

bien qu'illégal, reste difficile à documenter et à sanctionner faute de mécanismes de signalement accessibles sur le territoire.

La discrimination n'est pas uniforme. Les entretiens font apparaître une réalité que le document doit nommer clairement, à savoir que les personnes immigrantes ne sont pas toutes traitées de la même façon. Celles qui sont perçues comme assimilées à la majorité québécoise, notamment les personnes blanches, font l'objet de moins de réticences. Les personnes noires et, plus largement, les immigrants dits « visibles », font face à des obstacles plus fréquents et plus prononcés dans leur recherche de logement. La discrimination dans l'accès au logement a donc une dimension ethnoraciale explicite que le diagnostic ne peut pas ignorer.

Par ailleurs, les commentaires observés sur des espaces publics en ligne, notamment sur des pages locales de type « spotted », témoignent d'un climat social où des propos discriminatoires, voire racistes, circulent sans toujours être contestés. Ce phénomène n'est pas anodin. Il reflète et renforce des représentations qui se traduisent ensuite dans des comportements concrets, y compris dans les décisions des propriétaires.

- **Abus, exploitation et méconnaissance des droits**

Au-delà de la discrimination, les acteurs de terrain documentent deux autres réalités préoccupantes.

La première concerne les abus de propriétaires envers des locataires qui méconnaissent leurs droits. Des logements insalubres loués à des prix élevés, des conditions imposées qui n'auraient pas été acceptées d'un locataire averti, des services exigés illégalement; ces situations existent sur le territoire et touchent de façon disproportionnée les personnes immigrantes nouvellement arrivées, qui ne connaissent pas les recours disponibles ni les normes en vigueur.

La seconde concerne les hébergements informels avec exploitation. Des personnes nouvellement arrivées, orientées par des contacts déjà installés, se retrouvent parfois hébergées en échange d'une charge excessive de travail domestique : tâches ménagères, soins aux enfants, disponibilité permanente. Ce type d'arrangement, difficile à qualifier juridiquement, constitue néanmoins une forme d'exploitation qui se déroule hors de tout

cadre institutionnel et sans filet de protection. Il touche en particulier les femmes immigrantes isolées.

Une réalité différenciée selon la composition du ménage

Les entretiens complémentaires confirment et précisent un constat qui n'apparaît pas explicitement dans les données, notamment le fait que la situation du logement n'est pas vécue de la même façon selon que la personne immigrante est seule ou en famille.

Pour les personnes seules, notamment les jeunes travailleurs ou étudiants, l'accès à un studio ou à un 3½ abordable reste difficile, mais possible. Le marché locatif, bien qu'en tension, offre quelques options compatibles avec leurs besoins.

Pour les familles, la situation est structurellement plus précaire. Les grands logements (5½, 6½ et plus) sont rares, chers, et souvent inaccessibles à des ménages aux revenus encore instables. La combinaison du coût, de la taille insuffisante et des réticences de certains propriétaires envers les familles nombreuses crée un effet d'exclusion qui dépasse la simple tension du marché.

Lecture territoriale : Ces difficultés amplifient les tensions du marché décrites en 1.4. Pour les nouveaux arrivants, souvent dépourvus d'historique de crédit local et de réseaux capables de faciliter l'accès aux rares logements disponibles, la recherche d'un lieu de vie décent devient un obstacle critique dès l'arrivée.

La discrimination raciale à la location rapportée, les abus envers les locataires qui méconnaissent leurs droits, et l'exploitation dans les hébergements informels sont des phénomènes qui s'ils ne sont pas marginaux, aggravent les inégalités déjà documentées par les données statistiques.

Ainsi, bien avant la francisation, l'emploi ou les services, le logement devient le premier verrou de la territorialisation de l'immigration, et la discrimination qui s'y exerce, souvent implicite, parfois explicite, en est l'un des mécanismes les plus directs et les moins nommés.

Si le logement constitue le premier verrou de l'installation, il ne suffit pas à lui seul à garantir l'autonomie quotidienne. Une fois logées, les personnes immigrantes doivent encore pouvoir se déplacer pour accéder à l'emploi, aux services et aux réseaux relationnels. Or, dans un territoire où la mobilité repose largement sur l'automobile, la présence de moyens de déplacement est essentielle à l'enracinement.

2.3.2 Mobilité et accès au territoire : une transformation documentée, un enjeu résiduel de connaissance du service

Les données de la STC (rapports d'exploitation 2022-2024), l'entretien conduit avec son directeur en mars 2026, et les résultats de la consultation territoriale de 2026 montrent que la mobilité ne constitue plus un frein structurel à l'installation dans la MRC de Pierre-De Saurel. C'est aujourd'hui un service disponible, étendu, adapté aux horaires atypiques, dont l'enjeu n'est plus la disponibilité : c'est l'appropriation.

- **Un renversement de situation documenté**

Les données de la STC détaillées en section 1.3 documentent une transformation profonde : de moins de 10 000 déplacements mensuels en 2018 à 50 000 en 2024, une couverture complète des 12 municipalités, des liaisons rurales-rurales directes et une tarification sociale. Ce renversement est confirmé par la consultation de 2026, car ni les personnes immigrantes ni les non-immigrantes ne citent le transport comme obstacle à leur installation.

L'ensemble du territoire est couvert. Les 32 départs quotidiens desservant les municipalités rurales et les liaisons rurales-rurales directes ont levé la contrainte d'isolement qui caractérisait la périphérie en 2018. Il ressort de l'entretien avec le directeur de la STC qu'aucune municipalité de la MRC n'est aujourd'hui moins bien desservie qu'une autre. La plage horaire, étendue de 4h00 à 1h15 du matin, couvre la grande majorité des quarts atypiques du secteur manufacturier, de l'agroalimentaire et de la santé; précisément les secteurs qui emploient le plus de travailleurs étrangers temporaires. La STC a adapté ses horaires aux besoins des entreprises dès 2021, sur demande directe des employeurs du territoire.

- **Des initiatives spécifiques pour les personnes immigrantes**

La STC a démontré une capacité d'adaptation concrète aux réalités des nouveaux arrivants. En partenariat avec l'Orienthèque et le Cégep de Sorel-Tracy, elle a mis en place une entente ponctuelle, renouvelée à chaque cohorte, offrant gratuitement ses services aux étudiants en soins infirmiers recrutés à l'étranger (IDHC) et à leurs familles pendant un an, quelle que soit leur municipalité de résidence. À leur arrivée, la STC allait les chercher à

l'aéroport depuis Sorel-Tracy. Ce modèle de service gratuit : couverture familiale, accueil à l'arrivée, constitue une bonne pratique reproductible pour toute nouvelle arrivée collective.

Une tarification sociale, développée en partenariat avec le Centre d'action bénévole (CAB), améliore l'accessibilité financière du service pour les ménages à faible revenu. Ce dispositif constitue un argument concret d'attraction pour les personnes immigrantes qui se demandent si elles peuvent s'installer dans la MRC sans véhicule. Il est aujourd'hui insuffisamment valorisé dans les stratégies de communication et de recrutement international de la MRC.

Les atouts existent, et ils sont réels; mais ils demeurent inaccessibles aux nouveaux arrivants les plus vulnérables. La stratégie d'attraction vers les municipalités rurales de la MRC exige donc des actions spécifiques de valorisation et de représentation, au-delà de la seule amélioration des infrastructures de transport.

- **L'enjeu résiduel : l'appropriation du service**

Si l'offre n'est plus absolument un obstacle, des irritants résiduels ont été identifiés lors de l'entretien avec le directeur de la STC. Certains usagers, en particulier parmi les arrivants récents, ne maîtrisent pas le fonctionnement du taxibus. Ils ne savent par exemple pas, qu'il faut être à l'arrêt au moment du passage du véhicule. Des pénalités liées à ces mécompréhensions entraînent des expériences négatives qui créent des irritants. Les ressortissants ukrainiens, selon l'observation du directeur, ont rencontré des difficultés liées à la langue. Une vidéo explicative existe, mais elle ne suffit pas à rejoindre tous les profils.

Ces éléments indiquent que l'enjeu n'est plus infrastructurel; c'est un enjeu de médiation, de communication et d'accompagnement linguistique. La disponibilité du service est réelle. Son appropriation par les nouveaux arrivants dépend de la capacité des acteurs du territoire à en expliquer le fonctionnement de manière accessible et adaptée aux différents profils présents.

Lecture territoriale : La mobilité est perfectible, mais elle figure parmi les forces du territoire, sous condition d'un effort de médiation et de communication. Un territoire semi-rural qui offre

un transport collectif couvrant 100 % de ses municipalités, adapté aux horaires atypiques, doté d'une tarification sociale et capable de proposer une prise en charge personnalisée à l'arrivée de cohortes immigrantes, dispose d'un atout réel pour attirer et retenir des personnes immigrantes. Cet atout mérite d'être explicitement valorisé dans les stratégies d'attraction de la MRC.

2.3.3 L'accès aux services : une offre en déséquilibre face aux besoins émergents

L'accès aux services essentiels, (santé, francisation, éducation, soutien communautaire), constitue l'un des indicateurs majeurs de la capacité d'accueil d'un territoire. Comme démontré en Partie I, la MRC de Pierre-De Saurel dispose d'un réseau institutionnel solide : un hôpital offrant des services d'urgence, un CISSS couvrant l'ensemble des besoins en santé et services sociaux, un réseau scolaire complet et un cégep aligné avec les secteurs économiques régionaux. Autrement dit, les services existent.

Ce qui fait défaut, toutefois, c'est l'accessibilité réelle, modulée par la localisation résidentielle et les statuts d'immigration. **Les obstacles touchant déjà la population locale, se révèlent amplifiés pour les personnes immigrantes nouvellement établies.**

a. Francisation : un système centralisé, en décalage avec la réalité des territoires

Pendant plusieurs années, le Centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes de Sorel-Tracy (CFPEAST) et l'Ardoise, Groupe populaire en alphabétisation⁶⁵ ont constitué des points d'ancrage essentiels pour la francisation des adultes, en particulier pour les personnes peu scolarisées, les travailleurs étrangers temporaires et les nouveaux arrivants nécessitant un accompagnement personnalisé. Leur approche, ancrée dans le territoire, offrait une flexibilité que les publics vulnérables jugeaient indispensable.

La suspension, en 2024, des cours de francisation au CFPEAST, dans un contexte de centralisation vers Francisation Québec⁶⁶, a brusquement créé un vide : près de 130 apprenants inscrits ont vu leur parcours interrompu ou déplacé vers des formats en ligne, ou vers des centres situés à l'extérieur de la MRC.

Francisation Québec garantit désormais un accès minimal, mais ce modèle standardisé ne répond pas uniformément aux besoins des personnes en emploi, aux parents isolés ou aux

⁶⁵ MRC de Pierre-de-Saurel. *Trousse de sensibilisation : inclusion sociale*. avril 2022 https://www.mrcpierredesaurel.com/wp-content/uploads/2022/04/TrousseSensib_InclusionSociale_Web.pdf

⁶⁶ Morin, Jean-Philippe. « Fin du service de francisation à l'éducation des adultes à Sorel-Tracy. » Les 2 Rives, 22 oct. 2024, <https://les2rives.com/fin-du-service-de-francisation-a-leducation-des-adultes-a-sorel-tracy/>

résidents des municipalités rurales. Faute de point de service local, la proximité devient la première barrière, et les organismes d'accueil comme l'Orienthèque se retrouvent à compenser, en aidant à l'inscription, à l'orientation, ou à la compréhension des critères d'admissibilité selon les statuts migratoires.

Des initiatives existent en milieu scolaire pour les jeunes⁶⁷ et en entreprise via le Service aux entreprises (SAE)⁶⁸ du Centre de services scolaire ou du cégep. Mais ces interventions bien que structurantes, ne couvrent qu'une portion limitée des besoins et dépendent fortement de la volonté des employeurs.

b. Santé et services sociaux : tensions et barrières supplémentaires

Comme pour la francisation, les enjeux observés en santé et services sociaux révèlent une dynamique territoriale contrastée, à savoir : un noyau urbain relativement bien desservi, et des municipalités rurales où l'accès demeure limité, voire absent. Cette asymétrie amplifie les vulnérabilités des nouveaux arrivants et constitue un frein majeur à la territorialisation de l'immigration.

- **Santé et services sociaux : des tensions structurelles aggravées pour les personnes immigrantes**

Les données du CISSS de la Montérégie-Est (2023-2024)⁶⁹ confirment plusieurs tensions structurelles : longues listes d'attente pour accéder à un médecin de famille, difficultés persistantes en santé mentale, ressources insuffisantes pour les aînés, manque d'interprètes et de services interculturels, etc.

Déjà sensibles pour la population générale, ces limites deviennent critiques pour les personnes immigrantes, en particulier pour les aînés surreprésentés dans la MRC (28,9 %).

Ces personnes se trouvent souvent prises dans une double vulnérabilité:

- la difficulté de naviguer un système complexe, fortement centralisé,
- et l'absence de réseau familial ou communautaire pour les accompagner.

⁶⁷ Centre de services scolaire de Sorel-Tracy. *Guide d'accueil des familles immigrantes nouvellement arrivées : Secondaire*. Juillet 2025. https://cssst.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2025/07/Guide-daccueil-des-familles-immigrantes_secondaire.pdf

⁶⁸ Centre de services scolaire de Sorel-Tracy. « Services aux entreprises. » <https://cssst.gouv.qc.ca/services-aux-entreprises/>

⁶⁹ CISSS de la Montérégie-Est. *Rapport de gestion 2023-2024*. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est, 2024. PDF. https://www.santemonteregie.qc.ca/sites/default/files/2024/11/ra-de-gestion_ciissme.vp_.pdf (consulté le 4 décembre 2025)

Ainsi, l'accès à des services de santé est un vecteur d'inégalités territoriales, où la distance géographique et l'absence de soutien deviennent tout aussi déterminantes que la disponibilité des services eux-mêmes.

- **Inclusion sociale et capital relationnel : une géographie du soutien profondément inégale**

L'inclusion sociale constitue l'un des déterminants majeurs de l'intégration et de la rétention des personnes immigrantes. Dans un territoire où la population immigrante demeure encore numériquement faible et fortement concentrée à Sorel-Tracy, les dynamiques sociales conditionnent largement les possibilités d'enracinement durable.

Le territoire bénéficie d'un tissu communautaire solide, le tout complété par l'expertise de l'Orienthèque en matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes. Sorel-Tracy concentre également des réseaux ethnoculturels structurés (communautés camerounaise, latino-américaine, haïtienne), qui jouent un rôle clé pour l'accueil et la création de liens sociaux.

À l'inverse, les municipalités rurales sont presque dépourvues de réseaux d'accueil ou d'infrastructures sociales de proximité. Les nouveaux arrivants qui s'y installent, se retrouvent plus exposés à l'isolement, particulièrement lorsqu'ils n'ont pas de réseau préalable ou dépendent de leur employeur pour leur intégration.

Ces réalités confirment la polarisation centre-périphérie analysée en 1.6. De ce fait, la localisation résidentielle devient un déterminant majeur des trajectoires d'intégration, influençant l'accès aux réseaux, aux services, et aux opportunités d'enracinement.

Lecture territoriale : un système de services existant, mais insuffisamment territorialisé

L'analyse croisée de la santé, des services sociaux et de la géographie des réseaux communautaires révèle un constat clair : **l'offre de services n'est pas le problème ; c'est sa territorialisation qui fait défaut.**

Les effets de cette défaillance sont cumulatifs :

- les obstacles en francisation freinent l'intégration économique et sociale ;
- les limites d'accès aux soins accroissent la vulnérabilité des familles et des aînés immigrés ;
- l'absence de réseaux communautaires dans les municipalités rurales et la concentration des services renforcent l'attractivité du centre urbain et décourage l'installation périphérique.

En conséquence, **la MRC peine à convertir son offre institutionnelle en capacité d'accueil effective. L'écart entre services disponibles et services accessibles perpétue la concentration à Sorel-Tracy et limite les possibilités d'intégration durable dans l'ensemble du territoire.**

L'arrivée de nouveaux profils migratoires accentue cette tension, car la diversification des trajectoires progresse plus rapidement que l'adaptation des services.

Cette déconnexion constitue l'un des défis structurants de la planification territoriale pour les prochaines années.

- **Les femmes immigrantes : une vulnérabilité structurelle sous-documentée**

Les données disponibles ne permettent pas de saisir avec précision la situation spécifique des femmes immigrantes dans la MRC. Pourtant, les acteurs de terrain sont formels : elles constituent l'un des groupes les plus vulnérables, dont les besoins restent les moins couverts par l'offre de services actuelle.

La consultation de 2026 a permis d'identifier plusieurs situations préoccupantes. Certaines femmes immigrantes se trouvent dans des conditions qui frôlent la traite humaine, hébergées ou dépendantes d'un tiers en échange de services non rémunérés, isolées socialement, sans réseau propre ni accès à l'information sur leurs droits. D'autres font face à des violences économiques ou conjugales dans un contexte où la méconnaissance des ressources disponibles, la barrière linguistique et la précarité du statut migratoire réduisent considérablement les possibilités de recours.

L'isolement social est un facteur aggravant. Les femmes dont le parcours professionnel est freiné par l'absence de services de garde, dont les déplacements sont limités par l'absence de véhicule, et dont le réseau social est quasi inexistant à l'arrivée, se trouvent dans une situation de dépendance structurelle qui les rend particulièrement vulnérables à toutes les formes d'abus.

Ces réalités exigent une attention spécifique dans la conception des services et des recommandations. Les femmes immigrantes ne doivent pas être traitées uniquement comme membres d'un ménage, elles ont des besoins propres, des trajectoires propres, et des vulnérabilités propres qui justifient des interventions ciblées.

- **Les demandeurs d'asile : des droits méconnus, une présence sans filet**

Les demandeurs d'asile présents sur le territoire de la MRC constituent une population dont la situation est parmi les plus précaires et parmi les moins documentées. Leur statut d'attente les place dans une zone grise administrative : présence légalement tolérée, mais accès restreint à de nombreux services, revenus limités, incertitude permanente sur l'avenir.

Ce qui est particulièrement préoccupant sur le territoire de Pierre-De Saurel, c'est que cette population arrive souvent sans connaissance de ses droits. Droits à certains services de santé, droits en matière de logement, droits au travail, droits en cas d'abus ou de

discrimination, autant de domaines où l'absence d'information et d'accompagnement spécialisé crée des vulnérabilités évitables.

Aucun organisme du territoire n'est actuellement en mesure d'assurer cet accompagnement de façon structurée. Cette lacune est particulièrement grave pour ces personnes, dont les délais de traitement peuvent s'étendre sur plusieurs années et dont les décisions administratives ont des conséquences directes et immédiates sur tous les aspects de leur vie quotidienne.

Les difficultés observées en matière de logement, de mobilité et d'accès aux services ne sont pas uniquement des contraintes matérielles isolées. Elles révèlent aussi la manière dont l'action publique locale est organisée, articulée et soutenue dans le champ de l'immigration. Autrement dit, la capacité d'accueil de la MRC ne dépend pas seulement de ses ressources, mais également de la façon dont celles-ci sont gouvernées, coordonnées et mises en cohérence face à des décisions prises en grande partie à l'extérieur du territoire.

2.3.4 Cohésion sociale et vivre-ensemble : entre ouverture progressive et discriminations persistantes

La cohésion sociale constitue une dimension souvent traitée en périphérie des diagnostics territoriaux d'immigration, comme si elle relevait du ressenti subjectif plutôt que de la capacité d'accueil réelle. Les données recueillies, tant dans la consultation de 2026 que dans les entretiens complémentaires, indiquent au contraire que le vivre-ensemble est un levier structurant de la rétention, et que ses dysfonctionnements actuels ont des effets concrets et mesurables sur l'ancrage des personnes immigrantes dans la MRC.

- **Un territoire qui s'ouvre, mais lentement**

Le portrait qui émerge des entretiens n'est pas celui d'un territoire hostile. **C'est celui d'un territoire en transition, dont l'ouverture à la diversité progresse, mais dont le rythme d'évolution est plus lent que celui de la réalité démographique qu'il doit accueillir.**

Les personnes immigrantes interrogées décrivent un territoire qui peut sembler fermé, froid ou peu accueillant à l'arrivée, et qui, avec le temps, se révèle différent. L'acceptation sociale existe. Elle prend du temps, elle demande des efforts des deux côtés, mais elle arrive. La MRC serait recommandée par plusieurs des personnes rencontrées, à condition que les

deux obstacles structurels principaux soient levés : l'accès au logement et l'accès à des emplois de qualité. Le cadre de vie est décrit comme réel atout : tranquillité, espace, nature, qualité de vie. Ce sont des forces que le territoire ne valorise pas encore assez dans sa stratégie d'attraction et de rétention.

Mais l'ouverture progressive ne doit pas masquer ce qui reste. Les stéréotypes à l'égard des personnes immigrantes sont toujours présents, notamment dans les générations plus âgées. L'incompréhension interculturelle; le fait que le concept même de l'accueil, les normes de politesse, les façons de tisser des liens, ne soient pas perçus de la même façon par les immigrants et par la population locale, constitue un obstacle quotidien que les institutions n'ont pas encore outillé.

- **Une discrimination ethnoculturelle nommée**

Les entretiens complémentaires permettent également de constater que l'expérience d'intégration des personnes immigrantes n'est pas uniforme et peut varier selon les profils, les parcours et la manière dont ces personnes sont perçues dans l'espace social local.

Certaines personnes immigrantes rapportent une intégration relativement fluide dans les réseaux locaux et un accueil généralement positif. D'autres décrivent plutôt des situations où elles se sentent davantage observées, questionnées ou associées à des présupposés liés à leur origine.

Ces perceptions ne relèvent pas uniquement de dynamiques individuelles : elles peuvent influencer la manière dont les nouveaux arrivants se projettent dans le territoire et évaluent la possibilité d'y construire un projet de vie durable.

La consultation 2026 révèle par ailleurs que **des étudiants en soins infirmiers d'origine afro-descendante ont confié vouloir quitter la région à la fin de leurs études parce que l'hôpital local est perçu comme un milieu hostile aux personnes afro-descendantes. Si cette perception est répandue, elle ne concerne plus seulement le bien-être des individus : elle menace directement la capacité du territoire à pourvoir des postes essentiels dans ses services de santé.**

- **Exotisation, paternalisme et complexe du sauveur**

Un autre aspect identifié lors de la consultation mérite d'être nommé, car il est rarement traité dans les diagnostics institutionnels. Plusieurs répondants ont pointé une forme de relation à l'immigration qui, bien qu'animée de bonnes intentions, reproduit des rapports inégaux : l'exotisation des cultures immigrantes, le paternalisme dans les rapports d'aide, et ce qu'une répondante a nommé le « complexe du sauveur blanc »; une posture qui place l'immigrant dans une position de bénéficiaire passif d'une générosité locale, plutôt que comme un acteur à part entière du développement du territoire.

Cette posture a des effets réels sur la qualité du vivre-ensemble. Elle crée une asymétrie relationnelle qui empêche la construction d'une véritable réciprocité. Elle concentre la diversité culturelle dans l'espace du divertissement et de la curiosité, les restaurants, les festivals, les « mets d'ailleurs », sans l'intégrer dans les espaces de décision, de gouvernance et de construction du projet collectif.

Lecture territoriale

La cohésion sociale n'est pas un enjeu « doux » à traiter en marge des politiques d'immigration. C'est une condition structurelle de la rétention. Une personne immigrante qui se sent discriminée, invisible ou tolérée plutôt qu'accueillie ne développe pas de sentiment d'appartenance au territoire. Elle part vers Montréal, vers une autre MRC, ou vers son pays d'origine.

Le territoire dispose d'atouts réels pour construire un vivre-ensemble durable : un cadre de vie de qualité, des acteurs engagés, et une ouverture sociale qui progresse. Pour que cette progression se traduise en rétention durable, elle doit s'accompagner d'une action délibérée sur les discriminations (les nommer, les documenter, et les combattre), et d'une intégration des personnes immigrantes comme co-constructeurs de la vie collective, pas seulement comme bénéficiaires de l'accueil.

2.4 Gouvernance locale et coordination : un système mobilisé, mais encore peu structurée

Regard du territoire

« En tant qu'immigrant vivant depuis bientôt quatre ans à Sorel-Tracy, je n'ai noté aucune action majeure en faveur de l'inclusion des immigrants nouveaux arrivants. La communication est presque inexistante. »

Répondant immigrant, consultation territoriale 2026

Ce témoignage ne remet pas en cause la réalité des efforts accomplis par les acteurs du territoire. Il signale quelque chose de plus fondamental : un écart entre ce qui existe

institutionnellement et ce qui est perçu par ceux à qui ces efforts s'adressent. C'est par ce constat que doit s'ouvrir toute analyse honnête de la gouvernance locale en matière d'immigration.

La gouvernance de l'immigration dans la MRC de Pierre-De Saurel s'inscrit dans un cadre institutionnel particulier, marqué par une forte centralisation des pouvoirs au niveau fédéral et provincial, et par une implication locale sans autorité juridique directe sur les flux migratoires. Les acteurs territoriaux se trouvent ainsi en première ligne pour accueillir, orienter et soutenir les nouveaux arrivants, tout en disposant de marges d'action limitées sur les statuts, les volumes et les profils qui façonnent pourtant leurs réalités quotidiennes. C'est dans cette tension permanente entre responsabilités concrètes et contraintes institutionnelles que s'organise l'action locale en matière d'immigration, et que se posent les bases encore fragiles d'une gouvernance territorialisée.

2.4.1 Un cadre institutionnel fortement centralisé : des marges d'action locales réduites

L'immigration au Canada repose sur un partage de compétences où l'essentiel des leviers structurants échappe aux territoires.

Comme rappelé en section 2.0.1, le fédéral contrôle les admissions et les statuts, tandis que le Québec intervient sur les seuils, la sélection et l'intégration.

Les MRC, pour leur part, ne contrôlent ni les volumes, ni les statuts, ni les profils qui arrivent sur leur territoire. Elles doivent néanmoins organiser les conditions matérielles d'accueil : logement, transport, services sociaux, intégration, et assurer, lorsqu'elles le souhaitent, la coordination entre institutions, organismes communautaires, employeurs et municipalités, sans disposer d'un pouvoir juridique formel sur les flux migratoires.

Cette asymétrie produit un décalage structurel entre des décisions prises en amont et un terrain qui en absorbe l'impact en aval. Elle explique en grande partie les tensions observées en 2.3 : un marché locatif saturé, une offre de services centralisée et une francisation en décalage avec les réalités du territoire.

Lecture territoriale :

La centralisation des compétences crée mécaniquement des inégalités territoriales : un même système migratoire génère des effets différents selon la capacité d'accueil locale. Dans un territoire semi-rural comme Pierre-De Saurel, marqué par un parc locatif ancien, des distances importantes, et une offre de services polarisée, l'absence de pouvoir décisionnel amplifie les vulnérabilités existantes.

Le territoire accueille, mais il ne choisit pas qui, quand, combien, ni sous quel statut.

La territorialisation consiste alors, pour la MRC, à réduire les effets d'un modèle conçu hors territoire pour l'adapter aux contraintes locales.

Dans ce contexte fortement centralisé, l'absence de pouvoir décisionnel ne signifie pas pour autant l'absence d'action. Confrontée aux effets concrets des décisions prises en amont, la MRC a progressivement mobilisé les leviers dont elle dispose pour organiser, tant bien que mal, une réponse territoriale à l'immigration.

2.4.2 Des leviers locaux réels, mais une concertation fragilisée

Malgré cette absence de pouvoir formel, la gouvernance locale n'est pas passive. La MRC dispose de leviers structurants : planification territoriale et développement local ; aménagement du territoire et stratégies de logement ; transport collectif intermunicipal ; mobilisation des municipalités et des organismes communautaires ; coordination avec le CISSS, le Centre de services scolaire et le cégep ; soutien aux entreprises dans leurs besoins de main-d'œuvre, etc.

Ces leviers permettent au territoire de structurer une réponse adaptée. Leur portée demeure toutefois limitée par plusieurs contraintes interdépendantes. L'absence de données fines sur les résidents non permanents réduit la capacité d'anticipation et de planification. La dépendance à des programmes provinciaux souvent thématiques, contraignants et de courte durée fragilise la continuité des actions. Et la mise en cohérence varie fortement d'une municipalité à l'autre, produisant une gouvernance locale fragmentée qui limite l'efficacité d'une réponse véritablement territorialisée.

Cette volonté d'agir se manifeste néanmoins par certains engagements institutionnels déjà pris à l'échelle territoriale. En septembre 2023, la MRC de Pierre-De Saurel a adopté une Déclaration d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes, par laquelle elle reconnaît l'apport des personnes immigrantes au développement du territoire et affirme sa volonté de

favoriser un milieu de vie accueillant, inclusif et respectueux de la diversité. Cette déclaration constitue un acquis important. Elle traduit l'existence d'une volonté politique locale et fournit un cadre de référence commun aux municipalités et aux partenaires du territoire.

Toutefois, une déclaration d'intention, aussi importante soit-elle, ne constitue pas à elle seule un mécanisme de gouvernance. Elle exprime une orientation et des valeurs, mais ne définit ni responsabilités formelles, ni mécanismes de coordination, ni modalités de suivi permettant d'assurer une mise en œuvre concertée des engagements exprimés. En ce sens, elle représente davantage un point d'appui qu'un aboutissement. Le défi consiste désormais à transformer cette volonté politique en une capacité collective d'action structurée à l'échelle du territoire.

Ce que la consultation qualitative de 2026 révèle, et que les données statistiques ne peuvent pas saisir.

Au-delà de ces contraintes structurelles, la consultation menée en 2026 auprès des acteurs du territoire apporte un éclairage plus direct sur la perception de la concertation locale. Il ne s'agit pas d'une nuance, c'est un signal que le diagnostic doit intégrer pleinement.

Si l'existence d'une Table de concertation en immigration est reconnue par tous les répondants, son fonctionnement réel fait l'objet d'appréciations franchement contrastées. Plusieurs personnes soulignent que la concertation repose davantage sur des liens interpersonnels que sur une architecture institutionnelle robuste : « *Les liens ne me semblent pas entre les organisations elles-mêmes, c'est surtout une question de personnes* ». Cette fragilité rend la dynamique de concertation vulnérable aux départs et aux changements de postes.

Plus significativement, la nature même de la concertation est remise en question. Un répondant la qualifie sans détour d'« *opération charme* », estimant qu'elle ne constitue pas une véritable mise en commun des forces orientée vers des résultats. Une autre personne note que la table sert principalement à la promotion des services d'un seul organisme plutôt qu'à la construction d'une vision partagée. Un troisième pointe une « *absence de leadership* ». La table existe, mais personne ne la pilote avec un mandat clair.

Par ailleurs, plusieurs répondants identifient comme une force l'existence de « *représentants issus de l'immigration ou en contact direct avec les immigrants* » dans certains espaces de concertation. Mais cette représentation demeure insuffisante et non systématique; ce qui renforce le déficit de légitimité perçu par les personnes immigrantes elles-mêmes.

Ces perceptions ne nient pas le travail réel accompli par les acteurs présents. Elles signalent un écart entre la forme : une table existe; et la substance : une concertation stratégique, autonome, dotée d'objectifs communs mesurables et portée par un leadership identifié.

Lecture territoriale :

Les leviers existent, mais leur efficacité dépend de leur articulation. Aujourd'hui, l'action locale ressemble davantage à une addition d'initiatives qu'à un véritable système d'accueil intégré. La Déclaration d'accueil et d'intégration adoptée par la MRC constitue un fondement politique pertinent sur lequel le territoire peut s'appuyer. Toutefois, la territorialisation de l'immigration exige d'aller au-delà de l'affirmation de principes communs, pour mettre en place des mécanismes permanents de coordination, de suivi et de mobilisation des acteurs. La territorialisation implique une démarche systémique : **penser l'immigration non comme une thématique sectorielle, mais comme une politique de développement territorial reliant logement, transport, emploi, francisation et participation sociale et citoyenne.**

2.4.3 Un écosystème d'accueil riche mais polarisé : centralité forte, périphérie fragile

L'écosystème d'accueil de la MRC de Pierre-De Saurel est à la fois dense et inégalement réparti. Il repose sur un noyau solide d'acteurs tels l'Orienthèque, le CISSS de la Montérégie-Est, le Centre de services scolaire, le cégep, ainsi que plusieurs organismes communautaires spécialisés, dont les mandats couvrent l'essentiel des dimensions de l'accueil : emploi, logement, francisation, inclusion sociale, santé, soutien aux familles, bénévolat, etc. Pris ensemble, ces acteurs constituent une véritable infrastructure d'accueil capable, en théorie, de répondre à la plupart des besoins des nouveaux arrivants. Cependant, la traduction territoriale de cet écosystème révèle un déséquilibre majeur. La cartographie des services⁷⁰ réalisée dans le cadre de ce diagnostic a permis d'identifier 42

⁷⁰ Voir Annexe K : Répertoire des services et organismes de la MRC de Pierre-De Saurel

organismes et services pertinents pour les personnes immigrantes sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel. Ces organismes ont été retenus sur la base d'un ou plusieurs des critères suivants : mandat explicite d'accueil ou d'intégration des personnes immigrantes ; offre de services susceptibles de répondre à des besoins spécifiques des nouveaux arrivants (logement, emploi, francisation, santé, soutien social). Cette liste ne prétend pas à l'exhaustivité des services disponibles sur le territoire, mais à la pertinence des ressources mobilisables dans un parcours d'intégration.

Un écosystème substantiel, mais à double lecture

Pris dans leur ensemble, ces 42 organismes témoignent d'une réelle richesse institutionnelle. Le territoire dispose d'acteurs couvrant la plupart des dimensions d'un parcours d'installation. En théorie, une personne immigrante qui s'établit à Sorel-Tracy peut accéder à un écosystème relativement complet.

Toutefois, cette lecture d'ensemble masque deux réalités que l'analyse territoriale oblige à distinguer.

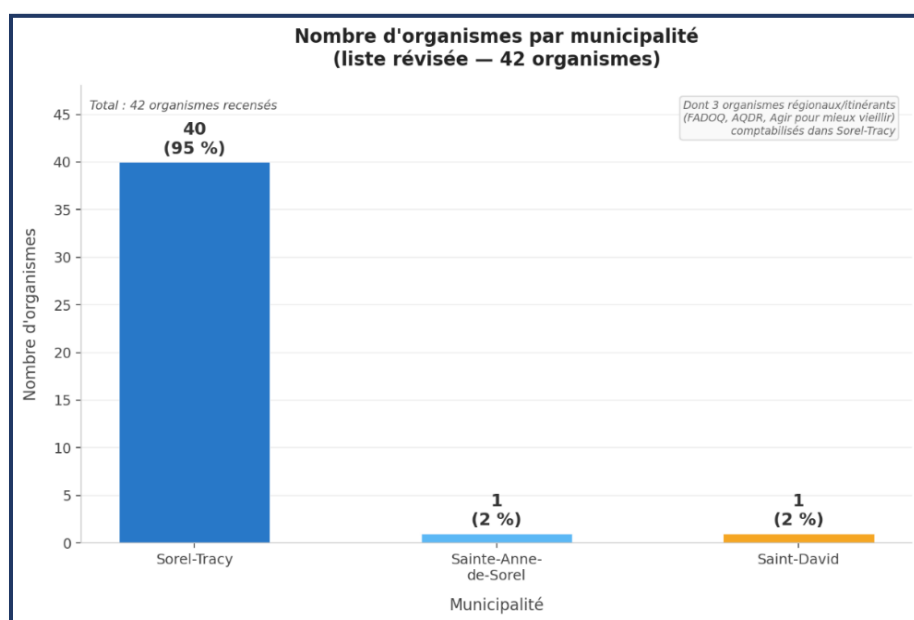
La première est une distinction de nature. Parmi les 42 organismes recensés, deux disposent d'un mandat direct ou indirect orienté vers l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes : l'Orienthèque et le Carrefour jeunesse-emploi. Ce sont ces organismes qui constituent le cœur opérationnel de l'écosystème d'accueil, ceux vers lesquels une personne immigrante sera orientée en priorité et ceux qui disposent de l'expertise pour accompagner sur des besoins spécifiques liés au statut migratoire, à la reconnaissance des compétences ou à la navigation dans les services. Les autres organismes offrent des services universels en santé, culture, alphabétisation générale, soutien aux aînés, prévention, jeunesse, économie, auxquels les personnes immigrantes peuvent accéder au même titre que l'ensemble des résidents, mais sans nécessité d'un accompagnement spécialisé.

La seconde est une distinction géographique. Sur les 42 organismes recensés, 40 ont leur adresse principale à Sorel-Tracy, soit 95 % de l'écosystème documenté. Seuls quatre ont un ancrage physique hors de la ville-centre : la Maison des jeunes de Sainte-Anne-de-Sorel

(Le Phare des jeunes) à Sainte-Anne-de-Sorel, et l'AFÉAS à Saint-David. Deux organismes régionaux : la FADOQ Richelieu-Yamaska et l'AQDR Richelieu-Yamaska, ont leur siège à Saint-Hyacinthe et desservent le territoire de la MRC sans y avoir de bureau permanent. La table de concertation Agir pour mieux vieillir opère quant à elle sans bureau fixe à l'échelle de la MRC.

Le graphique 9 illustre cette répartition. Il met en évidence la concentration très forte des services à Sorel-Tracy et la quasi-absence de points de service dans les municipalités rurales, en particulier pour les services à mandat d'accueil.

Graphique 9 : Répartition des organismes selon la municipalité dans la MRC de Pierre-De Saurel



Nombre d'organismes recensés selon leur localisation municipale au sein de la MRC de Pierre-De Saurel. La catégorie « Régionaux/Itinérants » regroupe les organismes dont le champ d'action dépasse une seule municipalité ou dont l'implantation n'est pas strictement municipale.

Source :LIIDeR

Ce que la périphérie offre réellement

Les municipalités rurales ne sont pas totalement dépourvues de ressources. Des organismes implantés hors de Sorel-Tracy existent, sont actifs et remplissent des fonctions réelles pour leurs communautés. Une personne immigrante établie à Sainte-Anne-de-Sorel ou à Saint-David peut techniquement bénéficier des services universels présents au même titre que n'importe quel autre résident.

Les municipalités rurales ne sont pas totalement dépourvues de ressources. Des organismes implantés hors de Sorel-Tracy existent, sont actifs et remplissent des fonctions réelles pour leurs communautés. Une personne immigrante établie à Sainte-Anne-de-Sorel ou à Saint-David peut techniquement bénéficier des services universels présents au même titre que n'importe quel autre résident.

Mais aucun de ces organismes ne dispose d'un mandat, d'une expertise ou d'une capacité opérationnelle pour accompagner les démarches propres aux personnes immigrantes. Ils ne peuvent pas orienter vers des ressources de francisation structurée, soutenir les démarches de renouvellement de permis ou de transition vers la résidence permanente, ni offrir une médiation interculturelle ou un accompagnement à l'intégration professionnelle. Pour ces besoins, précisément ceux les plus spécifiques aux personnes immigrantes, les résidents des onze municipalités rurales dépendent entièrement du pôle de Sorel-Tracy.

Les implications territoriales de ce déséquilibre

Cette concentration géographique des ressources engendre plusieurs effets structurants sur la gouvernance et les parcours migratoires. Elle transforme l'écosystème d'accueil en système à deux vitesses : une ville-centre capable d'accompagner un parcours d'intégration relativement complet, et une périphérie qui offre des services universels utiles à tous, mais dépourvue de capacité spécialisée d'accueil. Elle impose aux personnes immigrantes établies hors de Sorel-Tracy des contraintes de déplacement, d'horaire et d'accessibilité que la transformation du réseau STC depuis 2021 atténue sans éliminer entièrement. Elle limite enfin la capacité de la MRC à encourager une répartition plus équilibrée de l'immigration sur son territoire. Tant que les services d'accueil spécialisés restent concentrés à Sorel-Tracy, les personnes immigrantes auront des raisons rationnelles de s'y concentrer, indépendamment des atouts que les municipalités rurales pourraient offrir.

Cette organisation inégale de l'écosystème d'accueil ne constitue pas seulement une contrainte spatiale. Elle façonne directement les parcours migratoires et conditionne les marges de manœuvre de la gouvernance territoriale, ce qu'examine la section suivante.

2.4.4 Lecture territoriale intégrée : une gouvernance mobilisée, mais insuffisamment territorialisée

La mise en perspective des analyses précédentes, renforcée par les données de la consultation qualitative de février 2026, révèle une gouvernance locale réellement engagée, mais encore trop peu structurée autour des réalités différenciées du territoire. La MRC dispose d'acteurs compétents, d'une volonté politique manifeste et d'une dynamique collaborative réelle. Toutefois, l'ensemble fonctionne dans un cadre où les besoins du territoire évoluent plus rapidement que les mécanismes capables d'y répondre.

Premièrement, la centralisation persistante des services essentiels, à savoir : francisation, santé, ressources spécialisées, accompagnement psychosocial, demeure en contradiction directe avec les caractéristiques d'un territoire étendu, et semi-rural. Pour de nombreux ménages, accéder aux services n'est pas une question d'offre, mais une question de distance, d'horaire, de mobilité et de coût.

Deuxièmement, la géographie inégale du soutien continue de structurer les trajectoires d'intégration. Le cœur urbain bénéficie d'un véritable écosystème d'accueil, alors que la ruralité reste sans points d'ancrage stables. Cette asymétrie entraîne une forme d'assignation résidentielle de fait : faute de conditions favorables ailleurs, les nouveaux arrivants se concentrent presque exclusivement à Sorel-Tracy, renforçant le cycle centre-périphérie.

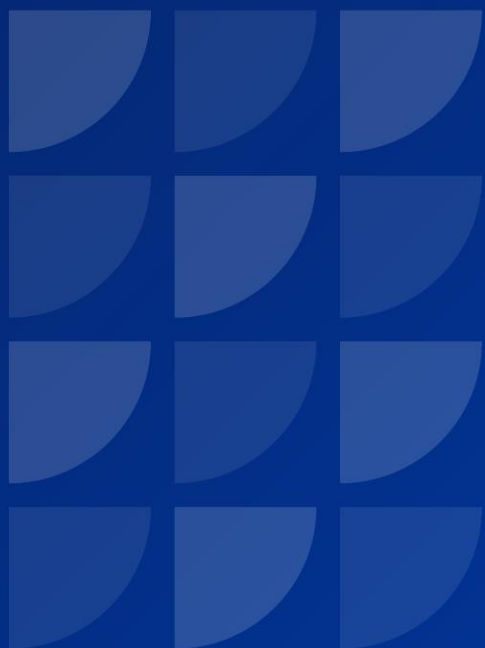
Troisièmement, malgré une mobilisation réelle, l'action locale demeure dépendante et intermittente. Les initiatives reposent sur des financements provinciaux conditionnés et de courte durée (1 à 3 ans), des projets ponctuels, ou la disponibilité d'équipes locales déjà surchargées. D'une municipalité à l'autre, les capacités varient fortement : certaines peuvent agir, d'autres n'ont ni expertise, ni ressources, ni structures d'accueil. Cette dépendance externe fragilise la continuité des actions et empêche l'émergence d'un système intégré. **Plusieurs répondants notent par ailleurs que des ressources importantes sont mobilisées pour des actions dont les effets réels sur les personnes immigrantes demeurent difficiles à évaluer** : un signal que l'efficacité de la gouvernance mérite d'être interrogée, pas seulement son intensité.

Quatrièmement, la diversification rapide des profils migratoires, notamment travailleurs étrangers temporaires, étudiants internationaux, demandeurs d'asile, personnes en transition de statut, met sous tension un modèle territorial encore conçu pour une immigration permanente, linéaire et prévisible. Les besoins se transforment plus vite que l'offre. Les risques de rupture augmentent, particulièrement pour les personnes isolées ou sans réseau.

À cela s'ajoute un angle mort structurel révélé par la consultation. Sur l'ensemble du territoire de la MRC, aucun organisme n'est en mesure d'accompagner les personnes immigrantes dans leurs démarches administratives liées à leur statut : renouvellement de permis, transition vers la résidence permanente, compréhension des voies disponibles. Comme l'exprime directement un répondant : « *Personne, ni l'Oriethèque, ni le Cégep, ni le CFP, ni le Bureau de Service Québec ou de Services Canada, ne peut conseiller et accompagner les personnes immigrantes dans leurs démarches administratives* ». Ce vide expose des personnes à des pertes de statut par méconnaissance, et non par choix. Il renforce directement la recommandation d'un accompagnement structuré des parcours migratoires.

Cinquièmement, un déficit de lisibilité de l'action locale pour les personnes immigrantes elles-mêmes traverse toutes les tensions précédentes sans s'y réduire. Une gouvernance peut être active, bien intentionnée, relativement coordonnée, et demeurer invisible pour ceux à qui elle s'adresse. Le témoignage cité en ouverture de cette section en apporte la preuve directe. Ce constat ne remet pas en cause les efforts accomplis. Il signale quelque chose de plus fondamental : que les personnes immigrantes ne sont pas encore intégrées à la gouvernance comme partenaires actifs de leur propre intégration, mais comme bénéficiaires passifs de services conçus sans elles. Cette posture a un coût réel en légitimité, en pertinence des actions, et en rétention.

Ces cinq tensions forment le tableau d'ensemble à partir duquel la Partie III propose une lecture stratégique intégrée.



PARTIE III

Synthèse stratégique

Partie III – Synthèse stratégique

La Partie II a détaillé, dimension par dimension, les dynamiques migratoires à l'œuvre sur le territoire et leurs effets concrets sur les parcours des personnes immigrantes permanentes comme temporaires. Elle a mis en évidence des obstacles structurels réels : logement discriminant, déclassement professionnel, services inadaptés, discriminations persistantes, gouvernance sans pilote. Cette Partie III propose une lecture transversale de ces constats pour en extraire les tensions structurantes, les contradictions et les leviers stratégiques qui guideront les recommandations et le plan d'action.

3.0 L'immigration dans la MRC de Pierre-De Saurel : tensions structurantes et leviers d'action territoriale

La MRC de Pierre-De Saurel se trouve aujourd'hui face à un paradoxe structurel que le diagnostic permet de formuler avec précision : son économie dépend de manière croissante de personnes immigrantes, notamment des travailleurs temporaires qui soutiennent des secteurs entiers, alors même que les conditions territoriales d'installation, d'intégration et d'enracinement ne sont pas configurées pour les retenir durablement.

Ce n'est pas un déficit de volonté. Les acteurs sont engagés, la concertation existe, les services fonctionnent. C'est un déficit de cohérence entre ce que le territoire exige économiquement et ce qu'il offre socialement ; entre la présence réelle des personnes immigrantes et leur reconnaissance institutionnelle ; entre les besoins à long terme du territoire et les réponses organisées pour le court terme.

3.1 Une transformation migratoire réelle mais un modèle d'attraction fragile

L'immigration permanente, historiquement faible, progresse lentement et reste insuffisante pour compenser les effets combinés du vieillissement démographique, de la baisse de la natalité et de la contraction de la population active. Parallèlement, la croissance récente de la présence de résidents non permanents révèle une mutation du système migratoire local vers un modèle marqué par la temporarisation des trajectoires.

Cette évolution traduit une transformation qualitative importante : **l'immigration contribue désormais davantage au fonctionnement économique du territoire qu'à son renouvellement démographique durable**. La présence accrue des RNP, notamment des travailleurs étrangers temporaires, des étudiants internationaux et de populations en trajectoire transitoire, soutient plusieurs secteurs en tension, mais sans garantir un enracinement territorial à long terme.

Cette configuration révèle une attractivité territoriale émergente mais encore fragile, qui repose sur la capacité du territoire à répondre à des besoins économiques immédiats plutôt qu'à offrir des conditions d'établissement globales et durables.

3.2 Une capacité d'accueil territoriale sous tension : entre absorption économique et limites structurelles

L'analyse transversale des données démographiques, économiques et sociales met en évidence une capacité d'accueil territoriale caractérisée par une dynamique paradoxale.

3.2.1 Une intégration économique fonctionnelle mais incomplète

Le marché du travail local démontre une capacité réelle à intégrer rapidement les personnes immigrantes, tant permanentes que temporaires. Toutefois, cette intégration demeure souvent limitée à des emplois précaires, atypiques ou sous-qualifiés par rapport aux compétences détenues.

Ce phénomène traduit une intégration économique à deux vitesses : d'une part, une insertion professionnelle rapide permettant de répondre aux besoins immédiats du marché du travail ; d'autre part, une difficulté persistante à offrir des trajectoires professionnelles favorisant la rétention des talents et la stabilisation des parcours migratoires. Cette situation entraîne une sous-utilisation du capital humain disponible et contribue à fragiliser l'ancrage territorial des personnes immigrantes qualifiées.

3.2.2 Des conditions matérielles d'établissement limitant l'enracinement territorial

Au-delà de l'accès à l'emploi, plusieurs facteurs structurants influencent directement la capacité des personnes immigrantes à s'établir durablement dans la MRC. Le logement constitue un frein majeur à l'installation, particulièrement pour les nouveaux arrivants disposant de réseaux locaux limités. La rareté des logements accessibles et adaptés aux

réalités des personnes immigrantes ralentit les projets d'établissement et limite la capacité d'attraction du territoire.

Cette contrainte matérielle transforme l'immigration en expérience d'installation partielle, où la présence économique ne s'accompagne pas nécessairement d'une intégration territoriale complète.

La mobilité territoriale, longtemps identifiée comme un obstacle structurant, a été profondément transformée depuis 2021. Le réseau de la STC couvre aujourd'hui l'ensemble des municipalités de la MRC, avec des horaires adaptés aux quarts atypiques et une tarification sociale accessible. Pour les nouveaux arrivants établis à Sorel-Tracy ou dans les municipalités bien desservies, le transport collectif ne constitue plus un frein à l'accès à l'emploi, aux services ou à la vie sociale. L'enjeu résiduel se concentre sur les profils établis en milieu rural profond, pour qui la voiture demeure une condition pratique d'autonomie, et sur l'appropriation du service, notamment la connaissance du fonctionnement, et l'accompagnement linguistique.

3.2.3 Une dépendance croissante aux statuts migratoires temporaires

La montée des résidents non permanents constitue l'un des changements les plus structurants du territoire. Leur contribution au fonctionnement de plusieurs secteurs économiques est désormais essentielle, mais leur statut juridique temporaire introduit une instabilité structurelle. Les réformes récentes des politiques migratoires accentuent l'incertitude entourant la présence future de cette main-d'œuvre. Cette dépendance à des parcours migratoires temporaires expose le territoire à des vulnérabilités économiques et démographiques en limitant sa capacité à transformer une contribution économique immédiate en établissement durable.

3.3 Une polarisation territoriale limitant la territorialisation de l'immigration

L'analyse territoriale met en évidence une concentration géographique des ressources d'accueil, des services d'intégration et des opportunités économiques dans le pôle urbain de Sorel-Tracy. Cette polarisation contribue à renforcer les déséquilibres centre-périphérie

en limitant la diffusion de l'immigration dans les municipalités rurales et en réduisant le potentiel de revitalisation territoriale associé à l'établissement de nouvelles populations.

Elle freine également la mise en œuvre d'une territorialisation circulaire de l'immigration, c'est-à-dire une circulation progressive des personnes, des compétences et des ressources sociales vers l'ensemble des municipalités, contribuant ainsi à un développement territorial plus équilibré et à une revitalisation des milieux périphériques. La concentration des services et des réseaux d'intégration dans un nombre restreint de municipalités limite la capacité du territoire à mobiliser l'ensemble de ses ressources d'accueil et à diversifier ses stratégies d'attraction et de rétention.

3.4 Une gouvernance mobilisée, mais sans pilote

La MRC de Pierre-De Saurel bénéficie d'un réseau d'acteurs institutionnels, communautaires et économiques particulièrement engagé autour des enjeux d'immigration et d'intégration. Cette mobilisation constitue un levier réel pour structurer une approche territoriale concertée.

Toutefois, cette mobilisation bute sur des limites structurelles que la section 3.5 analyse en détail : une concertation qui repose davantage sur des liens interpersonnels que sur une architecture institutionnelle robuste, et l'absence d'une instance clairement mandatée pour piloter, coordonner et rendre compte.

Ce constat a des implications directes sur la capacité du territoire à transformer ses initiatives sectorielles en stratégie territoriale cohérente, à assurer le suivi des trajectoires migratoires, et à adapter en continu ses politiques d'accueil aux réalités changeantes de la population immigrante.

3.5 Lecture croisée : trois écarts structurants

La mise en perspective des analyses précédentes permet de faire ressortir trois écarts fondamentaux; des tensions qui n'apparaissent pas avec la même clarté lorsqu'on examine chaque dimension isolément, mais qui, lus ensemble, expliquent pourquoi le territoire agit sans encore avancer à la hauteur de ses besoins.

Premier écart : entre contribution économique et invisibilité institutionnelle

Les résidents non permanents sont devenus un véritable besoin économique dans plusieurs secteurs de la MRC. Pourtant, leur présence demeure faiblement traduite dans les instruments municipaux tels politiques, planifications, dispositifs d'accueil. Cette invisibilité institutionnelle n'est pas neutre. Elle maintient la précarité des parcours, prive le territoire d'une base de planification fine, et empêche de reconnaître, et donc de protéger, une contribution qui est pourtant devenue structurellement indispensable.

Deuxième écart : entre surqualification des immigrants permanents et absence de passerelles

Les données de scolarité confirment ce que les intervenants observent sur le terrain, à savoir que les personnes immigrantes établies dans la MRC sont en moyenne plus scolarisées que la population non immigrante. Pourtant, elles occupent plus souvent des emplois précaires, atypiques ou en dessous de leurs compétences. Ce déclassement professionnel n'est pas une fatalité, c'est le résultat mesurable de l'absence de mécanismes structurés de reconnaissance des compétences, de mise en relation avec les employeurs, et de formations passerelles adaptées au contexte local.

Les entretiens réalisés auprès de certaines personnes dans la MRC apporte toutefois une nuance importante à ce constat. Une intervenante accompagnant des personnes immigrantes dans leur parcours d'emploi signale que le déclassement n'est pas uniforme. En effet, des placements dans des emplois correspondant aux compétences réelles sont possibles, et elle en a elle-même réalisé plusieurs. Mais une condition revient de façon constante : la personne doit avoir soit étudié au Québec, soit déjà occupé un emploi dans son domaine ici. **L'expérience québécoise, qu'elle soit académique ou professionnelle, agit comme un signal de crédibilité que les employeurs locaux reconnaissent et qui déverrouille l'accès à des postes qualifiés.**

Troisième écart : entre mobilisation des acteurs et absence de pilote territorial

Les acteurs existent, interviennent, collaborent. Mais ils opèrent largement en parallèle, sans instance locale clairement responsable de l'animation, du suivi, de l'alignement et de la mise en cohérence des actions. Il en résulte un territoire qui fait beaucoup, et qui ne capitalise pas suffisamment sur ce qu'il fait. Sans point d'ancrage institutionnel fort, chaque

acteur continue d'agir dans son couloir, avec des résultats réels mais fragmentés, et donc insuffisants à moyen terme.

3.6 Les contradictions structurantes de l'immigration sur le territoire

L'analyse croisée des dynamiques démographiques, économiques, sociales et institutionnelles révèle que l'immigration dans la MRC de Pierre-De Saurel repose aujourd'hui sur un modèle en transition, marqué par quatre contradictions structurantes.

Premièrement, le territoire attire la main-d'œuvre dont il a besoin, mais sous des statuts temporaires qui ne garantissent pas la stabilisation démographique. Ce que la section 3.2.3 décrit comme une vulnérabilité structurelle se traduit ici concrètement : une contribution économique immédiate sans ancrage durable.

Deuxièmement, l'économie locale démontre une capacité d'absorption rapide de la main-d'œuvre immigrante, mais l'accès à des emplois en adéquation avec les compétences reste conditionné à l'existence d'une référence locale préalable, un diplôme obtenu au Québec, un stage, une première expérience professionnelle dans le domaine ici. Sans cette référence, même les personnes hautement qualifiées se heurtent à un filtre implicite que les mécanismes institutionnels actuels ne permettent pas de contourner. Il en résulte une intégration économique fonctionnelle à court terme. **Les personnes trouvent du travail, mais structurellement déclassant à moyen terme, faute de passerelles permettant de convertir des compétences reconnues ailleurs en crédibilité reconnue ici.** Ce déclassement fragilise la rétention, particulièrement chez les personnes hautement qualifiées pour qui l'écart entre leurs compétences et leur emploi devient, avec le temps, un motif de départ.

Troisièmement, la polarisation territoriale décrite en 3.3 et la gouvernance fragmentée posée en 3.4 se combinent : l'écosystème d'accueil est concentré là où les immigrants se trouvent déjà, et personne ne pilote la diffusion vers l'ensemble du territoire.

Quatrièmement et enfin, les conditions matérielles d'établissement : logement, transport accessible en zone rurale profonde, accès aux services, agissent comme des filtres structurels de l'installation. Elles transforment l'immigration en présence économique partielle plutôt qu'en processus complet d'enracinement territorial.

Ces contradictions ne constituent pas uniquement des contraintes. Elles représentent également des espaces d'intervention stratégique permettant d'orienter l'action territoriale vers un modèle d'intégration plus cohérent, durable et territorialisé.

3.7 Analyse SWOT territoriale de l'immigration

L'analyse territoriale réalisée dans ce diagnostic met en évidence un ensemble structuré de forces, de faiblesses, d'opportunités et de menaces qui influencent directement la capacité d'accueil, d'intégration et d'enracinement des personnes immigrantes dans la MRC de Pierre-De Saurel. Cette lecture stratégique permet de dépasser une approche descriptive des phénomènes migratoires pour situer l'immigration comme un levier de développement territorial, tout en identifiant les contraintes structurelles qui limitent actuellement son plein potentiel.

Il convient de rappeler que ces dimensions n'agissent pas de manière isolée. Certaines relèvent directement des capacités d'action territoriale et de la concertation locale, tandis que d'autres sont conditionnées par des cadres législatifs, des dynamiques économiques ou des tendances démographiques qui dépassent l'échelle locale.

Forces (S)

- Mobilisation forte des acteurs territoriaux, volonté politique et culture de concertation : une base solide pour structurer une gouvernance territoriale.
- Capacité d'intégration rapide au marché du travail, en particulier dans les secteurs en tension.
- Diversification du tissu économique (industries, services, agroalimentaire), favorisant des portes d'entrée multiples.
- Réseau communautaire structuré et présence d'acteurs d'accompagnement (accueil, orientation, soutien).
- Cadre de vie reconnu : qualité de l'environnement, tranquillité, espace, accessibilité à la propriété, des atouts réels de rétention identifiés par les personnes immigrantes elles-mêmes.

- Ouverture sociale progressive : le territoire évolue, les visages changent, et la perception d'accueil s'améliore avec le temps pour la majorité des personnes immigrantes établies durablement.
- Transport collectif couvrant l'ensemble du territoire : depuis 2021, la STC dessert les 12 municipalités de la MRC, avec 32 départs quotidiens en milieu rural, une plage horaire de 4h00 à 1h15 couvrant les quarts atypiques, et une tarification sociale. En 2024, 592 020 déplacements ont été enregistrés, dont 30 % hors de Sorel-Tracy. La mobilité n'est plus un frein à l'installation, c'est désormais un atout concurrentiel réel, sous-valorisé dans les stratégies d'attraction de la MRC.

Faiblesses (W)

- Faible immigration permanente : attraction limitée des profils familiaux et faible renouvellement démographique.
- Sous-utilisation du capital humain immigré : déclassement, plafond de verre professionnel, fuite vers Montréal, reconversion forcée, pratiques d'embauche qui exigent une référence québécoise préalable comme condition implicite d'accès aux postes qualifiés.
- Freins matériels d'établissement en zone rurale profonde : logement locatif rare, coûteux et inadapté aux familles, concentration des emplois et des services dans la ville-centre, et dépendance quasi-obligatoire à la voiture, une condition que les nouveaux arrivants en début d'installation ne remplissent pas nécessairement. Si le transport collectif ne constitue plus un frein structurel pour les personnes établies à Sorel-Tracy ou dans les municipalités bien desservies, la zone rurale profonde reste soumise à un ensemble de contraintes cumulées qui limitent concrètement son attractivité pour les profils en primo-installation, notamment les familles.
- Discrimination dans l'accès au logement : pratiques discriminatoires de certains propriétaires, refus explicites ou implicites ciblant les immigrants visibles, abus envers des locataires qui méconnaissent leurs droits, exploitation dans les hébergements informels. Ces mécanismes actifs d'exclusion s'ajoutent aux contraintes structurelles du marché.

- Discriminations ethnoculturelles persistantes : les immigrants perçus comme blancs ou assimilés à la majorité québécoise bénéficient de préjugés positifs ; les personnes noires et les immigrants visibles font face à des obstacles plus fréquents dans le logement, l'emploi et les espaces publics. Ce traitement différencié selon l'origine ethnoraciale constitue une faiblesse structurelle du territoire en matière d'inclusion.
- Déficit de compétences interculturelles dans les services : plusieurs acteurs de terrain et prestataires de services ne disposent pas des outils pour répondre adéquatement à la diversité croissante des profils. L'exotisation des cultures immigrantes et le paternalisme dans les rapports d'aide sont des obstacles à la construction d'un vivre-ensemble fondé sur la réciprocité.
- Gouvernance migratoire fragmentée : coordination incomplète, absence de pilote, suivi territorial insuffisant, concertation reposant sur des individus plutôt que sur des institutions.
- Vulnérabilité spécifique des femmes immigrantes : isolement social, risques de violences économiques ou conjugales, freins à l'emploi liés à l'absence de services de garde; une réalité peu documentée et insuffisamment couverte par l'offre de services.

Opportunités (O)

- Besoins structurels de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs : fenêtre d'opportunité pour stabiliser et retenir.
- Développement possible de services territorialisés : antennes rurales, guichets, francisation flexible.
- Structuration d'une gouvernance locale forte : reconnaissance de la MRC comme chef de file, convention territoriale...
- Trajectoires études-emploi : attractivité pour étudiants internationaux et jeunes diplômés, rétention ciblée par les formations passerelles et les stages qualifiants.

- Programmes et politiques d'appui aux territoires (ex. Programme d'appui aux collectivités et leviers similaires) pouvant financer des actions de formation, de sensibilisation et de lutte contre la discrimination.
- Potentiel de revitalisation des municipalités rurales par l'immigration, sous conditions réelles de logement, services, transport, animation locale.
- Le cadre de vie comme levier de rétention : les personnes immigrantes qui s'y établissent durablement reconnaissent la qualité de vie du territoire.
- Action possible sur le vivre-ensemble : des organismes sont déjà engagés dans des activités de rapprochement interculturel. Une coordination et un financement accrus pourraient transformer ces initiatives ponctuelles en stratégie territoriale cohérente.

Menaces (T)

- Concurrence accrue entre territoires : ceux mieux dotés en logement et services capteront davantage de personnes immigrantes.
- Dépendance aux statuts temporaires et instabilité des règles : rotation de main-d'œuvre, ruptures de parcours, rétention difficile. Les changements réglementaires récents encadrant les TET font peser un risque de pertes d'emploi à court terme et de fermetures d'entreprises à moyen terme dans plusieurs secteurs si aucune mesure d'adaptation n'est prise.
- Vieillesse accélérée et contraction de la population active : pression sur les services et l'économie.
- Pression durable sur le logement : rareté, coût, discrimination; un triptyque qui cumule ses effets sur les personnes les plus vulnérables.
- Persistance des discriminations et risque d'érosion du vivre-ensemble : si les discriminations ethnoculturelles ne sont pas nommées et combattues, elles constituent un facteur actif de départ des immigrants visibles et de dégradation du sentiment d'appartenance. Le risque est que la réalité démographique change. Il y a plus d'immigrants, des restaurants d'ailleurs, des visages nouveaux, sans que le

vivre-ensemble suive. Un territoire dont les visages changent mais dont les représentations restent figées est un territoire qui se construit dans l'incohérence.

- Fuite des talents immigrants vers Montréal : le déclassement professionnel non résolu pousse les personnes qualifiées vers des marchés du travail plus ouverts à la reconnaissance de leurs compétences.
- La polarisation centre-périphérie.
- Risque de fatigue institutionnelle et de désengagement si la gouvernance reste floue (doublons, surcharge, perception d'iniquité)

Lecture d'ensemble

Les forces de la MRC de Pierre-De Saurel sont réelles. Le territoire a des atouts économiques, environnementaux, humains, que les personnes immigrantes elles-mêmes reconnaissent. Les opportunités sont activables à court terme. Mais les faiblesses et les menaces identifiées dans ce SWOT ne sont pas que des contraintes structurelles passives. Certaines sont des mécanismes actifs : la discrimination, le plafond de verre, les pratiques d'embauche inégales, qui produisent des effets concrets sur la rétention, indépendamment des efforts d'accueil déployés par ailleurs. Un territoire peut investir dans le logement, la francisation et les services, et continuer à perdre ses immigrants si ceux-ci se sentent discriminés, invisibles ou tolérés plutôt qu'accueillis. **C'est pourquoi la lutte contre les discriminations et la construction d'un vivre-ensemble fondé sur la réciprocité doivent figurer au cœur de la stratégie territoriale et pas en marge.**

3.8 Hiérarchisation stratégique des enjeux territoriaux

L'analyse SWOT met en évidence une pluralité d'enjeux interdépendants. Toutefois, tous ces enjeux ne présentent pas le même degré d'impact sur la capacité d'accueil territoriale. Une hiérarchisation stratégique permet de clarifier les priorités d'intervention et de structurer la logique d'action territoriale.

L'analyse démontre que les enjeux peuvent être regroupés en trois niveaux stratégiques.

Niveau stratégique	Enjeu	Description territoriale	Effets sur l'immigration	Nature de l'impact
Enjeux structurants	Logement	L'accessibilité, la disponibilité et la qualité du parc locatif conditionnent directement la capacité d'installation de tout nouveau ménage sur le territoire.	Influence la décision d'établissement, la stabilité résidentielle et la capacité d'attraction du territoire.	Impact direct et immédiat sur l'accueil et la rétention
	Gouvernance territoriale de l'immigration	L'absence de coordination stratégique formelle limite la cohérence des interventions et le suivi des trajectoires migratoires.	Réduit l'efficacité globale des politiques d'accueil et fragilise la planification territoriale.	Impact systémique sur la performance des actions territoriales
Enjeux de stabilisation des trajectoires migratoires	Stabilisation des parcours migratoires	La forte présence de résidents non permanents rend les trajectoires migratoires dépendantes de cadres juridiques instables.	Augmente la rotation migratoire et limite l'enracinement durable des populations.	Impact direct sur la rétention et la stabilité démographique
	Valorisation du capital humain immigré.	La sous-utilisation des compétences des personnes immigrantes réduit leur intégration professionnelle et leur satisfaction économique.	Favorise la mobilité interrégionale et affaiblit le potentiel d'innovation et de diversification économique.	Impact stratégique sur la rétention et la compétitivité territoriale.
Enjeux de développement territorial	Attractivité démographique	Le vieillissement de la population et la faible immigration permanente limitent le renouvellement générationnel.	Fragilise la vitalité économique, la disponibilité de la main-d'œuvre et la pérennité des services publics.	Impact structurel à moyen et long terme
	Équité territoriale centre-périphérie	La concentration des services et des ressources dans le pôle urbain limite la diffusion territoriale de l'immigration et l'attractivité des municipalités rurales.	Réduit le potentiel de revitalisation des municipalités rurales et accentue les déséquilibres territoriaux.	Impact stratégique sur l'aménagement du territoire.
	Visibilité de l'accueil et cohésion sociale	L'absence de signaux institutionnels clairs en faveur de l'inclusion, combinée à des dynamiques de discrimination ethnoculturelle documentées, nuit à l'intégration durable et à la réputation d'accueil du territoire.	Compromet l'enracinement des personnes immigrantes et réduit l'attractivité du territoire pour de nouveaux arrivants.	Impact sociopolitique sur la rétention et l'attractivité

Regard critique

L'analyse du diagnostic soulève une interrogation stratégique importante. **Le territoire doit-il prioriser l'attraction de nouveaux immigrants ou concentrer ses efforts sur la rétention et la stabilisation des personnes déjà présentes ?**

Les données analysées suggèrent que la rétention constitue actuellement le levier le plus stratégique. **Sans amélioration des conditions d'enracinement, l'augmentation des flux migratoires pourrait accentuer la rotation migratoire sans produire de gains territoriaux durables.**

3.9 Trois scénarios pour la MRC de Pierre-De Saurel

Face à ces constats, la MRC de Pierre-De Saurel n'a pas une seule option. Elle en a trois, et chacune a des implications différentes et mesurables pour l'avenir du territoire.

	Statu quo	Ajustements partiels	Territorialisation assumée
Logement	Pression croissante non résolue. Nouveaux arrivants concentrés dans un parc locatif vieillissant et inadapté.	Quelques initiatives ponctuelles sans stratégie d'ensemble. Amélioration marginale.	Concertation sur le logement active. Développement d'une offre adaptée à tous. Diffusion vers les municipalités rurales.
Main-d'œuvre	Rotation chronique. Dépendance non soutenable aux statuts temporaires. Fermetures de services possibles à moyen terme.	Quelques gains sectoriels. Fragilité persistante sans action sur les trois obstacles structurels simultanément.	Réduction de la rotation. Stabilisation des parcours. Transition progressive vers des statuts durables pour les RNP bien intégrés.
Démographie	Vieillesse accélérée. Immigration permanente stagnante. Renouvellement générationnel insuffisant.	Légère amélioration si attractivité renforcée, mais sans conditions d'enracinement, les personnes repartent.	Enracinement progressif. Arrivée de familles. Renouvellement démographique réel à moyen terme dans l'ensemble des municipalités.
Gouvernance	Fragmentation persistante. Acteurs épuisés. Absence de pilote. Actions non coordonnées et non capitalisées.	Efforts concertés sans structure pérenne. Progrès réels mais instables, dépendants des individus en place.	MRC reconnue comme chef de file. Convention territoriale active. Voix du territoire portée auprès des instances provinciales.
Capital humain	Déclassement persistant. Perte de talents vers d'autres territoires. Sous-utilisation structurelle des compétences.	Quelques passerelles créées. Amélioration partielle sans système intégré.	Passerelles emploi-formation opérationnelles. Immigrants permanents valorisés dans leurs compétences réelles. Contribution à l'innovation territoriale.

Le scénario de territorialisation assumée n'est pas utopique. Ce qui le distingue des deux autres scénarios, ce n'est pas l'argent ni les ressources disponibles: **c'est la décision politique de s'en saisir.**

3.10 Principes directeurs pour l'action territoriale

À la lumière de l'analyse stratégique, six principes structurants orientent l'action territoriale en matière d'immigration.

Premier principe : considérer l'immigration comme un processus territorial global plutôt que comme un simple phénomène économique ou démographique. L'intégration durable repose sur l'interaction entre les trajectoires d'immigration et les capacités structurelles du territoire, là où les personnes s'installent, travaillent, se déplacent, tissent des liens et s'enracinent.

Deuxième principe : sécuriser les conditions matérielles d'installation. Le logement et l'accès aux services constituent des préalables à toute stratégie d'attraction et de rétention. Sans eux, les autres interventions produisent des effets limités.

Troisième principe : stabiliser les parcours migratoires. Le territoire doit favoriser la transition vers des statuts migratoires permanents et soutenir les trajectoires professionnelles ascendantes, en réduisant la vulnérabilité liée à la dépendance aux statuts temporaires.

Quatrième principe : valoriser le capital humain immigré. L'intégration professionnelle qualifiée constitue un levier central de développement économique et d'innovation territoriale. Le déclassement n'est pas inévitable, il résulte de l'absence de mécanismes que le territoire peut contribuer à construire.

Cinquième principe : réduire les déséquilibres territoriaux. La diffusion de l'immigration vers les municipalités rurales doit s'appuyer sur le développement réel de capacités d'accueil dans l'ensemble du territoire : logement, services, transport, réseaux communautaires, et non sur une simple volonté politique.

Sixième principe : structurer une gouvernance territoriale intégrée. Le leadership territorial doit permettre d'assurer la cohérence stratégique des interventions, de capitaliser sur les actions existantes, de réduire les doublons, et de représenter les intérêts du territoire auprès des instances gouvernementales.

3.11 La MRC de Pierre-De Saurel face à son choix stratégique

La MRC de Pierre-De Saurel dispose des ingrédients essentiels pour franchir le pas, à savoir des acteurs engagés, un tissu économique diversifié, des organismes d'accompagnement compétents, une présence migratoire réelle et des besoins démographiques documentés. **Ce qui manque aujourd'hui, ce n'est pas la ressource, c'est la cohérence.** La cohérence entre les besoins économiques identifiés et les leviers sociaux d'accueil. Entre la mobilisation des acteurs et l'existence d'un pilote territorial. Entre la présence des personnes immigrantes et leur reconnaissance comme partie prenante du projet collectif de développement.

La question stratégique qui oriente la suite est celle-ci :

La MRC de Pierre-De Saurel souhaite-t-elle rester un territoire qui utilise l'immigration comme réponse ponctuelle à ses besoins de main-d'œuvre, ou devenir un territoire qui l'intègre pleinement dans son projet collectif de développement, en construisant les conditions durables de l'enracinement ?

À partir de ce diagnostic, trois impératifs stratégiques structurent l'action territoriale.

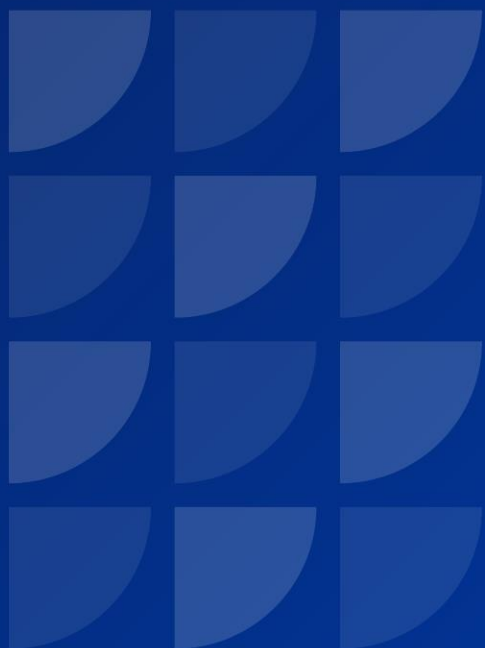
Gouverner, d'abord. Malgré une mobilisation réelle des acteurs, la gouvernance demeure fragmentée, faiblement pilotée et insuffisamment territorialisée. Sans vision partagée, sans mécanisme clair de coordination et sans portage institutionnel fort, les actions restent dispersées, inégalement déployées et difficiles à pérenniser.

Loger, ensuite. Le logement constitue le verrou matériel central de l'installation. Tant que les nouveaux arrivants ne peuvent accéder à un logement disponible, adéquat, abordable et non discriminatoire, les efforts en emploi, en francisation, en intégration sociale et en rétention demeurent fragilisés.

Relier, enfin. Relier les personnes aux services, les municipalités entre elles, les milieux ruraux au pôle central, les employeurs aux organismes, ainsi que les trajectoires temporaires aux perspectives d'établissement durable. Cette fonction de liaison est essentielle pour réduire les effets de polarisation territoriale, renforcer l'autonomie des personnes immigrantes et transformer une présence migrante en enracinement territorial.

Ces trois impératifs ne constituent pas des axes parallèles, mais les fondements d'une territorialisation cohérente de l'immigration. Gouverner sans loger produirait une coordination sans capacité réelle d'accueil. Loger sans relier stabiliserait des présences sans intégration pleine. Relier sans gouvernance laisserait persister des initiatives utiles, mais dispersées. C'est dans leur articulation que peut se construire une réponse territoriale structurée, durable et efficace.

C'est dans cette perspective que s'ouvre la Partie IV. Celle-ci propose non pas une juxtaposition de mesures sectorielles, mais une architecture d'intervention cohérente visant à transformer les constats du diagnostic en leviers d'action, selon une approche progressive, réaliste et territorialisée.



PARTIE IV

Constats et recommandations

Pour une immigration durablement enracinée

Partie IV – Constats et recommandations

La Partie III a mis en évidence les tensions structurantes du territoire telles transformation du modèle migratoire, capacité d'accueil sous pression, polarisation centre-périphérie et gouvernance sans pilote; ainsi que trois écarts structurants, trois scénarios et une question stratégique centrale. Elle a montré que le territoire dispose d'acteurs, de ressources et de la volonté nécessaires, mais que ces éléments ne sont pas encore organisés autour d'une vision cohérente et d'un pilotage assumé.

La Partie IV traduit cette analyse en action. Pour chacun des défis identifiés, elle formule des constats opérationnels et des recommandations hiérarchisées, adaptées aux marges de manœuvre réelles de la MRC et de ses partenaires. Certaines recommandations sont activables à court terme, avec les ressources existantes. D'autres supposent un engagement à moyen terme ou un plaidoyer auprès des instances provinciales. Toutes partagent la même orientation, à savoir : **faire de l'immigration non plus une variable d'ajustement conjoncturelle, mais un levier structurant du développement territorial de la MRC de Pierre-De Saurel.**

L'objectif n'est pas d'augmenter mécaniquement les volumes d'immigration. C'est de créer les conditions territoriales de l'enracinement, transformer une contribution économique souvent immédiate en installation durable, en stabilisation des trajectoires et en levier de développement territorial équilibré.

Chaque recommandation découle directement des constats de la Partie II et de la lecture stratégique intégrée de la Partie III. Elle tient compte au maximum des leviers disponibles localement, tout en identifiant ceux qui nécessitent une négociation ou un plaidoyer à l'échelle provinciale.

Les scénarios présentés en Partie III montrent que le statu quo a un coût démographique, économique et humain documenté, et que les ajustements partiels produisent des effets réels mais insuffisants pour inverser les dynamiques de départ. Les recommandations qui suivent visent à rendre possible le troisième scénario : celui de la territorialisation assumée.

Elles sont organisées en six axes stratégiques, dans un ordre qui reflète une logique de déblocage progressif. La gouvernance ouvre la série parce qu'elle est la condition sans laquelle aucun autre axe ne peut être efficacement porté. Le logement et l'équité territoriale suivent, parce qu'ils constituent les verrous matériels de l'installation. L'intégration économique et la cohésion sociale forment le cœur de l'enracinement. L'attractivité et la stabilisation des parcours migratoires clôturent, parce qu'elles sont la vision à long terme vers laquelle s'oriente l'ensemble.

AXE 1 - Structurer une gouvernance territoriale intégrée et reconnue

La gouvernance est la condition habilitante de l'ensemble. Sans pilote, sans vision partagée, sans mécanisme de coordination formalisé, toutes les autres actions risquent de rester dispersées, inégalement déployées et difficiles à pérenniser. C'est pourquoi cet axe ouvre la Partie IV.

Constat

La consultation qualitative de 2026 a produit un signal clair et convergent. Interrogés sur le rôle que devrait jouer la MRC en matière d'immigration, les acteurs du territoire ont répondu avec un mot qui revient de façon indépendante dans plusieurs réponses : leadership. Non pas un rôle de prestataire de services supplémentaire. Non pas un rôle de coordination administrative.

Un rôle de pilote : « *aller à la rencontre des immigrants* », « *faire plus de bruit* », « *exercer un réel leadership et une réelle concertation* », « *être un porte-parole des enjeux territoriaux* ».

Ce que ces acteurs de terrain décrivent, c'est précisément ce que la territorialisation de l'immigration implique, à savoir une MRC qui ne délègue pas l'immigration à un seul organisme, mais qui en assume la responsabilité politique, stratégique et symbolique. Qui planifie, qui coordonne, qui incarne une vision dans un système cohérent, plutôt que de laisser chacun agir dans son couloir.

Ce constat est d'autant plus significatif qu'il est formulé non seulement par des intervenants communautaires, mais aussi par au moins un répondant immigrant, établi sur le territoire, qui n'a perçu aucune action majeure en sa faveur. La gouvernance ne se mesure pas

seulement à ce qu'elle produit, elle se mesure aussi à ce qu'en perçoivent ceux à qui elle s'adresse.

Cette situation ne signifie toutefois pas que le territoire part de zéro. Au contraire, plusieurs acquis témoignent d'une volonté réelle d'agir. Parmi ceux-ci figure la Déclaration d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes adoptée par la MRC de Pierre-De Saurel en 2023. Par cette déclaration, la MRC reconnaît l'apport des personnes immigrantes au développement du territoire et affirme sa volonté de favoriser un milieu de vie accueillant, inclusif et ouvert à la diversité. Cet engagement constitue un signal politique important et un fondement sur lequel le territoire peut s'appuyer. **Renforcer la gouvernance ne signifie donc pas créer quelque chose de nouveau à partir de rien ; cela signifie assumer formellement ce qui se fait déjà, le structurer, le piloter et le rendre visible.**

Enjeu central

Sans vision partagée, sans mécanisme clair de coordination et sans portage institutionnel fort, les actions demeurent dispersées, inégalement déployées et difficiles à pérenniser.

Recommandations

R1-Reconnaître officiellement la MRC comme « collectivité territoriale chef de file » en immigration

Par résolution du Conseil, la MRC doit endosser un rôle d'animation, de coordination et de représentation, permettant de clarifier les responsabilités et d'assurer un leadership reconnu à l'échelle du territoire.

R2-Créer une Convention territoriale d'action concertée en Immigration (COTACI)

Cet outil formel regrouperait la MRC, l'ensemble des municipalités, les organismes clés (Orientthèque, CISSS, centres de services scolaires, cégep, CJE) ainsi que les partenaires socioéconomiques autour d'un plan d'action partagé. La COTACI définirait les responsabilités, les engagements mutuels et les mécanismes de suivi pour assurer une gouvernance cohérente et durable.

R3-Porter un plaidoyer structuré auprès des instances provinciales

Ce plaidoyer doit porter sur quatre enjeux prioritaires, dont un de nature innovante. Le quatrième; des ressources financières adaptées aux territoires semi-ruraux, est détaillé en section 5.3.

- Premièrement, la reconnaissance des besoins spécifiques des territoires.
- Deuxièmement, le maintien et le renforcement de voies d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs temporaires bien intégrés sur le territoire, afin de transformer une contribution économique temporaire en enracinement durable.
- Troisièmement, plaider pour la création d'un permis de travail fermé territorial spécifique à une région ou un territoire désigné. Son titulaire pourrait travailler pour n'importe quel employeur de la MRC, avec une période de résidence obligatoire de deux à trois ans menant à la résidence permanente.

Ce plaidoyer ne peut être porté seul. La MRC de Pierre-De Saurel devrait initier ou rejoindre une coalition de MRC et de territoires de taille et de profil comparables, semi-ruraux, confrontés aux mêmes dynamiques pour porter cette demande d'une seule voix auprès du gouvernement provincial.

Horizon : Court à moyen terme pour la mobilisation de la coalition ; moyen à long terme pour l'obtention du mécanisme. La décision politique de structurer la gouvernance peut être prise rapidement, tandis que la mise en œuvre et l'appropriation de la COTACI par l'ensemble des partenaires nécessiteront un temps d'ajustement et de coordination. Le plaidoyer commence maintenant.

AXE 2 - Logement et capacité d'accueil

Le logement est le premier verrou matériel de l'installation pour tout nouveau ménage qui s'établit sur le territoire. La polarisation centre-périphérie en est le prolongement territorial direct. Sans logement accessible hors du centre urbain, sans conditions d'accueil minimales dans les municipalités rurales, la capacité du territoire à maintenir et renouveler sa population active reste une ambition sans assise. Ces deux dimensions sont indissociables et appellent une réponse coordonnée.

Constat

Le parc locatif est vieillissant, rare et coûteux, avec un taux d'inoccupation très bas. Ce contexte fragilise l'ensemble des ménages à revenus modestes ou en début d'établissement, notamment les travailleurs, les jeunes adultes, les familles monoparentales, les nouveaux arrivants, qui se retrouvent surreprésentés dans les logements les plus vulnérables.

Le territoire bénéficie déjà de plusieurs espaces de concertation et d'initiatives structurantes en matière d'habitation, notamment à travers la Table de concertation en habitation, les démarches en développement social et les actions liées à l'immigration.

Toutefois, ces initiatives demeurent majoritairement sectorielles et ne s'inscrivent pas encore dans une logique pleinement intégrée de pilotage territorial du logement.

Le logement est ainsi abordé sous différents angles (social, communautaire, économique), sans qu'un cadre structuré permette d'en faire un levier stratégique de développement territorial, en lien avec les enjeux d'attractivité, de main-d'œuvre et d'enracinement.

Enjeu

Le logement est le premier filtre de l'installation. Sans logement autonome et stable, les autres dimensions de l'intégration, notamment l'emploi, la francisation, la vie sociale, sont compromises. C'est un verrou qui bloque l'ensemble du système.

Recommandations

R4- Structurer et renforcer la concertation existante en habitation comme levier de développement territorial

S'appuyer sur les instances de concertation déjà en place, notamment la **Table de concertation en habitation** et les démarches sectorielles (immigration, développement social), afin de les consolider et de les arrimer dans une logique de gouvernance territoriale intégrée.

Il s'agit de faire évoluer ces espaces d'échange vers une instance structurée de pilotage, réunissant la MRC, les municipalités, l'Office d'habitation, les promoteurs, les employeurs et les organismes communautaires, avec pour objectifs de partager et consolider les données sur les besoins en logement et la capacité d'accueil du territoire ; identifier les blocages structurels (financiers, réglementaires, fonciers, sociaux) ; arrimer les initiatives existantes; prioriser et coordonner les interventions en fonction des dynamiques

territoriales. **Cette évolution vise à traiter le logement comme un levier stratégique de développement territorial, d'attractivité et d'enracinement des populations.**

R5-Orienter les leviers de rénovation et le développement de l'offre résidentielle en fonction des besoins territoriaux

S'appuyer sur les programmes existants, notamment ceux de la Société d'habitation du Québec (RénoRégion, PAD, PEA), afin de soutenir de manière priorisée la rénovation du parc résidentiel, en particulier le parc locatif ancien, et d'en améliorer la qualité et l'accessibilité.

En complément, orienter le développement de nouveaux projets résidentiels en fonction des besoins identifiés à l'échelle territoriale, en favorisant une diversification effective de l'offre (logements abordables, familiaux, adaptés aux travailleurs et aux nouvelles réalités démographiques).

Horizon : Moyen à long terme. Le marché du logement évolue lentement. Une action déterminée, planifiée et persistante est nécessaire pour infléchir durablement les tendances.

Constat

En terme de capacité d'accueil, les services demeurent fortement concentrés à Sorel-Tracy, tandis que les municipalités rurales disposent de ressources limitées et inégales. Le territoire fonctionne ainsi à deux vitesses, accentuant la dépendance envers la ville centre et générant des iniquités d'accès aux services.

Enjeu

Cette polarisation centre-périphérie compromet l'équité territoriale, limite l'attractivité des milieux ruraux et empêche une répartition harmonieuse et durable de l'immigration sur l'ensemble du territoire.

Recommandations

R6-Déployer des points de service de proximité stratégiques

Planter, sous forme d'antennes mobiles ou de permanences périodiques, des services essentiels (information, orientation, francisation de base, premiers liens avec les ressources), dans des municipalités cibles, en s'appuyant sur les infrastructures existantes (bibliothèques, maisons des jeunes, centres communautaires).

R7-Soutenir le développement de capacités minimales d'accueil

Former les équipes municipales et les bénévoles en zone rurale aux bases de l'accueil interculturel et de l'orientation vers les services. Intégrer systématiquement un principe d'équité territoriale dans l'attribution des fonds et la planification des investissements afin de corriger progressivement les déséquilibres entre centre et ruralité.

Horizon : Moyen à long terme. La revitalisation et le renforcement des milieux ruraux par l'immigration constituent un chantier structurant qui exige continuité, investissement ciblé et intervention coordonnée.

AXE 3 - Désenclaver le territoire par une mobilité repensée

Constat

Entre 2018 et 2026, la MRC de Pierre-De Saurel a réalisé une transformation majeure de son offre de transport collectif. Le transport collectif n'est plus un frein à l'installation sur le territoire. L'enjeu résiduel porte sur un aspect différent, à savoir l'appropriation du service par les nouveaux arrivants, telle que la connaissance du fonctionnement du taxibus, la maîtrise du processus de réservation, l'accompagnement linguistique pour les profils qui ne maîtrisent pas le français, et la nécessité d'un véhicule en zone rurale profonde où la dépendance à la voiture demeure une réalité concrète que le réseau de transport actuel ne résout pas entièrement.

Enjeu

Le service existe et il est performant. L'enjeu n'est plus de construire une offre, c'est de la faire connaître et d'en faciliter l'usage. Des irritants documentés (mécompréhension du fonctionnement du taxibus, pénalités liées à la méconnaissance des règles, barrière linguistique pour certains profils) détournent certains usagers d'un service objectivement disponible. Par ailleurs, la couverture territoriale complète et la tarification sociale constituent des arguments d'attraction aujourd'hui sous-valorisés dans les stratégies de recrutement international de la MRC, même si l'enjeu spécifique de la zone rurale profonde appelle une réflexion plus large sur les conditions cumulées d'installation.

Recommandations

R8 - Cartographier les usages du transport collectif par les RNP et les résidents permanents

La STC ne dispose pas de données désagrégées permettant de documenter l'usage de ses services par les personnes immigrantes et les RNP.

Il s'agit ici de mettre en place, en partenariat avec la STC, l'Orienthèque, le CEGEP, le CJE et le CISSS, un mécanisme simple de collecte de données sur l'usage du transport collectif par les nouveaux arrivants. Ces données permettront d'objectiver les besoins résiduels, et d'orienter les actions de médiation (R9). La STC a exprimé une ouverture à ce type de partenariat.

R9 - Déployer un réseau de relais d'information sur les services de transport collectif existants

Le service de transport collectif de la MRC est performant et accessible. L'enjeu n'est plus de construire une offre, mais de s'assurer que les personnes immigrantes de tous les statuts en soient informées et puissent se l'approprier. Or, la STC informe principalement les personnes qui viennent directement à elle. Un modèle centrifuge est nécessaire, où les acteurs déjà en contact avec les personnes immigrantes deviennent les relais actifs de cette information.

Concrètement, il s'agit de mandater l'Orienthèque, le Cégep, le CJE, le CISSS, les municipalités et les employeurs des secteurs en tension pour transmettre systématiquement, à chaque personne immigrante qu'ils accompagnent, une information accessible sur les services disponibles (fonctionnement du taxibus, tarification sociale, couverture territoriale) ; produire des supports multilingues adaptés aux profils présents (notamment en ukrainien) ; formaliser l'entente STC-Orienthèque-Cégep pour les cohortes IDHC comme protocole répliquable ; et intégrer explicitement ces atouts dans les stratégies d'attraction de la MRC comme avantage concurrentiel réel. Pour les profils susceptibles de s'établir en milieu rural, ce réseau de relais devrait également inclure une valorisation proactive des atouts ruraux.

Horizon : Court terme. Le déploiement du réseau de relais peut être lancé rapidement avec les acteurs existants, sans budget supplémentaire significatif.

AXE 4 - Intégration économique et valorisation des compétences

Le déclassement professionnel est le principal obstacle à une intégration durable dans la MRC. Les personnes immigrantes présentent un capital scolaire élevé, mais se heurtent à des pratiques d'embauche qui ne reconnaissent pas leurs acquis, à l'absence de passerelles vers les emplois qualifiés et à des réseaux professionnels insuffisants. C'est la valorisation des compétences qui conditionne la rétention à moyen terme. La maîtrise du français intervient pour certains profils comme un obstacle complémentaire à l'accès à ces passerelles ; elle appelle une réponse ciblée, non une infrastructure parallèle.

Constat

Les personnes immigrantes présentent souvent un capital scolaire élevé, mais font face à un déclassement professionnel (emplois en deçà des compétences, progression limitée, difficultés de reconnaissance des acquis, sous-utilisation du potentiel).

Enjeu

Le déclassement est un facteur direct de non-rétention. Il affaiblit la contribution de l'immigration à la diversification économique, à l'innovation et au comblement durable des besoins. Le territoire perd des talents, et l'immigration devient un levier conjoncturel plutôt qu'un levier structurant.

Recommandations

R10-Déployer des formations et sensibiliser les employeurs

Mettre en place des ateliers ciblés auprès des employeurs, gestionnaires et professionnels RH portant sur la reconnaissance des acquis, l'évaluation des compétences transférables, les diplômes étrangers et les biais susceptibles d'entraver l'embauche des travailleurs étrangers qualifiés. Faire connaître les ressources existantes, notamment Qualification Québec, et renforcer la capacité locale à évaluer les compétences des nouveaux arrivants.

R11-Créer des passerelles structurées, renforcer le maillage territorial et lancer un salon de l'emploi

Réaliser un diagnostic local d'adéquation compétences-emplois afin d'aligner attraction, orientation et formation. Sur cette base, développer des forums sectoriels, des salons de l'emploi, des programmes de mentorat professionnel et des passerelles vers les métiers en

tension, facilitant une intégration professionnelle durable et une meilleure valorisation du capital humain immigré.

Horizon : Court à moyen terme. La sensibilisation, le maillage et le déploiement d'outils existants peuvent être mis en œuvre rapidement, tandis que l'évolution des pratiques de gestion des ressources humaines est un processus continu nécessitant un engagement durable.

Constat

Le territoire fonctionne en français et la majorité des personnes immigrantes établies s'intègrent linguistiquement. Toutefois, certains profils de travailleurs en horaires atypiques, résidents de municipalités rurales, personnes en début d'établissement, rencontrent des obstacles pratiques d'accès aux cours existants : horaires incompatibles, distance, méconnaissance de l'offre. Le besoin n'est pas de créer une nouvelle infrastructure, mais de lever ces obstacles pour les profils concernés.

Enjeu

Pour les personnes dont la maîtrise du français limite l'accès aux emplois qualifiés et à l'autonomie sociale, un accompagnement linguistique adapté est une condition d'accès aux passerelles professionnelles. La réponse doit être proportionnée au besoin réel : ciblée, flexible, coordonnée avec l'offre existante.

Recommandations

R12-Renforcer la francisation en milieu de travail pour les profils qui en ont besoin

En partenariat avec le CFPEAST, l'Ardoise et les employeurs des secteurs en tension, faciliter le déploiement de cours directement en milieu de travail, adaptés aux horaires atypiques et aux contextes professionnels des travailleurs concernés. Cibler prioritairement les TET et RNP dont le parcours vers la résidence permanente passe par une meilleure intégration linguistique.

R13-Expérimenter des formules locales de francisation ancrées dans le territoire

Sans attendre une réforme de l'offre provinciale, certaines municipalités disposent des conditions pour agir directement, notamment un espace public accessible (bibliothèque, centre communautaire), quelques TET ou RNP en besoin identifié, et un bénévole ou un

retraité qualifié prêt à s'engager. La MRC peut jouer un rôle d'animateur qui serait de recenser les municipalités intéressées, documenter les besoins, faciliter le jumelage entre bénévoles et groupes, et capitaliser sur les expériences pour construire un modèle répliquable à l'échelle du territoire.

Horizon : Moyen terme. La négociation des partenariats employeurs, la mise en place des horaires et le recrutement des participants prennent du temps, mais pour la francisation en bibliothèque, ce type d'initiative peut être lancé en quelques semaines, avec les ressources existantes, sans création d'infrastructure ni dépendance envers les financements provinciaux.

AXE 5 - Cohésion sociale et visibilité de l'accueil

Cet axe est le plus spécifique au territoire de Pierre-De Saurel. Il porte sur des réalités documentées dans la consultation de 2026 et dans les entretiens de terrain. Sans action délibérée sur ces dimensions, les investissements dans le logement, l'emploi et la francisation ne produiront pas leur plein effet de rétention.

Constat

La consultation de 2026 a produit un signal clair : pour certaines personnes immigrantes établies sur le territoire, la communication est presque inexistante et aucune action majeure en faveur de l'inclusion n'est perceptible. Ce n'est pas seulement un problème de perception, c'est un problème de présence institutionnelle. La MRC n'est pas encore visible comme acteur de l'accueil.

Par ailleurs, les données recueillies lors de la consultation et des entretiens de terrain montrent que le territoire est traversé par des dynamiques de discrimination ethnoculturelle qui affectent concrètement les trajectoires des personnes immigrantes dans l'accès au logement, dans les pratiques d'embauche, dans les espaces publics et dans les institutions. Elles touchent de façon disproportionnée les personnes noires et les immigrants visibles. Elles ne sont pas le fait de l'ensemble de la population, mais elles sont suffisamment présentes et documentées pour constituer un obstacle structurel à l'intégration et à la rétention.

Le vivre-ensemble demeure inachevé. L'incompréhension interculturelle, les stéréotypes persistants et une posture d'accueil qui tend parfois vers le paternalisme plutôt que vers la réciprocité freinent la construction d'un sentiment d'appartenance durable. Les services publics : santé, services sociaux, municipalités, organismes, ne sont pas encore pleinement adaptés à la diversité croissante des profils et des besoins.

Ces constats ne remettent pas en cause les efforts accomplis. Ils signalent que trois dimensions appellent une action délibérée et structurée : la visibilité de l'accueil, la lutte contre les discriminations, et l'adaptation des services.

Recommandations

R14-Appuyer l'organisation annuelle d'une fête interculturelle et d'une remise de certificat d'accueil aux nouveaux arrivants dans le territoire

L'Orienthèque organisait jusqu'à récemment une fête similaire sur le territoire. Son financement a été coupé. Or c'est précisément ce type d'initiative; un moment public, ancré dans la réciprocité, co-organisé avec les personnes immigrantes plutôt que pour elles, qui répond au manque de visibilité identifié dans la consultation. La MRC devrait s'engager à soutenir financièrement et institutionnellement le retour de cet événement, en confiant à l'Orienthèque le rôle de porteur, et en intégrant les personnes immigrantes comme co-organisateurs à part entière, non comme invités à découvrir. Par ailleurs, la MRC comme d'autres collectivités territoriales à travers le Québec, peut mettre en place une cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants installés sur le territoire dans l'année, afin de marquer son ouverture au monde, et son engagement pour la cohésion sociale et le vivre-ensemble.

Horizon : Court terme. Pour la fête, la structure existe, le besoin est documenté, la décision de financement suffit à relancer. Pour la cérémonie de remise de certificat, il suffit de le décider, et de le faire financer par le programme d'appui aux collectivités.

R15-Déployer des campagnes de sensibilisation visibles dans l'espace public

Des prises de parole publiques d'élus et d'acteurs locaux, de l'affichage à des endroits stratégiques, des messages qui signalent sans accuser. Ces actions simples envoient un signal clair à l'ensemble de la population : **l'inclusion est une priorité territoriale assumée**. Elles répondent directement au vide de communication identifié dans la consultation et constituent une forme de plaidoyer territorial accessible, peu coûteuse et immédiatement déployable.

Horizon : Court terme. Activable rapidement avec les ressources de communication existantes de la MRC.

R16-Orienter vers les recours existants en cas de discrimination

Le territoire dispose déjà de mécanismes de recours, mais les personnes immigrantes ne les connaissent pas ou ne savent pas comment y accéder. Plutôt que de créer une structure parallèle, il s'agit de s'assurer que les organismes en contact avec les personnes immigrantes notamment l'Orienthèque, le CISSS, le Cégep en premier lieu, disposent des outils pour informer, orienter et accompagner vers ces recours existants.

Complémentairement, porter un plaidoyer auprès des employeurs du territoire sur les pratiques d'embauche discriminatoires, doubles standards, exigences implicites de référence locale, résistance à la progression professionnelle des immigrants visibles.

Horizon : Court terme. Nécessite une coordination entre organismes, pas une nouvelle infrastructure.

R17- Développer les compétences interculturelles dans les services

Les prestataires de services de santé, éducation, services sociaux, organismes communautaires, doivent disposer des outils pour répondre adéquatement à la diversité croissante des personnes qu'ils accompagnent. Cela ne se résume pas à des formations ponctuelles. Il s'agit de développer une culture institutionnelle de l'inclusion qui se traduit dans les pratiques de recrutement, la programmation des activités et la façon dont les services sont conçus. En parallèle, structurer une banque d'interprètes professionnels et communautaires pilotée par l'Orienthèque pour lever les obstacles linguistiques dans l'accès aux services.

Horizon : Moyen terme. Nécessite une volonté institutionnelle coordonnée.

R18- Assurer la représentativité des personnes immigrantes dans les instances locales

La sous-représentation des personnes immigrantes et des personnes racisées dans les instances de décision locales, notamment les conseils municipaux, conseils d'administration, comités de travail, prive ces instances d'une lecture directe des besoins réels et envoie un signal fort selon lequel *ce territoire prend des décisions pour vous, pas avec vous*. La MRC devrait intégrer un objectif explicite de représentativité dans ses propres pratiques et encourager ses partenaires à faire de même.

Horizon : Court à moyen terme. Décision politique et culturelle avant d'être logistique.

R19-Répondre aux besoins spécifiques des femmes immigrantes

Les femmes immigrantes constituent un groupe dont les besoins spécifiques tels protection contre les violences, accès à des services de garde, accompagnement face à l'isolement social, information sur les droits, ne sont pas couverts de façon adéquate par l'offre actuelle. La MRC devrait soutenir le développement d'une offre pensée spécifiquement pour ce groupe, en lien avec les organismes spécialisés existants.

Horizon : Court terme. Nécessite une coordination avec les organismes spécialisés.

AXE 6-Attractivité territoriale, renouvellement démographique et stabilisation des parcours migratoires

L'attraction et la stabilisation des parcours sont deux moments du même continuum. Attirer sans créer les conditions de l'enracinement produit de la rotation. Stabiliser sans attirer ne suffit pas à inverser le déclin démographique. Ces deux priorités sont indissociables et forment la vision à long terme vers laquelle s'oriente l'ensemble du plan.

Constat-Renouvellement démographique insuffisant

Le territoire connaît un vieillissement rapide et structurel, tandis que l'immigration permanente demeure historiquement faible (environ 2,4 % de la population), en plus d'être vieillissante (28,9 % ont 65 ans ou plus, et seulement 6,1 % ont moins de 18 ans). Cette dynamique est insuffisante pour assurer le renouvellement générationnel et démographique, ainsi que stabiliser, à moyen et long terme, le bassin de main-d'œuvre nécessaire au développement territorial.

Enjeu

Un renouvellement démographique insuffisant menace la vitalité économique, la pérennité des services publics, le renouvellement générationnel et la résilience des communautés, en limitant la capacité du territoire à maintenir un bassin de ressources humaines suffisant pour répondre aux besoins actuels et futurs.

Recommandations

R20-Développer une stratégie d'attraction ciblée

La MRC doit activement positionner son territoire auprès de profils spécifiques, notamment les travailleurs qualifiés dans les secteurs en tension (métallurgie, santé), les jeunes diplômés, les familles, en articulant l'immigration aux besoins locaux. Cela suppose un marketing territorial proactif, s'appuyant notamment sur des outils comme la plateforme Talents Région Sorel-Tracy et sur une mise en valeur des atouts locaux.

R21-Ancrer l'immigration comme levier démographique dans la planification territoriale

L'immigration ne doit plus être une variable d'ajustement, mais un axe structurant des documents d'orientation (schéma d'aménagement, plans de développement, stratégies sectorielles). Il s'agit d'intégrer explicitement des objectifs de croissance, de répartition et d'enracinement de la population immigrante dans la vision à long terme du territoire, tout en créant les conditions matérielles (logement, transport, services) favorisant l'installation durable des familles.

Horizon : Moyen à long terme. La transformation démographique est un chantier structurant qui exige une vision durable et une continuité d'action au-delà des cycles électoraux.

Constat

Le territoire dépend de plus en plus des résidents non permanents pour son fonctionnement économique, mais les données disponibles sont insuffisantes et leurs parcours demeurent instables en raison d'un cadre juridique précaire et changeant. L'absence de mécanismes locaux de suivi ou d'accompagnement accentue cette fragilité, autant pour les individus que pour les secteurs qui reposent sur cette main-d'œuvre.

Enjeu

Cette dépendance crée une vulnérabilité structurelle pour les secteurs économiques et une précarité humaine importante. Le manque de rétention, la rotation élevée et le risque de ruptures de parcours sapent les efforts d'intégration et fragilisent la planification territoriale.

R22- Accompagner les RNP vers la stabilisation de leur statut juridique

Mettre en place un accompagnement structuré des RNP et un suivi territorial minimal.

La MRC doit soutenir une offre d'orientation et d'accompagnement (information sur statuts, transitions possibles, risques, démarches). Parallèlement, elle doit se doter dans la mesure de sa capacité, d'un outil de suivi territorial comprenant des indicateurs clés (nombre, secteurs, durée de séjour, déplacements), accompagné d'un bilan annuel pour éclairer la décision publique.

Horizon : Court à moyen terme. L'accompagnement et la production de données sont des leviers immédiats, tandis que le plaidoyer exige une mobilisation soutenue pour transformer durablement les trajectoires des RNP.

Ces six axes forment une architecture d'intervention qui répond aux trois impératifs identifiés en Partie III : Gouverner, pour créer la cohérence (Axe 1). Loger et Relier, pour lever les verrous matériels (Axes 2 et 3). Intégrer et inclure, pour créer les conditions de l'enracinement durable (Axes 4 et 5). Attirer et stabiliser, pour inscrire l'immigration dans la vision territoriale à long terme (Axe 6).

Les vingt-deux recommandations formulées dans cette partie ne constituent pas un catalogue de mesures juxtaposées. Elles forment une architecture d'intervention dont la cohérence repose sur trois impératifs indissociables : Gouverner, pour créer les conditions sans lesquelles aucune autre action ne peut être efficacement portée ; Loger et Relier, pour lever les verrous matériels de l'installation ; Intégrer, inclure et attirer, pour transformer une présence migrante en enracinement territorial durable. La Partie V traduit cette architecture en plan d'action concret, chantier par chantier.



PARTIE V

Plan d'action territorial

Partie V – Plan d'action territorial

5.0 Architecture et principes du plan d'action

La Partie IV a formulé vingt-deux recommandations organisées en six axes stratégiques. La Partie V les traduit en plan d'action opérationnel directement exploitable par les élus, les gestionnaires de la MRC et ses partenaires.

Ce plan n'est pas une liste supplémentaire d'actions. C'est une architecture de déblocage progressif. Chaque recommandation est liée à un responsable, à des partenaires, à un horizon temporel et à un indicateur mesurable. Les premières actions à mettre en œuvre sont celles qui rendent les autres possibles. Les actions de long terme s'appuient sur les fondations posées à court terme.

Trois principes structurent l'ensemble.

- Les conditions avant les solutions. La gouvernance (Axe 1) est la condition habilitante. Sans pilote, sans COTACI, sans décision politique assumée, aucun autre axe ne peut être efficacement porté et capitalisé.
- L'effort minimal pour l'effet maximal. Plusieurs actions à coût nul ou très faible ont un impact immédiat : résolution du Conseil par exemple.
- La cohérence du mécanisme. Logement, mobilité, valorisation du capital humain et lutte contre les discriminations forment un système. Un territoire peut investir dans le logement et continuer à perdre ses immigrants si les discriminations ne sont pas adressées. Agir sur un seul axe sans les autres produit des effets fragmentés.

Rappel du principe fondateur

Territorialiser l'immigration ne signifie pas créer un système parallèle. Cela signifie assumer localement la coordination des leviers existants, afin d'aligner développement économique, capacité d'accueil et renouvellement démographique. Et cela signifie reconnaître, nommer et combattre les mécanismes qui, si on les laisse opérer en silence, annulent les efforts d'accueil les plus sincères.

5.1 La décision fondamentale : ce que la MRC doit faire en premier

Avant tout chantier sectoriel, une décision politique est nécessaire. Elle est simple, rapide à prendre, et son coût est nul. Mais sans elle, le reste du plan reste lettre morte.

Trois gestes fondateurs à poser dans les six premiers mois

1. Adopter une résolution formelle du Conseil de la MRC reconnaissant l'immigration comme composante stratégique du développement territorial, et la MRC comme collectivité chef de file (R1). **Ce geste signal ne coûte rien.** Il change tout institutionnellement. Il ouvre les portes des partenaires, et crée le cadre dans lequel les autres actions peuvent être portées.
2. Structurer et renforcer la concertation existante en habitation comme levier de développement territorial (R4). Le logement est le premier verrou. Il ne nécessite pas de ressources financières nouvelles, seulement une décision d'organiser ce qui est déjà présent.
3. Lancer les démarches pour la Convention territoriale d'action concertée en Immigration COTACI (R2). La Convention territoriale d'action concertée en Immigration est l'outil qui transforme les bonnes intentions individuelles en engagements collectifs formalisés. Elle peut être signée dans les six à douze mois suivant la résolution, si la mobilisation est menée avec détermination.

Ce que ces trois gestes partagent, c'est qu'aucun ne nécessite de ressources supplémentaires. Ils nécessitent une décision. C'est pourquoi le plaidoyer commence maintenant.

5.2 Les neuf chantiers du plan d'action

Les vingt-deux recommandations s'organisent en neuf chantiers thématiques, chacun correspondant à une dimension concrète de la capacité d'accueil du territoire.

Chantier 1 - Gouvernance et pilotage territorial

R1, R2, R3. Objectif : faire de la MRC le pilote reconnu de la territorialisation de l'immigration, avec un outil formel de concertation (COTACI) et un mandat de plaidoyer territorial.

Chantier 2 - Logement accessible et adapté

R4, R5. Objectif : Intégrer pleinement la question de l'accueil et de l'enracinement des personnes immigrantes dans les dynamiques locales du logement, en articulant les actions existantes et en orientant les choix vers une capacité d'accueil durable.

Chantier 3 - Services en milieu rural et équité territoriale

R6, R7. Objectif : réduire la polarisation centre-périphérie en déployant des services de proximité dans les municipalités rurales et en formant leurs équipes à l'accueil interculturel.

Chantier 4 - Mobilité et désenclavement

R8, R9. Objectif : favoriser l'appropriation du transport collectif par les personnes immigrantes de tous les statuts, en déployant un réseau de relais d'information auprès de tous les acteurs qui les accompagnent.

Chantier 5 - Intégration économique et valorisation des compétences

R10, R11. Objectif : combattre le déclassement professionnel en formant les employeurs, en organisant un salon de l'emploi, et en créant des passerelles structurées entre compétences étrangères et emplois qualifiés locaux.

Chantier 6 - Francisation ciblée et ancrée dans le territoire

R12, R13. Objectif : lever les obstacles pratiques à l'accès à la langue française pour les profils qui en ont besoin tels travailleurs en horaires atypiques, TET et RNP en début d'établissement, en mobilisant les ressources locales existantes et en expérimentant des formules d'apprentissage indépendantes des contraintes institutionnelles provinciales.

Chantier 7 - Visibilité de l'accueil et lutte contre les discriminations

R14, R15, R16. Objectif : organiser une fête interculturelle et une cérémonie de remise de certificats d'accueil, nommer et combattre activement les discriminations ethnoculturelles, adapter les services publics à la diversité.

Chantier 8 - Inclusion, représentativité et besoins spécifiques

R17, R18, R19. Objectif : construire un vivre-ensemble fondé sur la réciprocité, assurer la représentativité des immigrants dans les instances, et répondre aux besoins spécifiques des femmes immigrantes.

Chantier 9 - Attractivité, démographie et stabilisation des parcours

R20, R21, R22. Objectif : inscrire l'immigration comme levier démographique dans la planification de long terme, accompagner les RNP vers la stabilisation, et porter un plaidoyer pour un permis territorial innovant.

Tableau synoptique du plan d'action

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des 22 recommandations avec leur responsable, leurs partenaires, leur horizon et leur indicateur de suivi. L'ordre de lecture suit la hiérarchisation : conditions habilitantes en premier, actions structurantes ensuite, vision de long terme en dernier.

Recommandations	Action détaillée	Responsable	Partenaires	Horizon	Indicateur de suivi
AXE 1 - GOUVERNANCE (CHANTIER 1 : CONDITIONS HABILITANTES)					
R1	Adopter une résolution formelle du Conseil reconnaissant la MRC comme « collectivité territoriale chef de file » en immigration, avec mandat d'animation, de coordination et de représentation.	Conseil de la MRC	Direction générale	0-6 mois	Résolution adoptée, rendue publique, diffusée aux partenaires
R2	Créer la Convention territoriale d'action concertée en immigration (COTACI) : engagements mutuels MRC, municipalités, Orienthèque, CISSS, CSS, cégep, CJE et partenaires socioéconomiques. Mécanisme de suivi intégré.	MRC, chargé de projet	Tous les signataires	6-12 mois	COTACI signée, nombre de signataires, 1er rapport annuel
R3	Porter un plaidoyer structuré auprès du MIFI et des instances provinciales sur quatre priorités : reconnaissance des spécificités territoriales, maintien des voies vers la résidence permanente, création d'un permis territorial fermé menant à la RP. Rejoindre ou initier une coalition de MRC semi-rurales.	Préfet MRC, élus	UMQ, FMQ, MRC coalisées, MIFI	6-48 mois	Positions déposées, coalition formée, interventions UMQ, FMQ.
AXE 2 - LOGEMENT ET ÉQUITÉ TERRITORIALE (CHANTIERS 2 ET 3)					
R4	Structurer et renforcer les instances de concertation existantes en habitation afin de les faire évoluer vers un mécanisme de pilotage territorial intégré du logement et de la capacité d'accueil.	MRC	OMHPS, Action Logement, municipalités, Table de concertation en habitation, acteurs économiques	0-12 mois	Instance consolidée et formalisée (mandat, composition, fréquence), mécanisme de partage de données en place, priorités territoriales identifiées et

					premières actions coordonnées engagées
R5	Orienter les programmes de rénovation vers le parc locatif ancien et structurer le développement d'une offre résidentielle diversifiée en fonction des besoins territoriaux identifiés	MRC, municipalités	MAMH, promoteurs, OMHPS, SHQ, acteurs économiques	12-36 mois	Part des interventions de rénovation ciblant le parc locatif ancien ; nombre et diversité des unités développées en cohérence avec les besoins identifiés ; intégration des priorités logement dans les projets territoriaux
R6	Implanter des antennes mobiles ou permanences périodiques de services essentiels (orientation, francisation de base, premiers liens) dans les municipalités rurales cibles.	MRC, Orienthèque	Municipalités, bibliothèques	6-12 mois	Nombre d'antennes créées, nombre de personnes rejointes
R7	Former les équipes municipales et les bénévoles ruraux aux bases de l'accueil interculturel. Intégrer un principe d'équité territoriale dans l'attribution des fonds.	MRC	Municipalités, organismes communautaires	6-24 mois	Nombre de personnes formées, évolution des investissements ruraux

AXE 3 - MOBILITÉ (CHANTIER 4)

R8	Cartographier les déplacements des RNP et résidents permanents : besoins non couverts et obstacles d'accès.	MRC, chargé de projet	STC, employeurs	0-6 mois	Carte produite et partagée
R9	Diffuser systématiquement l'information sur les services de transport collectif via les acteurs locaux. Produire des supports multilingues et formaliser le protocole STC-Orienthèque.	STC, employeurs, MTQ	Orienthèque, cégep, CJE, CISSS	6-24 mois	Nombre d'acteurs formés, supports produits, protocoles formalisés

AXE 4 - INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET VALORISATION DES COMPÉTENCES

R10	Mettre en place des ateliers pour les employeurs sur la reconnaissance des	CJE, Orienthèque	Employeurs, CSMO, MRC	0-6 mois	Nombre d'employeurs formés, évolution des pratiques
-----	--	------------------	-----------------------	----------	---

acquis, compétences transférables et
biais d'embauche.

R11	Organiser un salon de l'emploi. Réaliser un diagnostic compétences-emplois et développer mentorat, passerelles et forums sectoriels.	CJE, Orienthèque, MRC, DEPS	Cégep, CFP, employeurs	6-24 mois	Nombre de passerelles, nombre d'emplois qualifiés obtenus
R12	Faciliter l'accès à des cours de français adaptés aux horaires atypiques pour les travailleurs qui en ont besoin, en priorité les TET et RNP des secteurs en tension, en s'appuyant sur l'offre existante.	CFPEAST, l'Ardoise	Employeurs, MRC	0-6 mois	Nombre d'entreprises partenaires, travailleurs inscrits
R13	Expérimenter des formules locales de francisation ancrées dans le territoire portées par des bénévoles ou retraités qualifiés.	MRC	Municipalités, bénévoles, employeurs	0-6 mois	Nombre de municipalités engagées ; nombre de participants

AXE 5 - COHÉSION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS (CHANTIERS 7 ET 8)

R14	Soutenir l'organisation annuelle d'une fête interculturelle co-portée avec les personnes immigrantes, ainsi qu'une cérémonie de remise de certificats	Orienthèque, MRC	Organismes communautaires, CDC, autres	0-12 mois	Événements tenus ; co-organisateurs immigrants ; nombre de participants
R15	Déployer des campagnes de sensibilisation visibles dans l'espace public : affichage, prises de parole d'élus signalant que l'inclusion est une priorité territoriale assumée.	MRC	CISSS, municipalités	0-6 mois	Nombre de supports déployés ; municipalités engagées
R16	Former les organismes en contact avec les personnes immigrantes à orienter vers les recours existants en cas de discrimination. Porter un plaidoyer auprès des employeurs sur les pratiques d'embauche discriminatoires.	Orienthèque, MRC	Municipalités, organismes CISSS, SADC, employeurs, chambres de commerce, CDC, TDSPDS	0-12 mois	Nombre d'organismes formés ; nombre d'employeurs rejoints
R17	Élaborer un plan territorial de compétences interculturelles et	Orienthèque, CISSS, MRC	Municipalités, organismes	6-18 mois	Plan adopté ; formations administrées, organisations engagées ; banque active

	structurer une banque d'interprètes pilotée par l'Orienthèque.		communautaires, LIIDeR		
R18	Intégrer un objectif explicite de représentativité des personnes immigrantes dans les instances de décision locales.	MRC, municipalités,		6-24 mois	Nombre de personnes immigrantes dans les instances ; organisations engagées
R19	Renforcer l'accès aux services spécifiques pour les femmes immigrantes (protection contre les violences, accès aux services de garde, accompagnement face à l'isolement).	Orienthèque, MRC	Organismes spécialisés	0-12 mois	Nombre de services, femmes rejointes
AXE 6 - ATTRACTIVITÉ ET STABILISATION DES PARCOURS (CHANTIER 9)					
R20	Positionner le territoire auprès de profils cibles via marketing territorial.	SADC, MRC	Talents Région, élus	12-36 mois	Nombre de profils rejoints
R21	Intégrer des objectifs d'attraction et de rétention dans les documents de planification.	MRC, DG	Municipalités, SADC	12-24 mois	Objectifs inscrits, bilan annuel
R22	Mettre en place un accompagnement des RNP et un outil de suivi	MRC, Orienthèque	Employeurs, MIFI	0-12 mois	Outil de suivi, RNP accompagnés

5.3 Le plaidoyer provincial : ce que la MRC doit porter, et comment

Plusieurs recommandations de la Partie IV dépassent les marges de manœuvre strictement locales. Elles nécessitent une action de plaidoyer structurée auprès des instances provinciales. Ce plaidoyer n'est pas accessoire, c'est l'une des façons les plus stratégiques pour la MRC d'exercer son rôle de chef de file territorial.

Quatre priorités de plaidoyer

1. La reconnaissance des spécificités territoriales dans les politiques migratoires

Les politiques provinciales d'immigration sont conçues à grande échelle. Elles ne reflètent pas toujours les réalités des territoires semi-ruraux comme Pierre-De Saurel, dont les secteurs économiques clés (métallurgie, agroalimentaire, services de proximité) sont peu pris en compte dans les critères de sélection et les programmes d'appui.

2. Le maintien et le renforcement des voies d'accès à la résidence permanente

Le resserrement des voies vers la résidence permanente depuis 2024-2025 crée une instabilité structurelle pour les travailleurs temporaires bien intégrés. La MRC doit plaider pour que les travailleurs présents depuis plusieurs années, contribuant économiquement et socialement, puissent bénéficier d'une voie d'accès claire à la stabilisation de leur statut.

3. La création d'un permis de travail fermé territorial menant à la résidence permanente

Il s'agit de la priorité la plus innovante et la plus stratégique. Un tel permis permettrait à son titulaire de travailler pour tout employeur de la MRC, avec une période de résidence obligatoire de deux à trois ans menant automatiquement à la résidence permanente. Cet outil articulerait recrutement temporaire, rétention et enracinement durable, répondant simultanément aux besoins des employeurs, des travailleurs et du territoire.

4. Des ressources financières adaptées aux territoires ruraux et semi-ruraux

Les programmes de financement ne tiennent pas toujours compte des réalités propres aux territoires ruraux et semi-ruraux.

Or, ces territoires se caractérisent par une faible densité, une dispersion géographique, des coûts fixes élevés pour maintenir des services de proximité, ainsi qu'une masse critique limitée pour justifier certains financements.

Dans ce contexte, les modalités actuelles ne permettent pas toujours de soutenir adéquatement les efforts locaux, malgré des besoins bien réels.

La MRC a donc intérêt à plaider pour des enveloppes adaptées, tenant compte des coûts fixes liés à l'intervention sur un territoire vaste et peu dense, ainsi que des contraintes structurelles propres à ces milieux.

Comment porter ce plaidoyer

Ce plaidoyer ne peut être porté seul. La MRC de Pierre-De Saurel devrait :

- Initier ou rejoindre une coalition de MRC et municipalités semi-rurales ou non, confrontées aux mêmes dynamiques (dépendance aux RNP, déclassement, logement tendu, services concentrés) pour porter cette demande d'une seule voix.
- S'appuyer sur l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) comme vecteurs de représentation auprès du gouvernement provincial.
- Associer les employeurs locaux au plaidoyer, en particulier ceux qui sont les plus dépendants de la main-d'œuvre temporaire et qui ont le plus à gagner d'une stabilisation des parcours.
- Documenter systématiquement les effets du cadre réglementaire actuel sur le territoire, grâce à un outil de suivi territorial, pour disposer de données locales probantes à l'appui des arguments de plaidoyer.

5.4 Le mécanisme de pilotage

La mise en œuvre du plan d'action suppose la désignation claire d'un pilote et l'adoption d'un rythme de suivi régulier. Sans cela, le plan reste un document.

Structure de pilotage

- La MRC de Pierre-De Saurel, par sa résolution (R1), endosse le rôle de collectivité chef de file. Le Conseil de la MRC assure l'orientation stratégique et adopte les décisions qui relèvent de sa compétence.
- Le chargé de projet en immigration, désigné au sein de la MRC, sous le leadership de la direction générale, assure la coordination opérationnelle quotidienne du plan, la liaison entre les partenaires, et les suivis.
- La Table de concertation en immigration, renforcée dans son mandat par la COTACI, est le lieu de coordination stratégique entre acteurs pour les axes services, mobilité, intégration, vivre-ensemble et lutte contre les discriminations.
- L'Orienthèque demeure le pivot opérationnel de l'accueil et de l'intégration, en lien direct avec le chargé de projet immigration de la MRC.

Suivi et reddition de comptes

- Bilan annuel du plan d'action présenté au Conseil de la MRC et rendu public, comprenant l'état d'avancement de chaque recommandation et les indicateurs de suivi.
- Rapport semestriel partagé avec la table de concertation, permettant des ajustements en cours d'année.
- Révision du plan tous les dix-huit mois pour ajuster les priorités en fonction de l'évolution du contexte : politique migratoire provinciale, évolution du marché du logement, nombre de RNP, résultats des chantiers en cours, etc.
- Consultation des personnes immigrantes tous les deux ans pour évaluer la qualité perçue de l'accueil, de l'intégration et du vivre-ensemble. Leur perception est un indicateur aussi important que les données administratives.

5.5 La condition non négociable

Ce plan d'action peut sembler ambitieux. Il l'est. Mais son premier chantier à savoir la gouvernance, ne l'est pas. La résolution du Conseil, le lancement des démarches de la COTACI : Deux gestes, zéro budget supplémentaire, douze mois maximum.

Ce qui conditionne tout le reste n'est donc pas une question de ressources. C'est une question de volonté politique.

La MRC de Pierre-De Saurel n'a pas à tout résoudre seule. Elle a à assumer le rôle de pilote que les acteurs du territoire lui demandent d'endosser. Elle a à coordonner ce qui se fait déjà, à nommer ce qui doit changer, et à mobiliser ses partenaires autour d'une vision partagée.

Agir pour de meilleures conditions d'accueil des personnes immigrantes, c'est agir pour l'ensemble des résidents du territoire.

Ce plan donne à la MRC de Pierre-De Saurel les outils pour y parvenir.

Ce qui reste, c'est la décision de s'en saisir.

Bibliographie

1. Statistiques et données démographiques

Statistique Canada. « Profil du recensement — Subdivision de recensement (DGUID : 2021A00032453) » Recensement de la population de 2021, Gouvernement du Canada, 2022.

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/Page.cfm?Dguid=2021A00032453&Lang=F&topic=1> (consulté le 13 nov. 2025)

Statistique Canada. « Profil du recensement de la population de 2021, produit n° 98-316-X2021001 » Gouvernement du Canada, 15 nov. 2023.

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (consulté le 13 nov. 2025)

Statistique Canada. « Study: Immigrant Population by Age and Sex in Canada » Gouvernement du Canada, cat. n° 91-214-X, 2017.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/91-214-x/91-214-x2017000-eng.pdf>

Statistique Canada. « Immigrants in Canada, 1986 Census » The Daily, 20 avr. 1988.

https://publications.gc.ca/collections/collection_2022/statcan/11-001/CS11-001-1988-4-20-eng.pdf

Institut de la statistique du Québec. « Fiches démographiques — Les régions administratives du Québec 2024 » Gouvernement du Québec, 2024.

<https://statistique.quebec.ca/en/fichier/fiches-demographiques-regions-administratives-quebec-2024.pdf>

Robitaille, Annie, et al.. « Présence et portraits régionaux en 2024 des personnes immigrantes admises au Québec de 2013 à 2022 » Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), 2024.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Presence_portraits_regionaux_2024_personnes_immigrantes_admises_2013-2022.pdf

Ministère des Affaires municipales. « Décret de population 2025 : Population des organisations municipales » Gouvernement du Québec, 2025.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/organisation_municipale/decret_population/decret_population.xlsx

2. Immigration et intégration

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). « Portrait de l'immigration — Région de la Montérégie » Gouvernement du Québec, 2024.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-action-regionaux/Portrait-Immigration_Monteregie.pdf

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). « Portrait de l'immigration en Estrie » Gouvernement du Québec.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-action-regionaux/Portrait-Immigration_Estrie.pdf

MRC de Pierre-De Saurel. « Immigration : État de la situation — MRC de Pierre-De Saurel » MRC de Pierre-De Saurel, 2022.

<https://www.mrcpierredesaurel.com/wp-content/uploads/2022/04/IMMIGRATION.pdf>

Boulais, Julie. « Profil des personnes immigrantes : MRC de Pierre-De Saurel » CISSS de la Montérégie-Centre, Équipe Surveillance, 2024.

<https://extranet.santemonteregie.qc.ca/app/uploads/2025/09/mrc-pds-personnes-issues-immigration-2025.pdf> (consulté le 8 déc. 2025)

Morin, Jean-Philippe. « Fin du service de francisation à l'éducation des adultes à Sorel-Tracy » Les 2 Rives, 22 oct. 2024.

<https://les2rives.com/fin-du-service-de-francisation-a-leducation-des-adultes-a-sorel-tracy/>

3. Territoire, démographie et développement territorial

Binatte, F. E.. « Profil de la population et des familles de la MRC de Pierre-De Saurel » CISSS de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique - Équipe Surveillance, 2023.

<https://extranet.santemonteregie.qc.ca/app/uploads/2024/03/pf-mrc-de-pierre-de-saurel-2024.pdf>

Ministère de l'Économie et de l'Innovation. « Démographie - Portrait régional de la Montérégie » Économie Québec, 2024.

<https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/monteregie/portrait-regional/demographie>

Gouvernement du Québec. « Occupation du territoire : Portrait régional - Montérégie » Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, 11 avr. 2025.

<https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/monteregie/portrait-regional/occupation-du-territoire/>

MRC de Pierre-De Saurel. « Planification stratégique 2017-2022 : Rapport final » MRC de Pierre-De Saurel, 2022.

<https://www.mrcpierredesaurel.com/wp-content/uploads/2022/02/Rapport-final-Planification-strategique-2017-2022.pdf>

MRC de Pierre-De Saurel. « Politique familiale de la MRC de Pierre-De Saurel » MRC de Pierre-De Saurel, févr. 2022.

https://www.mrcpierredesaurel.com/wp-content/uploads/2022/02/Politique_Familiale.pdf

MRC de Pierre-De Saurel. « Trousse de sensibilisation : Inclusion sociale » MRC de Pierre-De Saurel, avr. 2022.

https://www.mrcpierredesaurel.com/wp-content/uploads/2022/04/TrousseSensib_InclusionSociale_Web.pdf

4. Économie et marché du travail

AGRIcarrières et Raymond Chabot Grant Thornton. « Diagnostic sectoriel de la production agricole au Québec — Volet main-d'œuvre : Fiche régionale Montérégie » Bioalimentaire Montérégie, févr. 2025.

https://bioalimentairemonteregie.ca/wp-content/uploads/2025/02/AgriC_Fiche_DIAGNOSTIQUE_Regionale_Monteregie_v2-2.pdf

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. « Bulletin mensuel IMT - Région 16 (Montérégie) » Gouvernement du Québec, mai 2025.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/imt/bulletins-mensuels/16-monteregie/2025/BUL_IMT_16_MTG_2025-05.pdf

Développement économique de la région de Sorel-Tracy. « Écologie industrielle » Investir, 2024.

<https://depsregion.com/investir/ecologie-industrielle>

Développement économique de la région de Sorel-Tracy. « Métallurgie et nouveaux matériaux » Investir, 2024.

<https://depsregion.com/investir/metallurgie-et-nouveaux-materiaux>

Développement économique de la région de Sorel-Tracy. « Technologie de l'information » Investir, 2023.

<https://depsregion.com/investir/technologie-de-l-informations>

Développement économique de la région de Sorel-Tracy. « Fonds locaux d'investissement » Investir, 2024.

<https://depsregion.com/financement/fonds-locaux-d-investissement>

Fortin, Mario. « Une plateforme d'attraction de main-d'œuvre pour accueillir et enraciner les talents ici » Les 2 Rives, 15 avr. 2025.

<https://les2rives.com/une-plateforme-dattraction-de-main-doeuvre-pour-accueillir-et-enraciner-les-talents-ici/>

5. Logement et services sociaux

Direction de santé publique de la Montérégie. « Fiche logement : MRC de Pierre-De Saurel » Équipes Surveillance et Municipalités et Communautés en santé (MeC), juil. 2025.

<https://extranet.santemonteregie.qc.ca/app/uploads/2025/07/fiche-logement-mrc-pierre-de-saurel.pdf>

Office d'Habitation Pierre-De Saurel. « Rapport annuel 2024 » Office d'Habitation Pierre-De Saurel, mars 2025.

<https://ohpierredesaurel.com/wp-content/uploads/2025/03/rapport-annuel-2024-Version-finale.pdf>

« Sombres jours à venir pour la recherche de logements à Sorel-Tracy » Les 2 Rives, 5 févr. 2025.

<https://www.les2rives.com/sombres-jours-a-venir-pour-la-recherche-de-logements-a-sorel-tracy/>
(consulté le 8 déc. 2025)

CISSS de la Montérégie-Centre. « Rapport annuel 2023-2024 » CISSS de la Montérégie-Centre, 2024.

https://www.santemonteregie.qc.ca/sites/default/files/2024/11/rag_ci/sssmc_2023_2024.pdf

CISSS de la Montérégie-Est. « Rapport de gestion 2023-2024 » CISSS de la Montérégie-Est, 2024.

https://www.santemonteregie.qc.ca/sites/default/files/2024/11/ra-de-gestion_ci/sssmc_vp_.pdf

CISSS de la Montérégie-Ouest. « Des infirmières et infirmiers internationaux pour nous prêter main-forte » Santé Montérégie, 2024.

<https://www.santemonteregie.qc.ca/ouest/nouvelles/des-infirmieres-et-infirmiers-internationaux-pour-nous-preter-main-forte>

6. Transport et mobilité

Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). « Document de synthèse — Enquête Origine-Destination 2018, Secteur 580 — Pierre-De Saurel » ARTM, 2020.

https://www.artm.quebec/wp-content/uploads/2020/06/document-mobilite_EOD_2018.pdf

MRC de Pierre-De Saurel. « Développement de la zone agricole » MRC de Pierre-De Saurel, 2023.

<https://www.mrcpierredesaurel.com/services/gestion-du-territoire/zone-agricole/developpement-de-la-zone-agricole/>

Société de transport de la MRC de Pierre-De Saurel. « Circuits urbains » STC Pierre-De Saurel.

<https://stcpierredesaurel.ca/nos-services/circuits-urbains/>

7. Éducation, francisation et organismes

Centre de services scolaire de Sorel-Tracy. « Guide d'accueil des familles immigrantes nouvellement arrivées - Secondaire » CSSST, juil. 2025.

https://cssst.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2025/07/Guide-daccueil-des-familles-immigrantes_secondaire.pdf

Centre de services scolaire de Sorel-Tracy. « Services aux entreprises » CSSST.

<https://cssst.gouv.qc.ca/services-aux-entreprises/>

Orienthèque inc.. « Rapport annuel AGA 2023-2024 » Orienthèque inc., 2024.

<https://www.orientheque.ca/assets/Uploads/Rapports-annuels/e5769cc680/Rapport-annuel-AGA-2023-2024.pdf>

Orienthèque ier.. « Rapport annuel AGA 2024-2025 » Orienthèque inc., 2025.

<https://www.orientheque.ca/assets/f32e0ec3fd/VF-Rapport-annuel-AGA-2024-2025-v2.pdf>

8. Cohésion sociale et vivre-ensemble

Fortier, Stéphane. « La diversité culturelle, un gros plus pour la communauté soreloise » Les 2 Rives, 6 mai 2025.

<https://les2rives.com/la-diversite-culturelle-un-gros-plus-pour-la-communaute-soreloise/>

Annexe A : Tableau 2 : Population et superficie des MRC de la Montérégie (2025)

MRC / Agglomération	Population 2025	Superficie	Densité
Acton	16 434	579,0 km ²	28,4 hab/km ²
Beauharnois-Salaberry	74 141	467,9 km ²	158,5 hab/km ²
La Vallée-du-Richelieu	136 601	587,0 km ²	232,7 hab/km ²
Le Haut-Richelieu	125 139	935,7 km ²	133,7 hab/km ²
Le Haut-Saint-Laurent	26 166	1167,8 km ²	22,4 hab/km ²
Les Jardins-de-Napierville	32 443	802,4 km ²	40,4 hab/km ²
Les Maskoutains	94 329	1302,7 km ²	72,4 hab/km ²
Agglomération de Longueuil	456 912	281,9 km ²	1620,8 hab/km ²
Marguerite-D'Youville	83 532	348,5 km ²	239,7 hab/km ²
Pierre-De Saurel <i>territoire du diagnostic</i>	53 531	593,7 km²	90,2 hab/km²
Roussillon	206 028	418,5 km ²	492,3 hab/km ²
Rouville	39 422	482,2 km ²	81,8 hab/km ²
Vaudreuil-Soulanges	169 873	853,6 km ²	199,0 hab/km ²
Total Montérégie	1 514 551	8820,9 km²	171,7 hab/km²

Source : Gouvernement du Québec. Décret de population 2025. Statistique Québec.

Annexe B : Tableau 3 : Comparaison des principaux indicateurs démographiques et migratoires Montérégie et Québec

Indicateur	Montérégie	Québec
Structure démographique		
Proportion d'hommes	49,9 %	50,3 %
Proportion de femmes	50,1 %	49,7 %
Part des 0-19 ans	22,3 %	20,7 %
Part des 20-64 ans	57,2 %	58,2 %
Part des 65 ans et plus	20,6 %	21,1 %
Age moyen	42,5 ans	42,8 ans
Natalité et espérance de vie		
Indice synthétique de fécondité (2023 provisoire)	1,52 enfant/femme	1,38 enfant/femme
Espérance de vie - hommes (2021-2023 p)	80,9 ans	80,6 ans
Espérance de vie - femmes (2021-2023 p)	84,5 ans	84,4 ans
Migration internationale (2023-2024)		
Migration externe totale	21 339 pers.	209 274 pers.
Solde migratoire international	21 842 pers.	213 379 pers.
Immigrants permanents	8 115	55 451
Emigrants nets	671	4 621
Solde des résidents non permanents	14 398	162 549
Migration interrégionale et interprovinciale		
Solde migratoire interprovincial	-503	-4 105

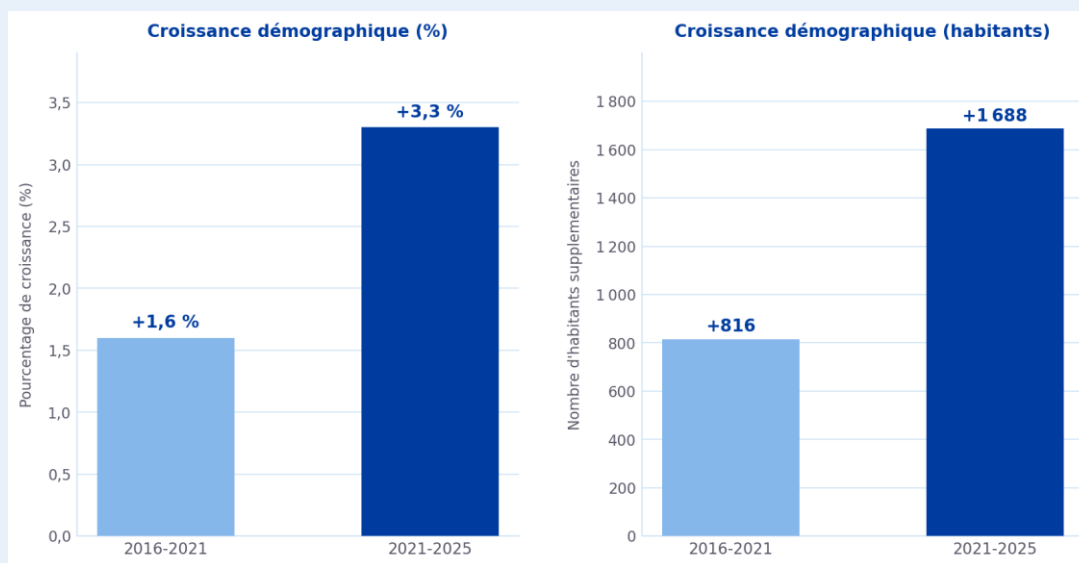
Source : LIIDeR. Adapté des données de Statistique Québec. Fiches démographiques-Régions administratives du Québec, 2024.
<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/fiches-demographiques-regions-administratives-quebec-2024.pdf>

Annexe C : Tableau 5 : Profil agricole et agroalimentaire de la MRC de Pierre-De Saurel

Indicateur	Données
Occupation du territoire	
Part du territoire zoné agricole	Plus de 80 %
Proportion du territoire agricole protégé	86 %
Superficie agricole exploitée	36 000 hectares
Exploitation agricole	
Nombre de fermes	375 fermes
Production laitière	25 % des fermes
Grandes cultures (céréales, protéagineuses)	30 % des fermes
Bovins de boucherie	10 % des fermes
Porcs	11 % des fermes
Maraichage	16 % des fermes
Cultures spécialisées	8 % des fermes
Emploi et retombées économiques	
Emplois générés par le secteur agricole	1 260 emplois
Revenus agricoles annuels	124 M\$

Source : DÉPS (Développement économique Pierre-De Saurel). Profil économique de la MRC de Pierre-De Saurel, 2024. MRC de Pierre-De Saurel. Planification stratégique 2017-2022 : Rapport final, 2022.

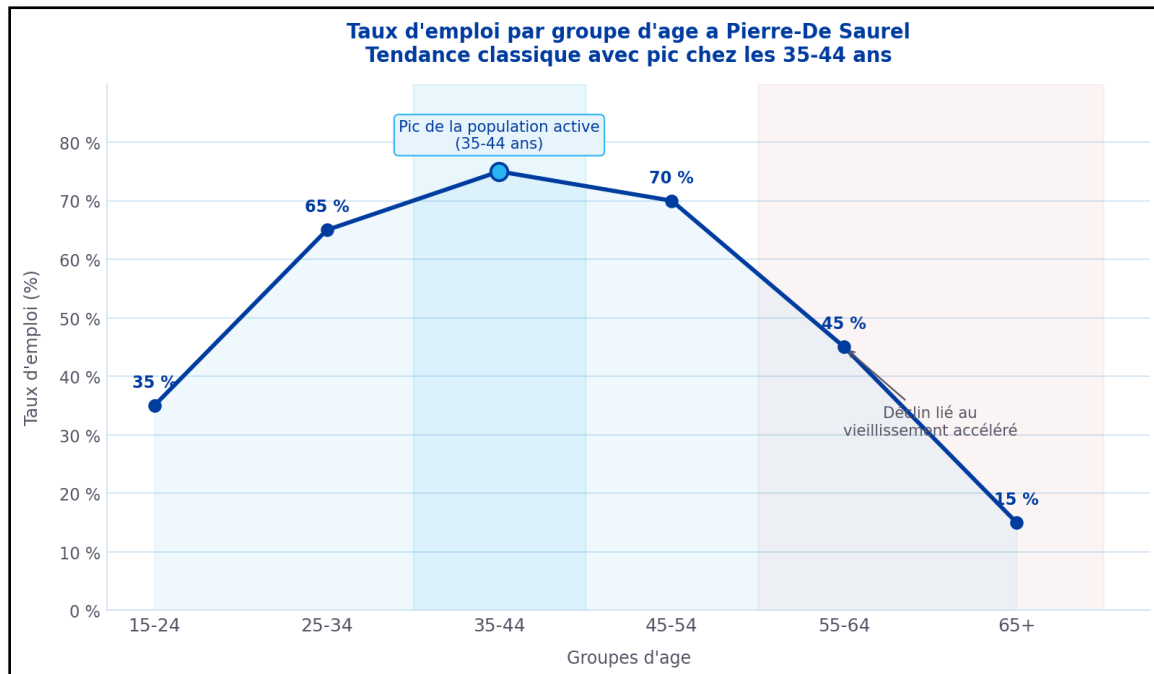
Annexe D : Figure 5 : Comparaison de la croissance démographique de la MRC de Pierre-De Saurel (2016-2021 et 2021-2025)



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016 et 2021 ; Gouvernement du Québec, Décret de population 2025 (population légale des municipalités et des MRC).

La période 2021-2025 affiche une croissance démographique deux fois plus soutenue que 2016-2021, tant en proportion (+3,3 % contre +1,6 %) qu'en valeur absolue (+1 688 contre +816 habitants). Cette accélération, portée par les migrations internationales et l'installation de résidents non permanents, marque un tournant dans la trajectoire démographique du territoire.

Annexe E : Figure 6 : Taux d'emploi par groupe d'âge à Pierre-De Saurel



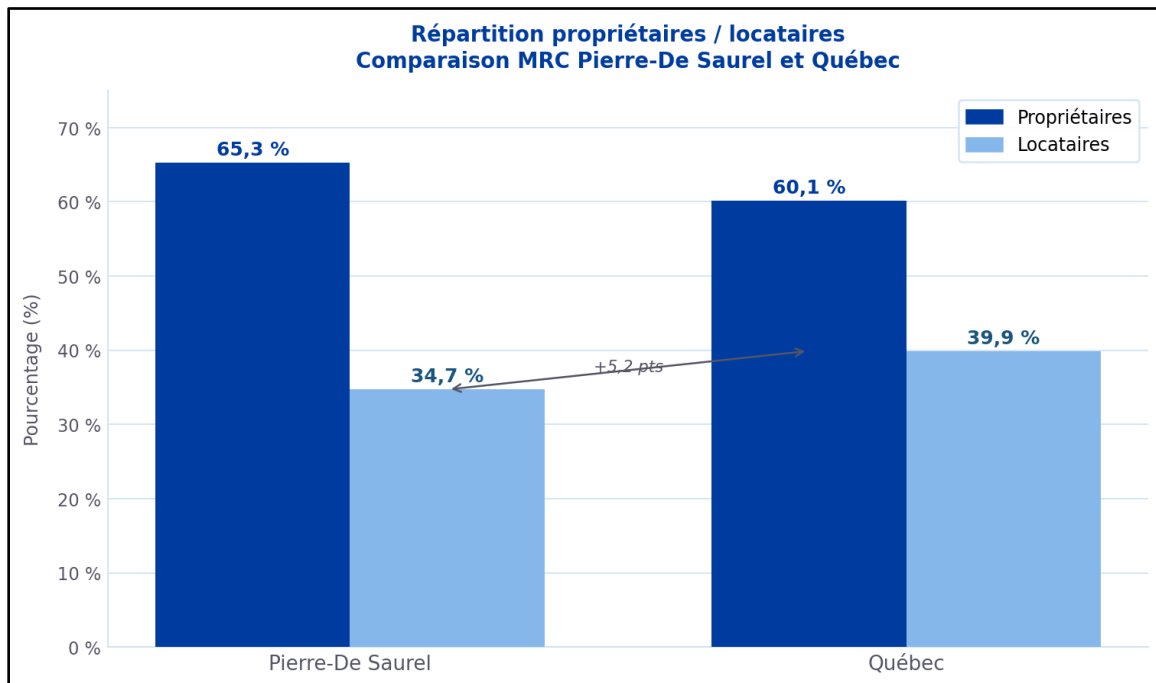
Répartition du taux d'emploi selon les groupes d'âge dans la MRC de Pierre-De Saurel en 2021. Le graphique met en évidence un pic d'activité chez les 35-44 ans, suivi d'un déclin progressif aux âges plus élevés, en lien avec le vieillissement de la population active.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

La structure classique en cloche du taux d'emploi confirme un pic d'activité chez les 35-44 ans (75 %), suivi d'un déclin marqué dès 55 ans (45 %) jusqu'à 65 ans et plus (15 %). Dans un territoire dont l'âge médian dépasse 51 ans, cette structure signifie qu'une fraction croissante de la population se situe dans la zone de déclin de l'activité. L'immigration représente, dans ce contexte, un levier direct de maintien et de renouvellement de la population d'âge actif.

Annexe F : Graphique 2 : Répartition des propriétaires et locataires : Comparaison MRC Pierre-De Saurel et l'ensemble du Québec

Le graphique 2 montre que la structure résidentielle de la MRC de Pierre-De Saurel demeure davantage orientée vers la propriété que celle observée à l'échelle du Québec, ce qui peut influencer l'accessibilité au logement locatif et les capacités d'accueil pour certains profils de population.



Source : Équipes Surveillance et Municipalités et Communautés en santé (MeC), DSPu Montérégie. Fiche logement : MRC de Pierre-de-Saurel.

Annexe G : Tableau 9 : Indicateurs de vulnérabilité du parc locatif (comparaison MRC / Québec)

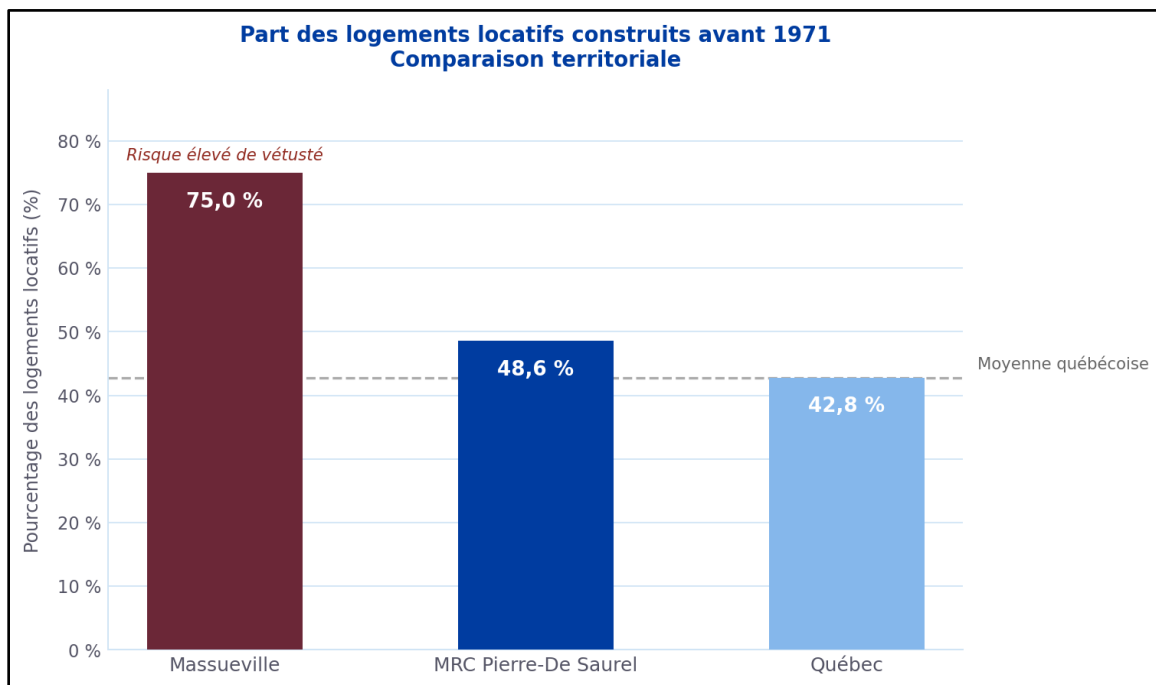
Indicateur	MRC P.-D. Saurel	Québec	Écart	Niveau de risque
Logements construits avant 1971	48,6 %	42,8 %	+5,8 pts	Élevé
Logements nécessitant des réparations maj.	7,9 %	7,2 %	+0,7 pt	Modéré
Points chauds municipaux	Massueville : 75 % de logements avant 1971	-		Très élevé
Risque cumulé	<i>Parc vieillissant, vétusté localisée, pression sur les ménages vulnérables</i>			Préoccupant

Source : Équipes Surveillance et Municipalités et Communautés en santé (MeC), DSPu Montérégie.

Avec 48,6 % de logements locatifs construits avant 1971 (contre 42,8 % au Québec) et 7,9 % nécessitant des réparations majeures, le parc locatif de la MRC présente un niveau de vulnérabilité structurelle supérieur aux moyennes provinciales. A Massueville, trois logements locatifs sur quatre ont été construits avant 1971, ce qui constitue un risque de vétusté très élevé. Cette réalité affecte directement les conditions d'accueil des nouveaux arrivants.

Annexe H : Graphique 3 : Part des logements locatifs construits avant 1971 : comparaison territoriale

Le graphique 3 met en évidence une proportion particulièrement élevée de logements locatifs anciens à Massueville, nettement supérieure à la moyenne québécoise, ce qui soulève des enjeux importants en matière de qualité du parc immobilier et de capacité d'accueil résidentielle.



Comparaison de la proportion de logements locatifs construits avant 1971 à Massueville, dans la MRC de Pierre-De Saurel et dans l'ensemble du Québec. La ligne pointillée représente la moyenne québécoise. Une proportion élevée de logements anciens est associée à un risque accru de vétusté et de besoins de mise à niveau du parc locatif.

Source : LIIDeR. Adapté de Équipes Surveillance et Municipalités et Communautés en santé (MeC), DSPu Montérégie. Fiche logement : MRC de Pierre-de-Saurel.

Annexe I : Tableau 10 Répartition des personnes immigrantes par municipalité MRC Pierre-De Saurel (2021)

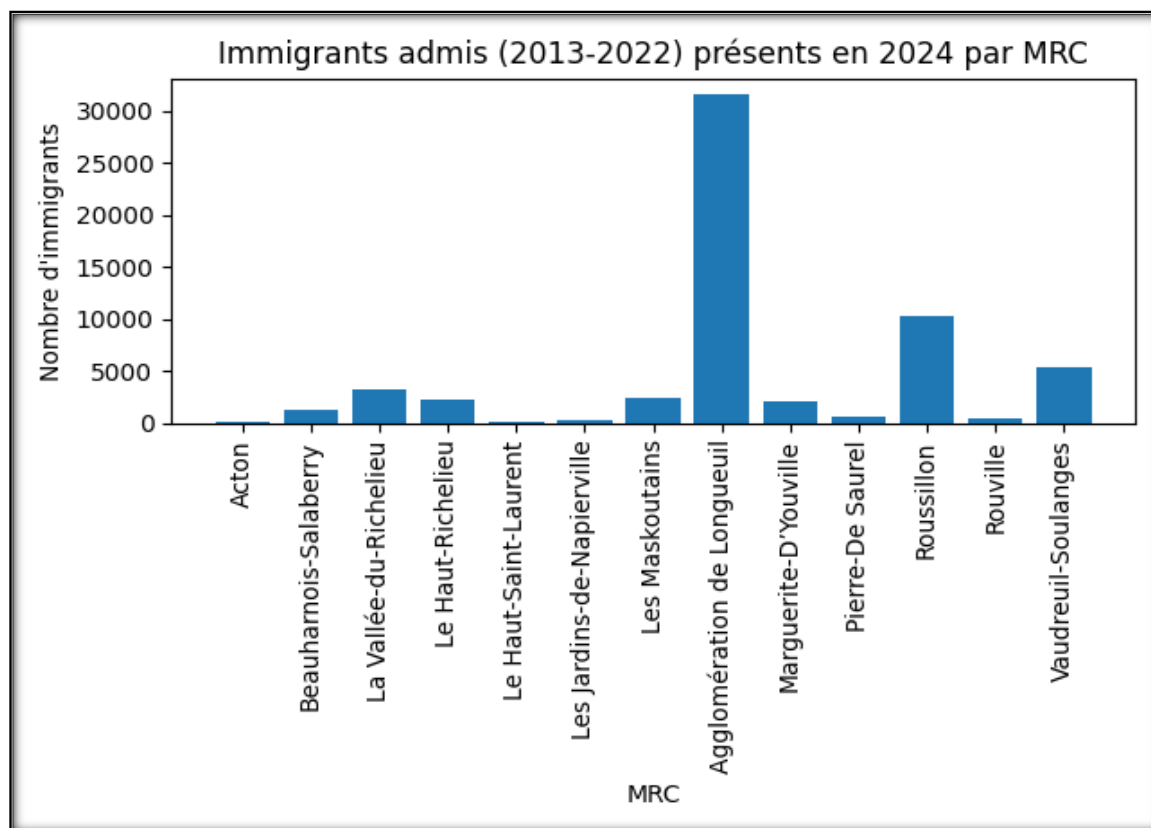
Municipalité	Pop. 2021	Nb immigrants	% de la MRC	Taux de présence
Sorel-Tracy (Ville) ville-centre	35 165	890	72,4 %	2,5 %
Saint-Joseph-de-Sorel (Ville)	1 581	35	2,8 %	2,2 %
Saint-Roch-de-Richelieu (Mun.)	2 865	65	5,3 %	2,3 %
Sainte-Anne-de-Sorel (Mun.)	2 669	55	4,5 %	2,1 %
Saint-Ours (Ville)	1 764	45	3,7 %	2,6 %
Sainte-Victoire-de-Sorel (Mun.)	2 501	40	3,3 %	1,6 %
Saint-David (Mun.)	1 474	25	2,0 %	1,7 %
Yamaska (Mun.)	1 515	25	2,0 %	1,7 %
Saint-Aimé (Mun.)	1 251	20	1,6 %	1,6 %
Massueville (Village)	547	15	1,2 %	2,7 %
Saint-Robert (Mun.)	1 393	10	0,8 %	0,7 %
Saint-Gérard-Majella (Mun.)	267	0	0,0 %	0,0 %
Total MRC Pierre-De Saurel	51 843 / 53 531	1 230	100,0 %	2,4 %

Source : LIIDeR. Données croisées issues de Statistique Canada, Profil de recensement 2021 (Recensement de la population, produit n° 98-316-X2021001). Population totale 2021 : 51 843 habitants ; population 2025 selon Décret de population : 53 531 habitants.

Note : Les données sur le nombre d'immigrants par municipalité sont arrondies par Statistique Canada pour des raisons de confidentialité statistique. Les valeurs de 0 ou proches de 0 peuvent refléter des suppressions de données ou une présence non détectable. Les immigrants récents (arrivés 2016-2021) représentent 0,3 % de la population totale de la MRC.

La ville de Sorel-Tracy concentre **72,4 % des personnes immigrantes de la MRC** (890 personnes sur 1 230), avec un taux de présence de 2,5 %. Les 11 autres municipalités se partagent les 27,6 % restants. Saint-Gérard-Majella ne compte aucune personne immigrante recensée. Cette hyper-concentration illustre les limites structurelles d'une territorialisation de l'immigration qui ne dépasse pas le centre urbain et renforce la fracture centre-périphérie décrite dans le diagnostic.

Annexe J : Figure 8 : Immigrants admis 2013-2024 et présents en 2024 par MRC



Source : MIFI

Annexe K : Répertoire des services et organismes de la MRC de Pierre-De Saurel

Cette annexe présente, par ordre alphabétique, les principaux services, organismes communautaires, institutions et ressources locales actifs sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel. Elle vise à documenter l'écosystème de services existant, mobilisé dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé, de l'éducation, de l'immigration, de la jeunesse, de la culture et du soutien communautaire.

Organisme	Municipalité	Adresse
1. ACEF Montérégie-Est	Sorel-Tracy	56, rue Charlotte, bureau 362, Sorel-Tracy (Québec) J3P 1G3
2. Action Chômage Pierre-De Saurel	Sorel-Tracy	71, rue de Ramezay, local 322, Sorel-Tracy QC J3P 3Z1
3. Action Logement Pierre-De Saurel	Sorel-Tracy	71, rue de Ramezay, bureau 227, Sorel-Tracy QC J3P 3Z1
4. ADCPS - Association de la diversité culturelle	Sorel-Tracy	Adresse non précisée (organisation de représentation)
5. AFÉAS (Saint-David et Saint-Joseph-de-Sorel)	Saint-David / Saint-Joseph-de-Sorel	16, rue Saint-Charles, Saint-David, QC J0G 1L0
6. Agir pour mieux vieillir (table de concertation)	Sorel-Tracy	50, rue du Fort, Sorel-Tracy QC J3P 7X7
7. AQDR Richelieu-Yamaska		1195 rue Saint-Antoine, bureau 108, Saint-Hyacinthe QC J2S 3K6
8. Azimut Diffusion	Sorel-Tracy	28, rue du Roi (Marché des arts Desjardins), Sorel-Tracy QC J3P 4M4 (C.P. 368 J3P 7K1)
9. Bibliothèque Le Survenant	Sorel-Tracy	145, rue George, Sorel-Tracy QC J3P 7K1
10. Bibliothèque Marie-Didace	Sorel-Tracy	3015, place des Loisirs, Sorel-Tracy
11. Biophare	Sorel-Tracy	6, rue Saint-Pierre, Sorel-Tracy QC J3P 3S2
12. Carrefour jeunesse-emploi (CJE) de Pierre-De Saurel	Sorel-Tracy	37, rue du Roi, Sorel-Tracy QC J3P 3M6
13. Carrefour naissance-famille	Sorel-Tracy	5750, chemin Saint-Roch, Sorel-Tracy QC J3R 3L9
14. Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu (CABBR)	Sorel-Tracy	70, rue Élisabeth, Sorel-Tracy QC J3P 4G5
15. Centre de services scolaires de Sorel-Tracy	Sorel-Tracy	41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy QC J3P 1L1
16. Cégep de Sorel-Tracy	Sorel-Tracy	3000, boulevard de Tracy, Sorel-Tracy QC J3R 5B9

17. CISSS Montérégie-Est - CLSC Gaston-Bélanger	Sorel-Tracy	CLSC : 30, rue Ferland, Sorel-Tracy QC J3P 3C7
18. CISSS Montérégie-Est - Hôpital Hôtel-Dieu de Sorel	Sorel-Tracy	Hôpital : 400, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy QC J3P 1N5
19. Corporation de développement communautaire (CDC) Pierre-De Saurel	Sorel-Tracy	26, place Charles-De Montmagny, suite 104, Sorel-Tracy QC J3P 7E3
20. CPE des Marguerites	Sorel-Tracy	40D, rue Albert, Sorel-Tracy QC J3P 3V6
21. CPE La Marelle	Sorel-Tracy	8300, rue Industrielle, Sorel-Tracy QC J3R 5R3
22. CPE La Petite Marine	Sorel-Tracy	493, boulevard Fiset (bureau coordonnateur), Sorel-Tracy QC J3P 6J9
23. FADOQ Richelieu-Yamaska	Dessert la MRC	2775, avenue Bourdages N, Saint-Hyacinthe QC J2S 5S3
24. Groupe d'entraide L'Arrêt-Court	Sorel-Tracy	117, rue George, Sorel-Tracy QC J3P 1C4
25. Groupe de ressources techniques en habitation de Sorel (GRTHS)	Sorel-Tracy	71, rue de Ramezay, bureau 212, Sorel-Tracy QC J3P 3Z1
26. Justice alternative Pierre-De Saurel	Sorel-Tracy	105, rue du Prince, bureau 209, Sorel-Tracy QC J3P 4J9
27. L'Ardoise - Groupe populaire en alphabétisation	Sorel-Tracy	50, rue du Roi, suite 110, Sorel-Tracy QC J3P 4M7
28. L'Orienthèque	Sorel-Tracy	343, boulevard Poliquin, Sorel-Tracy QC J3P 7W1
29. La Porte du Passant	Sorel-Tracy	80, rue Phipps, Sorel-Tracy QC J3P 4B7
30. La Traversée - Centre de crise et de prévention du suicide	Sorel-Tracy	120, chemin Sainte-Anne, Sorel-Tracy QC J3P 1J8
31. Maison de la musique de Sorel-Tracy	Sorel-Tracy	124, rue George, Sorel-Tracy QC J3P 1C6
32. Maison des jeunes de Sainte-Anne-de-Sorel - Le Phare des jeunes	Sainte-Anne-de-Sorel	748, chemin du Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel QC J3P 5N3
33. Maison des jeunes de Sorel - La Place	Sorel-Tracy	95, chemin des Patriotes, Sorel-Tracy QC J3P 2K9
34. Maison des jeunes de Tracy - L'Air du temps	Sorel-Tracy	3500, chemin Saint-Roch, Sorel-Tracy QC J3R 0L9

35. Maison l'Ancrage Pierre-De Saurel	Sorel-Tracy	26, rue Guévremont, Sorel-Tracy QC J3P 1K7
36. Maison La Source	Sorel-Tracy	75, rue Adélaïde, Sorel-Tracy QC J3P 1W6
37. Maison Le Passeur	Sorel-Tracy	113, rue Charlotte, Sorel-Tracy QC J3P 1G9
38. Office d'habitation Pierre-De Saurel (OHPS)	Sorel-Tracy	801, route Marie-Victorin, Sorel-Tracy QC J3R 1L1
39. Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu	Sorel-Tracy	308, rue Montsabrè, suite D-132, Beloeil QC J3G 2H5
40. RSAPS - Regroupement pour la santé des aînés Pierre-De Saurel	Sorel-Tracy	71, rue de Ramezay, local 109, Sorel-Tracy QC J3P 3Z1
41. SADC Pierre-De Saurel	Sorel-Tracy	26, place Charles-De Montmagny, bureau 220, Sorel-Tracy QC J3P 7E3
42. Santé mentale Québec - Pierre-De Saurel	Sorel-Tracy	71, avenue de l'Hôtel-Dieu, local 105, Sorel-Tracy QC J3P 1L3

Annexe L : Les statuts juridiques d'immigration

Chaque statut migratoire implique des droits, des obligations et des besoins d'accompagnement spécifiques. Cette annexe présente les principaux profils susceptibles d'être présents sur le territoire, afin d'orienter les interventions des acteurs locaux.

1.1 Travailleur étranger temporaire (TET)

Définition. Personne recrutée à l'étranger pour occuper un emploi précis au Canada pour une durée déterminée. Le permis de travail est dit « fermé » : il est lié à un employeur, un poste et un lieu de travail spécifiques. L'employeur doit généralement obtenir une Étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) avant le recrutement.

Droits et accès aux services. Les TET ont accès à la RAMQ après un délai de carence de trois mois, à la CNESST et aux normes québécoises du travail. Ils n'ont pas accès à l'aide sociale ni aux services de garde subventionnés. L'accès à la francisation publique est possible, mais souvent limité par les horaires de travail et la distance.

Obligations de l'employeur. L'employeur est responsable du respect des conditions inscrites dans l'EIMT (salaire, poste, lieu). Il doit souscrire une assurance maladie privée pour le travailleur pendant le délai de carence à la RAMQ.

Besoins d'accompagnement. Recherche de logement, ouverture d'un compte bancaire, inscription à la RAMQ, francisation, découverte de la culture locale, soutien dans les démarches administratives liées au statut. Ce profil est particulièrement vulnérable en raison de la dépendance structurelle envers l'employeur : la perte d'emploi peut entraîner simultanément la perte du logement et du statut.

1.2 Participant au Programme Vacances-Travail (PVT)

Définition. Programme bilatéral permettant aux jeunes adultes (généralement de 18 à 35 ans, selon les pays) de voyager et de travailler au Canada pour une durée de 12 à 24 mois. Le permis de travail est dit « ouvert » : le titulaire peut travailler pour tout employeur, sans restriction de poste ou de lieu. Aucune EIMT n'est requise.

Droits et accès aux services. L'accès aux services sociaux varie selon la durée du séjour et l'origine du participant. L'assurance maladie provinciale peut ne pas être accessible ; une assurance privée est souvent nécessaire. Les droits aux prestations d'assurance-emploi s'appliquent si les conditions de cotisation sont remplies.

Obligations de l'employeur. Les obligations sont comparables à celles applicables à tout salarié : respect des normes du travail, contrat de travail écrit, couverture en matière de santé et sécurité au travail. L'employeur doit vérifier la validité et la durée du permis avant l'embauche.

Besoins d'accompagnement. Orientation rapide à l'arrivée (logement, ouverture de compte bancaire, assurance maladie privée), information sur les droits et les services disponibles, francisation et intégration sociale. Ce profil présente généralement une plus grande mobilité et une moindre intention d'établissement durable, bien que certains participants cherchent à faire une transition vers la résidence permanente.

1.3 Demandeur d'asile

Définition. Une personne qui a déposé une demande de protection internationale au Canada et dont le dossier est en cours d'examen par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). Pendant la période d'attente, elle est autorisée à demeurer au Canada et peut obtenir un permis de travail temporaire.

Droits et accès aux services. Les demandeurs d'asile ont accès au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), qui couvre certains soins de santé de base. Les enfants ont droit à la scolarisation.

Obligations de l'employeur. Si le demandeur d'asile détient un permis de travail valide, les obligations de l'employeur sont celles applicables à tout travailleur. L'employeur doit vérifier la validité du permis, dont la durée est limitée et liée à l'avancement du dossier. Aucune EIMT n'est requise.

Besoins d'accompagnement. Ce profil est parmi les plus vulnérables : incertitude sur l'issue de la demande, méconnaissance du système juridique, barrières linguistiques, isolement social, accès limité aux services. Les besoins prioritaires sont : aide juridique pour le suivi de la demande d'asile, logement stable, accès aux soins de santé, francisation, orientation vers les organismes communautaires spécialisés (PRAIDA), et soutien psychosocial. Il est essentiel que les intervenants locaux soient en mesure d'orienter ces personnes vers des ressources habilitées, sans prétendre offrir un accompagnement juridique.

1.4 Résident permanent

Définition. Une personne ayant obtenu le droit de résider et de travailler de façon permanente au Canada, sans restriction d'employeur ni de durée. La résidence permanente s'obtient par diverses voies : immigration économique, regroupement familial, protection humanitaire. Après un certain nombre d'années de résidence effective, le résident permanent peut demander la citoyenneté canadienne.

Droits et accès aux services. Les résidents permanents ont accès à l'ensemble des programmes sociaux : RAMQ, aide sociale, allocations familiales, logement social, services de garde subventionnés, francisation publique. Ils bénéficient des mêmes protections que les citoyens canadiens en matière de travail et de droits civils, à l'exception du droit de vote.

Obligations de l'employeur. Les obligations sont celles applicables à tout travailleur au Québec. Aucune démarche particulière n'est requise de la part de l'employeur en raison du statut migratoire.

Besoins d'accompagnement. Accompagnement à l'établissement durable : logement permanent, scolarisation des enfants, reconnaissance des diplômes et des compétences étrangères, accès aux services de santé, intégration communautaire et participation citoyenne. Ce profil représente la cible prioritaire des stratégies de rétention à long terme.

1.5 Étudiant international avec permis de travail

Définition. Étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement désigné au Québec, titulaire d'un permis d'études et autorisé à travailler en parallèle. Le nombre d'heures de travail autorisées est encadré par la réglementation fédérale. Plusieurs étudiants internationaux envisagent de faire une transition vers la résidence permanente à l'issue de leurs études.

Droits et accès aux services. L'accès aux services sociaux est limité. Les étudiants internationaux ne sont généralement pas couverts par la RAMQ et doivent souscrire une assurance maladie, souvent via leur établissement scolaire. L'accès à la francisation est possible et encouragé.

Obligations de l'employeur. L'employeur doit s'assurer que l'étudiant respecte la limite d'heures de travail autorisée par son permis, signer un contrat de travail et respecter les normes du travail. Aucune EIMT n'est requise.

Besoins d'accompagnement. Logement abordable, orientation scolaire et professionnelle, francisation, intégration à la vie sociale locale, information sur les voies d'accès à la résidence permanente à l'issue des études. Ce profil est souvent moins présent dans les municipalités rurales, mais peut constituer un bassin d'attraction si une offre de formation locale ou régionale existe.

Note à l'intention des acteurs locaux

Ces cinq statuts ne sont pas hermétiques. De nombreuses personnes transitent d'un statut à l'autre au cours de leur parcours : un TET peut devenir demandeur d'asile, un étudiant peut obtenir la résidence permanente, un participant au PVT peut être embauché localement et chercher à s'établir. Cette fluidité implique que l'accompagnement doit être pensé dans la durée, et non calqué sur une seule catégorie administrative.

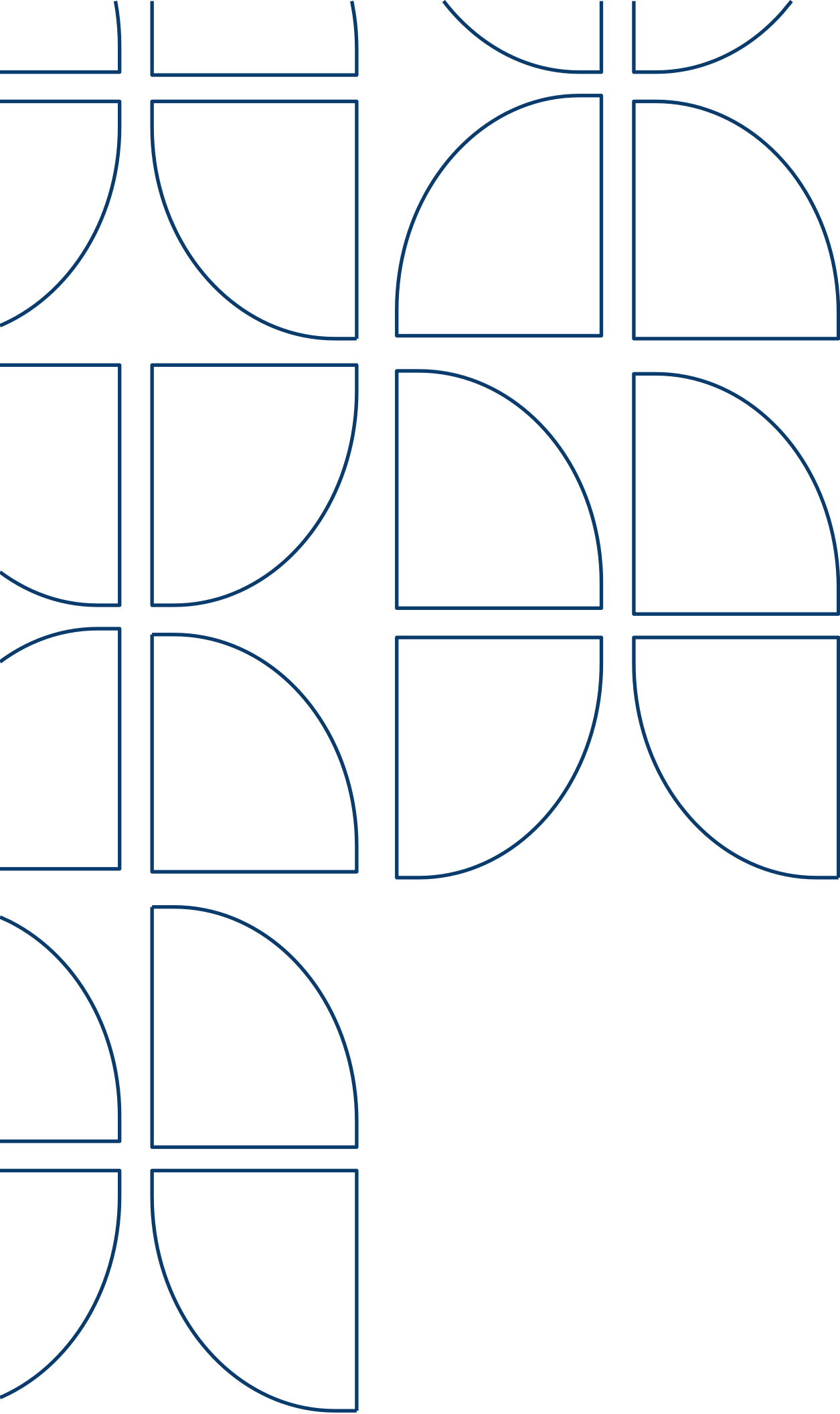
En cas de doute sur le statut d'une personne ou sur les droits qui lui sont associés, il est recommandé de diriger celle-ci vers un organisme spécialisé en immigration.

Annexe M : Partenaires clés à mobiliser

Cette annexe présente les principaux partenaires institutionnels, communautaires et économiques dont la mobilisation est essentielle à la mise en œuvre des recommandations du diagnostic. Elle indique pour chacun le rôle territorial attendu et le lien avec les axes stratégiques.

Partenaire	Rôle territorial principal	Contribution opérationnelle	Axes stratégiques concernés
L'Orienthèque	Acteur central de l'accueil et de l'intégration	Accueil, orientation, accompagnement global, banque d'interprètes, organisation d'activités interculturelles	1, 2, 3, 4, 5
ADCPS - Association de la diversité culturelle de Pierre-De Saurel	Représentation des personnes immigrantes	Participation à la co-construction des actions, médiation interculturelle, promotion du vivre-ensemble	1, 5
CISSS de la Montérégie-Est	Accès aux services publics essentiels	Soins de santé et services sociaux, adaptation des pratiques, formation interculturelle, banque d'interprètes	4, 5
Centre de services scolaires de Sorel-Tracy	Intégration éducative et linguistique	Francisation, scolarisation, accompagnement des familles immigrantes	4, 5
Cégep de Sorel-Tracy et CFPEAST	Développement des compétences	Formations passerelles, reconnaissance des acquis, accueil des étudiants internationaux et IDHC	3, 4, 6
CJE Pierre-De Saurel	Intégration professionnelle des jeunes	Orientation, insertion en emploi, stages, mentorat	4, 6
SADC Pierre-De Saurel	Développement économique territorial	Attractivité, soutien aux entreprises, plateforme Talents Région, lien avec les employeurs	4, 6
OMHPS et Action Logement Pierre-De Saurel	Accès et équité en logement	Logement social, accompagnement des locataires, lutte contre la discrimination	2
STC Pierre-De Saurel	Mobilité territoriale	Transport collectif, diffusion de l'information, accessibilité aux services	3
CDC Pierre-De Saurel	Coordination du tissu communautaire	Concertation des organismes, initiatives locales, promotion du vivre-ensemble	1, 5
Employeurs clés	Intégration économique directe	Recrutement, intégration en emploi, reconnaissance des compétences, adaptation en milieu de travail	4, 6

MIFI	Encadrement des politiques migratoires	Financement, programmes d'accueil et d'intégration, données et orientation stratégique	1, 6
UMQ, FMQ et MAMH	Cadre institutionnel et appui municipal	Financement, encadrement légal, soutien aux initiatives territoriales, plaidoyer	1



Porte ouverte sur l'immigration

Un diagnostic territorial de l'immigration dans la MRC de Pierre-De Saurel, au service des élus, des gestionnaires et des partenaires du milieu.

Réalisation : LIIDeR · 2026

Auteur : Christian Dooh

Conception graphique : Fabienne D'Almeida

Soutien aux travaux : Ruth Mouasso